



RSTT
LES RENCONTRES SCIENTIFIQUES
ET TECHNIQUES TERRITORIALES



PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

et

10^{ème} Plate-forme internationale sur les agglomérations urbaines

PUCA

Séminaire national RSTT

Péri urbain ou péri nature, hybridation des territoires :

**COMMENT ACCOMPAGNER LE PASSAGE À
LA MÉTROPOLE POST CARBONE ?**

MONTPELLIER - 09 mai 2012

Suivi de

**10^{ème} Plate-forme internationale sur les
agglomérations urbaines**

MONTPELLIER - 10 - 11 et 12 mai 2012

Séminaire national RSTT – Péri urbain ou péri nature, Hybridation des territoires :
Comment accompagner le passage à la métropole post carbone –
10^{ème} Plate-forme internationale sur les agglomérations urbaines

Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement
Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
Plan Urbanisme Construction Architecture
Grande Arche de la Défense
92055 La Défense
Site internet : <http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca>
Directeur de la publication : Emmanuel Raoul, secrétaire permanent du PUCA

Responsable de l'action : Patrice Aubertel, PUCA
Coordination éditoriale : Bénédicte Bercovici, chargée de valorisation au PUCA
Tél. : 01 40 81 73 09
benedicte.bercovici@developpementdurable.gouv.fr

septembre 2013

COMITE D'ORGANISATION

- Gaëlle AGGERI - CNFPT/INSET de Montpellier
- Patrice AUBERTEL - PUCA, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Louis BOULIANNE - EPFL – Lausanne
- Jean-Claude GALLETY - CERTU, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Yves HANIN - CREAT – UCL-Louvain la Neuve
- Michel ROCHEFORT - Montréal - Métropole
- Jean-Paul VOGEL - CNFPT/INSET de Montpellier

COMITE SCIENTIFIQUE

- Paul BOINO - Université de Lyon 2
- Eric CHARMES - RIVES-ENTPE
- Jérôme ROLLIN - Université de Lyon 2
- Alain MALHERBE - CPDT – UCL- Louvain la Neuve

En partenariat avec :



Séminaire national RSTT – Péri urbain ou péri nature, Hybridation des territoires :
Comment accompagner le passage à la métropole post carbone –
10^{ème} Plate-forme internationale sur les agglomérations urbaines

Cette publication rend compte des contributions produites et des échanges tenus lors de rencontres les 9, 10, 11 et 12 mai 2012, à Montpellier, afin d'explorer le thème « **Péri urbain et/ou péri nature** ».

Praticiens, chercheurs, élus nous ont fait partager leur point de vue, leurs attentes, les enseignements qu'ils ont tiré de leurs travaux de recherche ou de leur engagement professionnel.

Deux événements se sont conjugués au cours de ces rencontres.

- Tout d'abord, le 9 mai, une journée des **Rencontres Scientifiques et Techniques Territoriales** a réuni techniciens de l'Etat et des Collectivités Locales, représentants des milieux de la recherche et de l'expertise technique. Cette journée a permis d'explorer les voies nouvelles qui s'ouvrent notamment à travers la promotion du génie écologique.

- Puis, les 10, 11 et 12 mai, s'est tenue la **10^{ème} Plate-forme internationale sur les agglomérations urbaines**.

Cette initiative « Plate-forme internationale des agglomérations » est un dispositif d'échanges de savoirs et de savoir-faire mis en place, depuis 2002, par des praticiens et des chercheurs. Elle a pour objectif de contribuer à la constitution d'un socle commun de connaissances qui sont produites à partir de pratiques professionnelles et de travaux de recherche. Il s'agit, donc, d'apprendre des autres, de s'enrichir mutuellement. L'opération plate-forme est une initiative de pays francophones : la Suisse, la Belgique, et plus particulièrement, Bruxelles et la Wallonie, le Canada avec le Québec.

Tout au long de ces quatre jours, les communications et débats ont été riches afin de tenter d'identifier ces nouveaux paradigmes et d'en mettre en évidence toutes les facettes. Y a-t-il hybridation des territoires ? Comment cela se manifeste-t-il ? Comment accompagner le passage à la métropole post carbone ?

Nous tenons particulièrement à remercier Gaëlle AGGERI et Jérôme ROLLIN qui ont coordonné la synthèse de ces travaux.

Le Comité d'organisation

Programme du séminaire national RSTT

PÉRI URBAIN OU PÉRI NATURE, HYBRIDATION DES TERRITOIRES :
COMMENT ACCOMPAGNER LE PASSAGE À LA MÉTROPOLE POST CARBONE
MONTPELLIER - SUPAGRO - 9 MAI 2012

9h30 - Ouverture du séminaire

Christophe MORALES, vice-président de la communauté d'agglomération de Montpellier ou son représentant

Jean-Claude GALLETY, délégué aux collectivités territoriales, CERTU

Jean-Paul VOGEL, directeur de l'INSET de Montpellier/CNFPT

10h-10h30 - Conférence introductive - La « ville émiétée », les nouvelles relations du péri urbain aux espaces de nature

Eric CHARMES, urbaniste-sociologue, directeur du laboratoire RIVES, ENTPE

10h30-12h - Première séquence - Un péri urbain désiré « Nature » : représentation des acteurs, demande sociale des habitants

Animation : Gaëlle AGGERI, responsable du pôle de compétences Ingénierie écologique, INSET Montpellier/CNFPT

1. Quelles lectures de paysages, paroles, désirs des habitants ? : « Clermont au loin, chroniques périurbaines »

Hugo RECEVEUR, ingénieur paysagiste, bureau d'études La Motrice Paysage et Urbanisme*

2. Quelles représentations des agriculteurs urbains ? Quelles alliances entre agriculteurs et collectivités ? Apports et difficultés des productions et distributions agricoles en milieu périurbain

Serge BONNEFOY, secrétaire technique du réseau « Terres en villes »

3. Quelles attentes de la maîtrise d'ouvrage territoriale « ville post carbone » : l'exemple du Grand Lyon

Synthèses du diagnostic sur les enjeux nature (air, eau, sol, agriculture, arbres et paysage, biodiversité, risques...) en lien avec la révision du PLU / thématique ville post carbone

Frédéric SEGUR, représentant du réseau AITF Paysage et Nature, directeur du Service arbres et paysage, Grand Lyon

Table ronde :

Françoise JARRIGE, enseignante-chercheuse, UMR innovations territoriales et développement, Montpellier Supagro

Yves HANIN, sociologue-urbaniste, professeur d'urbanisme et de développement territorial, université catholique de Louvain

**13h30-15h - Deuxième séquence – Péri urbain ou péri nature : Quels dispositifs innovants ?
Quelles formes urbaines ? Quels leviers locaux ?**

Animation : Jean Paul VOGEL, directeur du CNFPT/INSET de Montpellier

1. L'agriculture urbaine : formes spatiales, stratégies foncières, gouvernance

Pierre DONADIEU, professeur émérite paysage, LAREP, ENSP, Versailles-Marseille

2. Le Plan Métropolitain d'aménagement et de développement de Montréal, aménités écologiques péri urbaines et Trames Vertes et Bleues

Michel ROCHEFORT, urbaniste - coordonnateur - Aménagement du territoire métropolitain

3. Les nouveaux outils de la planification urbaine d'une Ville – Nature ?

Du SCOT aux agriparcs, les expériences du territoire de Montpellier

Nicolas ROUBIEU, directeur de l'urbanisme et de l'habitat, Montpellier Agglomération*

Table ronde :

Philippe ASSENS, chef de pôle agriculture, forêt, espace rural, CG Pyrénées orientales expérimentation de mise en oeuvre du « Périmètre de Protection et Mise en Valeur des espaces naturels périurbains »

Nathalie LENOUVEAU, chef de projet eau, CERTU, « eaux pluviales et fiscalité locale »

15h30-17h - Troisième séquence – Péri urbain ou péri nature : Comment accompagner le changement vers les villes post-carbone ? Quels scénarii du futur ?

Animation : Jean-Claude GALLETY, délégué aux collectivités territoriales, CERTU

1. « Une ville au master plan paysager : quand le cadre de vie rime avec l'économie? »

Expérience de la ville de Seraing, Wallonie, Belgique

Baptiste DELHAUTEUR, société ERIGES*

2. La ville post carbone résiliente : quand le péri urbain rend des services écologiques et énergétiques à la ville ?

« Repenser les villes dans une société post-carbone : focus sur le scénario Biopolis de « verdissement » de la ville sous une approche énergétique (biomasse, îlot de chaleur, biodiversité).

Nathalie ETAHIRI, mission prospective du CGDD, MEDDTL*

3. La ville des déplacements verts : quand le périurbain offre des opportunités de mode actif de déplacement : scénarii prospectifs de la ville-réseaux pratiquée par les marcheurs, les cyclistes

Cédric ANSART, chargé d'études espaces publics et paysages, CERTU, Lyon*

Table ronde :

Philippe CROZE, représentant Convention Diversité Biologique ONU : les nouvelles pistes des réseaux de métropoles vertes internationales

Alain CLUZET, DGS Plateau de Saclay, « le climat sauvé par les villes »

17h-18h - Grands témoins et clôture

Eric CHARMES, urbaniste, directeur du Laboratoire RIVES, ENTPE

Alain MALHERBE, coordinateur scientifique CPDT, Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire, UCL - faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale et d'urbanisme (LOCI) Site de Louvain-la-Neuve

Patrice AUBERTEL, chargé de mission au Plan Urbanisme Construction Architecture/DGALN/MEDDTL

* Les contributions de ces participants sont largement reprises dans la restitution des tables rondes.

Séminaire national RSTT – Péri urbain ou péri nature, Hybridation des territoires :
Comment accompagner le passage à la métropole post carbone –
10^{ème} Plate-forme internationale sur les agglomérations urbaines

Ouverture du séminaire

▪ **Christophe MORALES, vice-président de l'agglomération de Montpellier**

Je suis vice-président de l'agglomération de Montpellier en charge de l'urbanisme et de la politique de l'action foncière, par ailleurs conseiller général d'un des cantons montpelliérains où il y a une cave coopérative qui n'est plus qu'un caveau, celle du sud de Montpellier.

Je suis très heureux de vous accueillir et aussi d'être accueilli dans ce très bel amphithéâtre de SupAgro au cœur d'une des composantes du campus montpelliérain. La ville de Montpellier s'enorgueillit d'avoir l'une des plus vieilles facultés de médecine au monde et de droit. Elle date du 13^{ème} siècle. Elle est très réputée et elle a été l'un des fondements de notre développement technopolitain. Mais pour nous, le pilier, qui est aussi fondamental, est celui de l'agronomie avec des centres comme l'INRA, l'Irstea, le Cirad, toutes ces composantes qui nous permettent d'avoir au niveau de Montpellier et de son agglomération, l'autorité en termes de recherches et en termes de développement économique. Et nous y sommes très attachés.

C'est pourquoi, je vous remercie d'avoir tenu ici ce colloque avec un thème qui nous est cher, puisque nous sommes frappés à Montpellier par une démographie très forte : 5500 habitants/an, un brassage et des mouvements de population très forts qui nous amènent à avoir des prises de position importantes sur notre territoire.

Vous allez plancher sur l'hybridation des territoires. A Montpellier, on a une conjugaison d'une politique urbaine ambitieuse et volontariste parce qu'on doit loger, on doit développer, on doit assurer la qualité de vie de nos concitoyens de plus en plus nombreux sur notre aire métropolitaine, mais on a aussi la chance d'avoir cette excellence de la recherche agronomique.

Nous avons souhaité dans cette grande formule de planification qu'est le schéma de cohérence territoriale (SCOT) croiser cette double culture de développement de projet urbain qui a démarré sur la ville même de Montpellier et qui gagne maintenant l'ensemble de l'agglomération, de ses 31 communes et bien sûr ce pôle de recherches agronomiques. Nous avons voulu au travers de ce SCOT mobiliser l'expertise pour les enjeux agricoles et écologiques du territoire. SupAgro et l'INRA nous ont aidés dans les études de définition du SCOT, qui, je vous le rappelle, est quand même le document de planification fondateur qui va donner la mesure à tous les plans locaux d'urbanisme (PLU) des différentes communes, mais aussi à tous les autres documents, les Plans Locaux d'Habitat (PLH), le Plan de Déplacement Urbain (PDU). C'est vraiment le document maître et fédérateur d'un grand projet de territoire. Nous avons cherché avec Bernard REICHEN, l'architecte urbaniste qui

nous a aidés à monter ce projet et à définir les grandes orientations, à révéler toutes les grandes richesses du paysage montpelliérain, du Grand Montpellier, mais aussi bien sûr la valeur agronomique de ces territoires. L'un des piliers du SCOT est basé sur la valeur environnementale pour préserver le capital nature et respecter le patrimoine commun.

C'est un axe fort qui doit nécessairement rejoindre les valeurs économiques de développement et les valeurs sociales, l'attachement à ces paysages, l'attachement à son cadre de vie et à sa nature environnante. Ce sont ces difficultés qui nous assaillent.

L'évolution des villes est toujours un compromis entre l'homme et l'espace. Nous avons essayé de travailler avec un regard innovant, en ayant une stratégie d'aménagement complètement différente. Grâce aux études, qui ont été menées conjointement avec SupAgro, l'INRA et Bernard REICHEN, on a voulu avoir une démarche inversée c'est-à-dire inverser le regard et faire en sorte que les vides, plus que les pleins, soient la base de l'armature de notre projet de développement. L'armature des espaces naturels et agricoles est la composante majeure et forte de ce SCOT, et non pas vécue comme une simple valeur d'ajustement pour la partie urbaine. C'est à partir de ce choix de valeurs paysagère et agronomique que l'on a du faire des concessions et des compromis. Notre idée était de rompre avec l'idée de l'étalement urbain. Jusque dans les années 70, la consommation d'espace pour un habitant était de 260 m². De 70 à 90, elle a gagné 400 m² par habitant. Donc on pense qu'on est à peu près à 1250, 1300 m² par habitant, tous usages confondus, les voiries, les lieux de consommation, les lieux de distraction, etc. On est dans une consommation d'espace, d'énergie, finalement de gaspillage foncier qui nous est cher et rare.

On a donc voulu rompre avec cette vision de l'étalement urbain qui fragilise bien sûr l'agriculture et dégrade les paysages tout en sachant que près de 75% des territoires agricoles de Montpellier sont composés de vignes. C'est donc une composante forte et une donnée à prendre en compte. Rompre avec l'étalement urbain, inverser le regard sur le territoire, c'est aussi travailler sur les limites entre la ville et la nature, les fameuses interfaces entre ville et nature avec une volonté de faire, à chaque fois que l'on est dans cette frange, une lecture de projets telle qu'on le fait sur le projet urbain. On va investir et investir la ville puisqu'on souhaite développer le réinvestissement urbain en priorité pour économiser l'espace, mais aussi bien entendu travailler sur les franges pour lesquelles on a assuré des limites fermes par le SCOT. Ces limites ont des épaisseurs sur lesquelles on va travailler, sur lesquelles on doit dialoguer avec la forme de l'agriculture comme on dialogue avec la forme urbaine. Sur les coteaux du secteur de Castelnaud sud, où il y a l'AOC de la Méjanelle, en allant vers le site de Grammont, on a des périmètres à préserver. Avec REICHEN, on a testé des formes urbaines, celles du Mas du 3^{ème} Millénaire. Au travers de formes urbaines très compactes, on préserve des paysages et on est en harmonie avec notre environnement. Aujourd'hui, REICHEN

accompagne un nouveau projet sur un périmètre opérationnel de 450 hectares avec une première phase de 250 hectares, au sud de Montpellier, sur plusieurs communes entre Montpellier et la mer. On va élaborer un grand projet qui s'appelle l'Eco-cité dont Monsieur ROUBIEU vous parlera un peu plus tout à l'heure.

Ce projet urbain d'Eco-cité, qui a été labellisé comme un éco-projet au niveau national, va devoir résoudre un compromis, encore une fois, entre les valeurs agricoles très fortes, notamment le maraîchage et l'élevage, les valeurs hydrauliques où on a des composantes fortes comme le Lez, des rivières qui nous posent des problèmes mais ce sont aussi des richesses par leur fonction de corridor et des valeurs paysagères importantes sur ces territoires de la plaine littorale montpelliéraine. On est en train de réfléchir et on a là un véritable laboratoire de la ville de demain qui se déroule sur cet espace. On a le temps de le mettre en place puisque c'est un projet qui doit être abouti dans les années 30, voire 50, pour certaines de ces phases. On est dans cette logique de dire que nous voulons urbaniser la ville plutôt que d'urbaniser la campagne. Sur ce territoire, on est dans cette idée, celle d'avoir de grands espaces commerciaux dédiés complètement à l'automobile et avec l'arrivée de la 3^{ème} ligne de tramway, nous avons une volonté là encore d'inverser le regard et de construire sur ces grands sites commerciaux, de revenir avec de l'habitat, de faire de la mixité mais aussi de profiter de ce magnifique potentiel que représentent ces centres commerciaux et les populations nouvelles pour travailler sur d'autres formes d'agriculture raisonnée, mais aussi avec l'idée de la proximité et des circuits courts.

Voilà ce que nous souhaitons mettre en place. Je ne m'étends pas trop mais il y a d'autres domaines où l'Agglomération est impliquée en termes de participation au Comité de pilotage pour monter des objectifs sur les espaces Natura 2000 puisqu'une grande partie de notre territoire y est impliquée. Nous avons aussi une volonté au travers de notre agenda 21 de travailler sur des notions d'agri-parc dont on vous parlera de façon un peu plus détaillée. On l'a appelé « cultivons nos agricultures de proximité ». On a des compromis homme/habitat et habitat/espace naturel aménagé. Nous souhaitons aménager l'espace et on le verra avec l'intervention de Monsieur ROUBIEU. Je voulais dire que la difficulté est que nous n'avons pas tous les outils en matière d'aménagement. Rien n'a finalement été pensé à priori pour conduire de telles stratégies d'hybridation entre la ville et la nature.

On a des répartitions de compétences qui ne sont pas évidentes. Nous-mêmes, nous avons une certaine gouvernance mais qui s'arrête souvent aux portes des communes. Nous n'avons pas un cadre juridique qui est forcément adapté. Nous n'avons pas de modèle économique probant. Nous n'avons pas toujours les recherches en ingénierie publique. Donc on a des difficultés, des frontières encore étanches qui nous séparent de l'urbain où on a des expertises, des expériences et des réalisations, de celui du rural où là encore nous devons avec vous et grâce à des rencontres comme les vôtres acquérir des méthodologies et des outils. C'est

pourquoi les journées de travail et d'échanges entre collectivités, entre techniciens, sont pour nous bénéfiques puisque nous allons tirer de votre expérience les fruits importants pour développer et préserver nos espaces naturels.

J'ai la conviction que les échanges d'expériences vont être essentiels pour aider les collectivités comme la nôtre à mieux appréhender ces problématiques et je vous remercie parce que nous attendons beaucoup de ces échanges. Je sais que parmi vous, il y a des personnes qui vont ensuite être des ressources fortes pour nos collectivités territoriales.

Je vous souhaite du succès pour ces travaux et prenez un peu de temps pour visiter la partie, je dirais dure, du centre de Montpellier qui en vaut la peine même si vous êtes sur l'hybridation.

▪ **Jean-Claude GALLETY, délégué aux collectivités territoriales, chargé des partenariats, CERTU**

En quelques mots, le CERTU, qui est partenaire et co-organisateur de ces journées, est un service technique central du Ministère du Développement Durable. Il a pour mission de développer et de diffuser les méthodes, les savoir-faire, les expériences sur la ville et les techniques urbaines. Le CERTU a cette originalité d'avoir un comité d'orientation chargé de sa gouvernance qui a quatre pôles, enfin 3 ½ pôles compte tenu de leur importance : les services de l'Etat, ce que l'on appelle le pôle territorial dans lequel le CNFPT, les associations d'élus, etc. ont un rôle important ; le monde privé c'est-à-dire les aménageurs, les promoteurs, etc. et les associations d'usagers qui n'occupent malheureusement que deux postes.

Comment agit le CERTU ? Il agit essentiellement comme un centre de ressources qui va chercher l'information, lance des expérimentations, fait de la recherche action aux orientations méthodologiques, fait circuler la connaissance et le savoir. Donc aujourd'hui, la fonction de diffusion est centrale dans ce que fait le CERTU. Et ses moyens de diffusion sont tous azimuts. Ils se sont développés au cours du temps. Il y a bien sûr l'édition, le livre papier, les articles de presse, le web, mais on accorde aujourd'hui beaucoup d'importance à ce qu'on appelle la diffusion orale, notamment des manifestations comme celle-ci qui représentent un ressort assez particulier à la diffusion de la connaissance.

A qui s'adresse le CERTU ou qui sont ses clients et ses auditeurs ? C'est l'ensemble de la communauté technique nationale mais il faut mettre en exergue qu'aujourd'hui, à 60% donc un peu plus de la moitié, ce sont les collectivités locales et les bureaux d'étude privés. Donc service d'Etat mais qui travaille beaucoup plus sur la société extérieure que sur les services de l'Etat.

Le CNFPT est pour nous un partenaire privilégié. Il l'est depuis le début et nos collaborations ne font que croître et se développer. Pourquoi est-ce un partenaire privilégié ? D'abord parce qu'il y a une grande complémentarité entre le CERTU et le CNFPT. La complémentarité est par nature car ce sont deux institutions qui ont des objectifs et des réseaux différents, mais elle est aussi sur la manière de faire.

Le CNFPT représente pour nous un certain nombre de vecteurs au sein des collectivités locales, y compris des retours de questionnements, de problématiques, etc. Et nous, nous apportons au CNFPT une certaine technicité issue des RST (Réseau scientifique et technique) du ministère. Ce partenariat est important pour nous parce qu'on estime qu'il y a beaucoup de plus-value à co-construire un certain nombre d'actions. Il y a la participation classique à la formation mais je dirais que c'est à peu près naturel. Les partenariats s'exercent de manière plus intensive dans la co-organisation d'un certain nombre de manifestations que l'on construit ensemble. Je veux par exemple citer les séminaires de prospectives qui se sont d'abord développés dans le sud-est puis dans le nord de la France et qui vont sans doute se développer prochainement dans l'est. Ils s'adressent plutôt aux directeurs généraux des DG Services des petites et moyennes communes. D'ailleurs, des publications de presse vont sortir prochainement. Ce sont des actions régulières et continues sur des questions de mobilité. Ce sont aussi des journées d'études sur les politiques de la ville accessibles à tous. Ces journées d'études sont pour nous des supports importants de la diffusion et en même temps pour la remontée de la connaissance, des pratiques et des questionnements du terrain. Deux grosses manifestations sont à mettre en exergue : les entretiens du CERTU dont le CNFPT est le partenaire central et les RSTT pour lesquelles nous sommes le partenaire central vis-à-vis du CNFPT. Je dirais que d'un côté, c'est plutôt le CERTU qui a la main et de l'autre côté, c'est plutôt le CNFPT qui a la main. C'est un échange de bons procédés.

Je vais laisser la présentation de ces journées RSTT à mon collègue Jean-Paul VOGEL. Je voudrais simplement dire pourquoi les RSTT sont importantes pour le CERTU ? Ce sont en premier lieu des moments d'échanges et de mutualisation des savoirs. Comme le rappelle souvent André ROSSINOT, qui est ancien Président du CNFPT mais qui est surtout le président de notre comité d'orientation : nous ne sommes plus dans le monde où les sachant viennent exposer leur savoir à ceux qui ne savent pas et qui notent assidument. On est plutôt dans une logique plus horizontale et surtout dans ces journées où les échanges sont importants et celui, qui enseigne, est autant à l'écoute des problématiques, des questionnements et réciproquement. Donc une formule que l'on veut originale et qui est assez hiérarchisée dans ses modes de fonctionnement et de communication du savoir. Les journées sont donc conçues comme des moments d'échanges. Elles s'appuient sur les bonnes pratiques et sur les expériences, mais on veut à chaque fois, ce qui je pense est particulièrement le cas ici, donner aussi une tonalité « recherche » pour aller chercher ce qu'il y a à entendre de ce côté. On essaie aussi de donner

une couleur « benchmarking » avec des pays voisins de l'Europe. Ce sont donc les tonalités de ces RSTT que l'on a co-construites et co-mises en place avec le CNFPT. Voilà pourquoi, elles sont pour nous un élément important de la diffusion et du dialogue entre les métiers.

▪ **Jean-Paul VOGEL, Directeur de l'INSET/CNFPT de Montpellier**

J'ai le plaisir de vous accueillir au nom du CNFPT et de l'INSET de Montpellier à ces rencontres que viennent d'introduire Christophe MORALES et Jean-Claude GALLETY. On est déjà, notamment avec les propos de Christophe MORALES, sur le fond de nos rencontres et de nos journées.

Mais avant cela, quelques éléments formels ou institutionnels. Je remercie en particulier SupAgro Montpellier, donc Isabelle TOUZARD, sa directrice adjointe, pour son accueil. Françoise JARRIGE interviendra tout à l'heure au nom de SupAgro. Les partenaires de cette journée sont nombreux et j'espère que je ne vais en oublier aucun. Je remercie le PUCA qui contribue financièrement à cette opération. Il y a l'ENTPE et donc globalement une forte contribution du ministère avec le CERTU, le PUCA et l'ENTPE. Il y a aussi le Commissariat Général du Développement Durable avec Nathalie ETAHIRI, l'AITF qui est un partenaire habituel des RSTT puisqu'on va adosser une de ces rencontres scientifiques et techniques à Dijon le 20 septembre prochain sur un congrès interrégional de l'AITF. Ce partenariat et cette articulation entre des journées de certaines associations et de certains partenaires avec celles du CNFPT et du CERTU nous paraissent importants. Il y a Plante & Cité, l'Ecole Nationale Supérieure des Paysages et l'ATEN. Sont aussi présents NATURPARIF, le CAUE du Gard, la Fédération Française des Paysages, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, etc. J'ai peur d'en oublier. Il est aussi important de dire que nous avons essayé, et ça me paraissait intéressant, de conjuguer ces RSTT et cette thématique sur les questions du Péri nature et du Péri urbain avec une plateforme francophone d'agglomérations donc avec des collègues belges, suisses et québécois qui sont déjà en partie présents dans la salle. Dès demain et pour trois jours, ils viendront travailler sous forme de séminaire sur des thématiques qui sont très proches de celles qu'on aura l'occasion de développer aujourd'hui.

Je remercie en particulier Gaëlle AGGERI, Jean PIALOUX et Simone RIVIER. Ce sont les artisans de cette journée et de celles qui suivront.

On a longuement discuté sur le contenu et le titre de ces rencontres. J'ai envie de dire que le titre « Péri urbain ou péri nature, hybridation des territoires : comment accompagner le passage à la métropole post-carbone » est un peu un titre valise.

Il est le résultat de nombreuses interrogations et je pense que parmi toutes les interrogations que ce titre éveille, elles ne seront pas toutes traitées. Il y a

cependant un fil rouge autour d'une interrogation qui pose la question de savoir s'il y a un modèle pour la ville de demain vertueuse, idéale, durable qui conjuguerait urbain et nature.

A partir de là, c'est tout un programme. On imagine bien qu'on ne va pas trouver le modèle de ville idéale. Ce n'est pas l'objectif et je pense qu'on ne peut pas recopier les villes de l'une sur l'autre, que le modèle de ville n'est pas transposable partout. Si on prend quelques exemples, notamment des métropoles mondiales comme Paris, Berlin, Los Angeles, Tokyo, Shanghai, etc., on n'a pas la même histoire au niveau des concepts de ville étalée et d'articulation entre nature et ville, pas la même géographie, pas les mêmes atouts au départ, pas la même pression démographique et leur densité varie énormément. Donc à l'évidence, on n'a pas les mêmes réponses aux mêmes questions. Aujourd'hui, à travers les interventions et les quelques exemples sur Lyon, Clermont-Ferrand, les Pyrénées-Orientales, Montréal, Seraing en Belgique, Montpellier, on voit bien que les questions qui se posent sur le type de ville paysage, ville nature, ville agricole, ville jardin, ne sont pas les mêmes. Ce ne sont pas les mêmes réponses que nous pourrions apporter ou les mêmes pistes de travail.

Au niveau de toutes les interrogations, j'en cite quelques-unes que nous aurons l'occasion de développer : comment se composent et se recomposent les rapports entre ville et campagne ? Comment développer la ville sans supprimer les espaces naturels et les espaces agricoles ? Que peut apporter l'agriculture à la ville ? Comment concilier ville dense, ville nature, ville verte, ville durable ? Comment les mobilités s'opposent-elles dans cette ville nature ? Comment l'ensemble des fonctions urbaines peut-il exister ou coexister ? Les rapports entre ville et périphérie passent-ils par des parcs urbains, des parcs naturels ? Quels sont les outils pour fabriquer et gérer cette ville ? Quelle gouvernance ? Quels services la nature peut rendre à la ville ? Quelle place pour les habitants ? Il y a aussi des questions de gouvernance, des questions de relations à l'habitant, à l'utilisateur et autres. Alors, faut-il finalement construire la ville à la campagne ou construire et reconstruire la nature en ville ? A un certain moment, on se posera aussi la question de savoir si ce sont de nouvelles modes et est-ce qu'il faut céder aux nouvelles modes ? Est-ce qu'il s'agit d'un nouvel hygiénisme ? C'est toute une série d'interrogations. Tant de questions qui mériteraient chacune un séminaire à part entière. Je m'arrêterais là pour les interrogations afin de passer aux nombreuses contributions qui vont avoir lieu tout au long de la journée.

Avant cela, je vais vous faire une présentation du CNFPT. C'est 29 délégations, 60 antennes qui maillent le territoire. Cinq instituts, dont celui de Montpellier qui vous accueille aujourd'hui, ont des pôles de compétences à vocation nationale, en particulier le pôle de compétences qui a été le promoteur de cette journée, le pôle ingénierie écologique piloté par Gaëlle AGGERI, ici présente. Ce pôle traite de façon éco-systémique les ressources du vivant, les espaces verts, les espaces

naturels, la ressource en eau, les déchets, la propreté à l'échelle des agglomérations urbaines.

Le programme national de développement du CNFPT et ses orientations pluriannuelles portent la volonté de développer des actions formatives, en particulier en direction de la filière technique. La prise en compte du développement durable fait partie des enjeux tout à fait prioritaires que le CNFPT s'est fixés. On accompagne de nouvelles politiques territoriales de gestion durable, sur les réductions de consommation des ressources naturelles, les enjeux des plans climat, les politiques durables de transport, des bâtiments et d'urbanisme, au travers de nos offres de formations et d'évènementiels, en particulier les rencontres scientifiques et techniques territoriales, dont Jean-Claude GALLETY a déjà présenté le fonctionnement.

En 2010, année mondiale de la biodiversité, le CNFPT avait mis en place un itinéraire de sept évènementiels interrégionaux qui se complétaient dans leur thème et leur répartition géographique. Pour illustrer le plan Ecophyto 2018 inscrit dans le Grenelle 1 et 2, le pôle de compétence ingénierie écologique a mis en place un colloque en décembre 2010 sur le thème de l'exemplarité territoriale en matière de réduction des produits phytosanitaires. En 2012, il est relayé par une offre de formations prioritaires « Espaces publics zérophyto » pour toucher les 26 000 cadres et les 350 000 agents de nos collectivités concernés par l'aménagement et la gestion de l'espace public. Pour compléter cette implication, on a contribué à une convention d'étude 2010 - 2011 avec Plante & Cité, dix collectivités pionnières, les réseaux professionnels, notamment AITF que j'ai déjà cité, pour la co-conception d'un référentiel partagé donc pour toutes les collectivités territoriales, qui s'appelle « Eco-gestion des espaces verts publics » et qui débouchera en 2012 sur un label environnemental « Eco-jardin ». Dès 2009, le CNFPT a travaillé sur les questions d'offres de stages « Trame verte et bleue » pour les cadres territoriaux. L'année dernière, nous avons aussi organisé un colloque Trame verte et bleue à Roubaix, qui a réuni plus de 250 participants. Ce colloque était déjà l'occasion de travailler de façon inter-partenaire.

Aujourd'hui, ce colloque est une opportunité de débats, de confrontations de visions croisées, de construction d'une culture commune sur le projet de nature en ville, qui positionnent les collectivités territoriales comme véritables laboratoires d'expérimentation, d'exemplarité, de diffusion des pratiques d'éco-conception et d'éco-gestion de l'espace public. Je pense que la richesse des échanges, qui auront lieu aujourd'hui et dans les journées qui suivent, fait la richesse de ce séminaire.

Je vous souhaite donc à tous non seulement de bien travailler et bien échanger mais d'avoir le plus possible des ouvertures à des innovations et à des débats partagés qui puissent sortir de tous les sentiers battus ou rebattus et qui feront la richesse de ces journées.

Conférence introductive

La Ville « émiettée », les nouvelles relations du péri urbain aux espaces de nature

- **Eric CHARMES, Urbaniste-sociologue, Directeur du laboratoire RIVES, ENTPE**

Constatons que les villes s'étendent de plus en plus et inscrivent dans leurs orbites des milliers de communes qui, de rurales, deviennent péri urbaines. Restant faiblement peuplées, elles conservent l'essentiel de leur environnement naturel et agricole. Un tel émiettement des agglomérations en constellations de noyaux bâtis pose des problèmes nouveaux pour le gouvernement des villes et la solidarité entre les citoyens. Avec la périurbanisation, le peuplement des communes se fait, en effet, plus homogène, leur fonctionnement quotidien s'apparentant à celui d'un club résidentiel. On appellera donc « Clubbisation » ce phénomène qui rattache les communes à une métropole tout en disposant ses habitants sur le modèle de l'entre-soi.

La transformation d'une commune en club résidentiel n'est possible que dans un système métropolitain. Les habitants d'une petite commune résidentielle travaillent ailleurs, étudient ailleurs, font leurs achats ailleurs. Plus que tout autre, l'habitant d'une telle commune expérimente chaque jour l'éclatement des espaces métropolitains sur une grande diversité de communes. Plus que pour tout autre, ses intérêts sont objectivement intercommunaux. Le problème est avant tout celui de la prise de conscience de cette réalité. Cette prise de conscience est incontestablement contrariée par l'autonomie physique et institutionnelle des espaces résidentiels périurbains. En ce sens, il faut s'inquiéter des effets délétères pour la cohésion des métropoles de l'entre-soi et des égoïsmes communaux. Mais, en même temps, à trop insister sur ces phénomènes, on propose une lecture trop négative des formes de territorialisation résidentielle contemporaine. Dénoncer le sécessionnisme revient à lui accorder du crédit. Or la clubbisation est moins un processus par lequel les communes rurales affirment leur indépendance, qu'un processus d'intégration fonctionnelle par lequel les communes rurales deviennent plus dépendantes. Le discours critique devrait donc aussi insister sur ce point. Un exemple des ambivalences du discours critique peut être donné avec le syndrome NIMBY. Celui-ci peut être une illustration éloquentes des égoïsmes locaux. En même temps, les conflits locaux peuvent être des moments où les périurbains expérimentent très concrètement les tensions entre leur mode de vie métropolitain et leur volonté de bénéficier d'un cocon résidentiel préservé. Reste à faire en sorte que cette expérience soit la base d'une prise de conscience des interdépendances entre les communes clubbisées et leur environnement, et par-delà, une base pour la construction de liens de solidarité entre la ville et ses miettes péri urbaines.

Séminaire national RSTT – Péri urbain ou péri nature, Hybridation des territoires :
Comment accompagner le passage à la métropole post carbone –
10^{ème} Plate-forme internationale sur les agglomérations urbaines

PÉRI URBAIN OU PÉRI NATURE,
HYBRIDATION DES TERRITOIRES :
COMMENT ACCOMPAGNER LE PASSAGE À LA MÉTROPOLE POST CARBONE

Première séquence

Un péri urbain désiré « Nature » : représentation des acteurs, demande sociale des habitants

Animation : Gaëlle AGGERI, responsable du pôle de compétences Ingénierie écologique, INSET Montpellier/CNFPT

- Serge BONNEFOY, secrétaire technique du réseau « Terres en villes »
- Frédéric SEGUR, représentant du réseau AITF Paysage et Nature, directeur du service arbres et paysage, Grand Lyon
- Françoise JARRIGE, enseignante chercheur, UMR innovations territoriales et développement, Montpellier SupAgro
- Yves HANIN, sociologue-urbaniste, professeur d'urbanisme et de développement territorial, université catholique de Louvain
- Hugo RECEVEUR, ingénieur paysagiste, bureau d'études La Motrice Paysage et Urbanisme

1 - Quelles représentations des agriculteurs urbains ? Quelles alliances entre agriculteurs et collectivités ? Apports et difficultés des productions et distributions agricoles en milieu péri urbain

- **Serge BONNEFOY, secrétaire technique du réseau « Terres en villes », chercheur associé UMR Pacte Grenoble**

Droit de Cité pour l'agriculture ?

Il aura fallu une cinquantaine d'années pour que la question agricole périurbaine devienne une préoccupation commune des agglomérations et métropoles françaises. Il aura fallu que les évolutions urbaines, agricoles et alimentaires en France et en Europe soient suffisamment fortes pour modifier les frontières entre politique urbaine et politique de développement rural, entre Etat et collectivités. Toutefois, l'agriculture périurbaine est un objet politique hybride qui échappe à la politisation conventionnelle.

Sa meilleure prise en compte locale témoigne aujourd'hui de l'irruption de la société civile sur la scène agricole et du rôle des agglomérations dans la territorialisation de la politique agricole.

L'artificialisation trop rapide des terres agricoles, l'évolution des demandes sociales et l'inquiétude alimentaire planétaire rendent aujourd'hui cette question plus consensuelle. L'Etat a réinvesti ce champ (cf. le Grenelle de l'environnement), plusieurs régions et départements s'en préoccupent, les équipes d'urbanisme du Grand Pari(s) lui donnent une place dans leur projet, le monde agricole recherche un partenariat fort avec les intercommunalités urbaines. Le succès du réseau Terres en Villes en est une autre illustration.

Plusieurs enjeux sont d'ores et déjà bien identifiés. L'agriculture périurbaine participe à organiser la ville, à structurer ses ruralités périurbaines et à lutter contre l'étalement urbain non maîtrisé. Elle rend la ville économiquement plus attractive et elle participe à la qualité de vie des citoyens en proposant nombre d'aménités vertes.

Elle contribue à l'économie locale par le dynamisme de ses exploitations¹ et de sa filière agro-alimentaire. Elle valorise les déchets urbains. Enfin, elle favorise la cohésion sociale et contribue à l'identité locale. De nouveaux enjeux sont apparus ces dernières années. L'agriculture périurbaine a un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité ainsi que dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle est une des pièces centrales de la gouvernance alimentaire des grandes villes. Sa prise en compte facilite la coopération entre les différents territoires de la métropolisation.

¹ En 2000, 44% des exploitations françaises étaient situés en zone urbaine et périurbaine.

Malgré l'ambiguïté des termes et les limites de ces politiques locales dans un pays centralisé fortement dépendant de la politique agricole commune, celles-ci ont un effet levier important sur la ville et l'agriculture locale. Elles interviennent aujourd'hui principalement sur la protection et la mise en valeur concertée des espaces agricoles, sur l'installation et la diversification, sur le développement des circuits de proximité et elles cherchent toutes à favoriser le dialogue entre agriculteurs et citoyens. Leur développement ne va pas sans controverse entre agriculture rêvée et agriculture réelle, entre vision « économiste » et vision « territoriale ».

Il est aussi un des signes du renforcement du rôle des métropoles tout comme celui d'un changement d'époque : « *La métropole de l'après Kyoto sera agricole parce que écosystémique. Elle sera vivante parce qu'organique. Elle sera efficace par le fruit d'un métissage entre protection et exploitation, entre ville et nature.* » Equipe GRUMBACH, consultation du Grand Pari(s).

2 - Quelles attentes de la maîtrise d'ouvrage territoriale « ville post carbone » : l'exemple du Grand Lyon. Synthèses du diagnostic sur les enjeux nature (air, eau, sol, agriculture, arbres et paysages, biodiversité, risques ...) en lien avec la révision du PLU / thématique ville post carbone

- **Frédéric SEGUR, représentant du réseau AITF Paysage et Nature, directeur du service arbres et paysage, Grand Lyon**

La Communauté urbaine de Lyon démarre actuellement la révision du PLU qui porte sur les 53 000 ha de son territoire. Dans ce cadre, l'intégration des enjeux environnementaux, notamment ceux qui sont directement reliés à la question de l'équilibre ville/nature, impose un enrichissement du diagnostic initial par des approches novatrices, diversifiées et croisées.

L'intégration de ces enjeux vise à également à répondre à deux éléments majeurs qui sont d'ailleurs à l'origine de la révision du PLU actuel :

- La loi du Grenelle II du 12 juillet 2010 qui porte sur un « engagement national pour l'environnement » et qui impose de nouvelles dispositions dans les règlements d'urbanisme, notamment pour la prise en compte des objectifs de développement durable par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation et la restauration des continuités écologiques ou encore par la limitation de consommation d'espace.
- Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010 et avec lequel le PLU doit être en compatibilité.

La révision du PLU cherche également à en prendre en compte les résultats des études et des analyses menées depuis plusieurs années pour l'élaboration de politiques publiques et d'actions thématiques tels que le Plan Climat, Le Plan de

Protection de l'Atmosphère (PPA), les politiques de gestion des eaux, le dispositif de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) ou encore la Charte de l'Arbre.

L'existence de ces nouvelles exigences, mais dans le même temps de ces nombreux éléments de diagnostic jusqu'alors inexistantes, permettent d'envisager une approche beaucoup plus riche et diversifiée qui au-delà du simple état des lieux peut permettre de positionner de véritables objectifs politiques.

Un travail en ateliers, préalable à la révision du PLU, a ainsi permis de recenser ces études, d'établir un état des lieux précis afin de chercher à établir des croisements entre ces différents diagnostics environnementaux. Plutôt que d'en dresser un bilan exhaustif, il semble à ce stade intéressant de mettre en lumière quelques points de vigilance à approfondir :

1. **Les échelles d'analyse** : tant que l'on travaille à l'échelle de grands territoires (métropole, SCOT...) la définition de principes cadre et la cartographie des intentions apparaissent assez consensuels. Quand on descend dans la mise en application des principes sur des échelles locales un certain nombre d'enjeux sont plus difficiles à décliner : comment passer de l'armature verte du SCOT, majoritairement périurbaine, à une trame verte localisée précisément jusque dans le tissu urbain ? Quelle est la pertinence écologique de micro-continuités naturelles ?
2. **Les approches disjonctives** : La prise en compte de la nature dans les politiques territoriales a souvent été séparée en deux orientations distinctes : d'un côté les actions sur les espaces naturels et agricoles périurbains, de l'autre les actions sur les éléments intra-urbains de végétation (espaces verts, arbres d'alignements...). Or les enjeux environnementaux et sociaux actuels montrent qu'il est aujourd'hui indispensable de les associer dans une approche intégrée et globale. Les outils d'études, les acteurs et les organisations ne sont pas toujours adaptés à cet objectif.
3. **L'évaluation de la valeur des services éco-systémiques de la nature** : le manque de connaissance et d'outil d'évaluation de la valeur à attribuer aux constituants de la trame naturel d'un territoire est à l'origine d'une véritable déconsidération des espaces non bâtis, et d'un faible intérêt de conservation ou de développement des espaces de nature. Comment rééquilibrer les analyses ? Établir des comparaisons ? Imaginer des compensations ?
4. **La synergie des enjeux** : trop souvent pris en compte isolément, les paramètres environnementaux interagissent et imposent au contraire une prise en compte globale : les thèmes climat, eau et végétal nécessite par exemple une vraie synergie d'approche si l'on souhaite créer des îlots de fraîcheur pour lutter contre les îlots de chaleur.

5. **L'effet cumulatif des inégalités environnementales** : les diagnostics croisés montrent souvent des effets négatifs cumulés : faible densité végétale qui se combine avec un fort effet d'îlot de chaleur, de forts niveaux de concentrations en polluants atmosphériques ou d'exposition au bruit... Ces effets cumulatifs créent de fortes inégalités environnementales qui peuvent également avoir des répercussions sanitaires importantes pour les populations concernées. Cette approche ne peut-elle pas conduire vers des politiques de solidarité territoriales destinée à réduire ces inégalités ?
6. **Équilibre entre l'effort public et l'effort privé** : l'étude du statut de l'environnement végétal d'un territoire urbain montre un effet de substitution quasiment totale de la périphérie vers le centre. D'un statut majoritairement privé de la trame arborée périurbaine on passe à un statut presque exclusivement public en s'approchant du centre. La suppression de végétation liée à la densification de parcelles privées crée ainsi un besoin de compensation supporté presque exclusivement par la collectivité. Les perspectives de raréfaction des budgets publics ne doivent-ils pas conduire à chercher un meilleur partage de l'effort de protection et de développement de la place de la nature dans la ville ?

Présentation des interventions de Françoise JARRIGE et Yves HANIN lors de la table ronde

Réflexions sur la place de l'agriculture dans la ville durable

- **Françoise JARRIGE enseignante chercheur, UMR innovations territoriales et développement, Montpellier SupAgro**

La concentration croissante de la population dans les agglomérations et la forte concurrence pour l'utilisation de la terre questionne la place et le devenir de l'agriculture dans les territoires sous pression d'urbanisation. Au-delà de la seule dimension spatiale, le concernement social grandissant pour la nature, l'environnement et l'alimentation s'accompagne de nouvelles attentes de la population vis-à-vis de l'agriculture.

Celle-ci subit parallèlement les difficultés économiques engendrées par la mondialisation et le durcissement de la concurrence sectorielle. Entre régression, adaptation et innovation, on observe dans les territoires périurbains de multiples formes d'agriculture en mutation.

La politique agricole - au sens sectoriel - demeure largement une prérogative nationale, voire supra-nationale dans le cadre de l'UE avec la PAC. Suite à la décentralisation et avec le nouveau cadre de l'urbanisme, le développement et l'aménagement du territoire relèvent eux désormais largement des collectivités locales, aux pouvoirs renforcés, notamment en matière de planification spatiale.

Face aux incertitudes sur les marchés internationaux et aux risques croissants pour l'approvisionnement urbain, ces gouvernements locaux s'intéressent aussi de plus en plus à la question alimentaire.

Dans ce contexte, la délimitation ville-campagne s'estompe dans l'espace géographique, social et politique : de deux univers séparés - monde urbain en charge de la fabrique de la ville, monde rural en charge de la gestion de l'espace et des activités agricoles - on passe à un cadre de gouvernance émergent, celui des « nouveaux territoires urbains ». A ce niveau local de décision, les politiques publiques mettent en œuvre les principes de développement durable et de souveraineté alimentaire. L'agriculture tend ainsi à devenir un objet - paradoxal, nouveau et peu connu - des politiques et des projets des territoires urbains.

Quelle place l'agriculture peut-elle prendre dans ces territoires urbains et quelle peut-être sa contribution à leur développement durable ? La question de la durabilité de l'activité agricole elle-même se pose face aux effets négatifs de l'étalement urbain et à la déstructuration des exploitations agricoles périurbaines. Cependant, il ne s'agit pas - ou pas seulement - de chercher à conserver ou reproduire les structures et les systèmes agricoles à l'identique, mais de développer des relations moins dissymétriques entre urbanisation et agriculture. L'hypothèse est que le développement durable des territoires urbains nécessite de mettre en place une co-évolution plus équilibrée, plus complémentaire entre urbanisation et agriculture, afin de renforcer les capacités territoriales à combiner des fonctions sociales, économiques et environnementales. Cela passe par la « reterritorialisation » de l'agriculture et la recherche de formes d'agriculture innovantes. Le concept de durabilité peut alors s'entendre dans cette recherche comme « *l'ensemble des objectifs et des transformations qui renforcent l'intégration des relations entre villes et agricultures* » (projet DAUME).

- **Yves HANIN - sociologue-urbaniste - Professeur de développement territorial, Directeur du Centre de Recherche en Aménagement du Territoire – CREAT - Université catholique de Louvain – UCL**

Les travaux de recherches ont principalement porté sur le contexte belge dans le cadre du processus de métropolisation. Après plusieurs années d'analyse et de compréhension, les travaux s'orientent sur les projets de territoire.

En 1993, contribution à une recherche consacrée aux espaces semi-naturels en région bruxelloise sous la direction de Jean REMY et Luc Van CAMPENHOUDT. La recherche visait au-delà d'une approche en termes de biodiversité ou de productions agricoles aux portes de la ville à identifier les fonctions sociales de espaces interstitiels que sont les espaces semi-naturels : jardins ouvriers, campagnes comme lieu de promenade, espaces fric

En 1994-1996, direction d'une étude sur la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune en Wallonie à la demande de la Région et de l'Union européenne. L'étude visait par enquêtes dans une dizaine de communes à comprendre les multi-facettes de l'agriculture en région périurbaine wallonne. Quels rôles les agriculteurs se donnaient-ils face à la disparition des prix garantis et à l'instauration des primes compensatoires ? Au-delà d'une confrontation entre agriculture familiale et industrielle, la recherche visait à mettre en exergue les facteurs de la diversification des productions et des fonctions dont notamment le contexte spatial et social. La recherche a permis d'identifier quatre types de territoire agricole périurbain articulant la présence de jardins ouvriers, l'éclosion des manèges, des fermes pédagogiques, des ventes directes sur les champs, des groupements de producteurs... face aux développements agro-industriels ou à la résistance de certains agriculteurs afin de défendre leur rôle de producteur d'aliments pour nourrir l'humanité insérés dans un système historique de spécialisation géographique des productions agricoles.

En 1999 proposition d'une politique concertée pour l'établissement d'une politique territoriale de l'agriculture au sein du schéma de développement de l'espace régional (équivalent du SDAR).

En 2000-2005 évaluation des besoins en superficie terres agricoles face aux nouveaux défis de l'agriculture. Après près de 50 ans de recul des terres agricoles à la fois par l'abandon des terres peu productives et la promotion de l'intensification voire du hors sol, la perspective d'un besoin de superficie était mise en évidence dans le cadre d'une étude sur les besoins en Wallonie.

A la fois pour des raisons de liaison au sol, de diversification des productions, de multiplication des autres fonctions dans l'espace agricole, il devenait impératif à la fois de protéger voire d'étendre les superficies agricoles et d'établir des plans et des contrats de multifonctionnalité.

Depuis 2006 plusieurs échanges sur l'aménagement des espaces péri urbains avec André FLEURY en Ile-de-France et Alberto MAGNAGHI dans la vallée de l'Arno, avec la Région Alsace sur la dynamique agricole périurbaine dans le cadre des contrats des villes moyennes (Thann-Cernay). Projets de territoires sur la Haute Meuse et au sein de communauté wallonne afin d'organiser la multifonctionnalité des espaces ouverts.

En 2011-2012, étude prospective BXL 2040 en collaboration avec Bernardo Secchi et Paola Vigano proposition générique pour l'avenir des espaces ouverts dans la métropole horizontale bruxelloise.

Table ronde : discussion des intervenants et de la salle

Gaëlle AGGERI

Deux intervenants nous ont rejoints. J'aimerais demander à Yves HANIN qui représente la Belgique et plus particulièrement l'Université de Louvain en tant que directeur de recherche de l'aménagement et du territoire, qu'il nous dise quel est son regard en tant qu'étranger sur les trois expériences montrées en France. Est-ce qu'il y a des différences de relation entre ville et campagne dans un pays d'Europe du nord comme la Belgique ?

Yves HANIN

Ma réaction est de dire qu'aujourd'hui, il est assez intéressant de travailler sur la notion d'hybride. C'était assez clair dans ces trois expériences. Je crois que cette notion renvoie à quatre tensions. On a parlé de nouveaux équilibres mais je pense qu'il y a plutôt des tensions. C'est important de revenir sur ces quatre tensions que l'on retrouve dans tous les exposés.

La première tension est qu'il y a une question fondamentale qui ne concerne pas uniquement la question de la nature mais la métropolisation. Certains ont évoqué cette notion et je pense que là, c'est la question de la régulation et de savoir par rapport à des défis mondiaux et des défis locaux, quelle est la capacité de la frontière, quelle est la taille des villes, jusqu'à quel périmètre, jusqu'où il faut faire des choses étanches, etc. Concernant l'alimentation, on doit avoir une certitude sur ce qu'on mange ?

D'où ça vient ? Je pense qu'il y a une question fondamentale sur la métropolisation qui se décline en fonction des pressions démographiques. Il faut accueillir des habitants et il faut les loger. Où est-ce qu'on va les loger ? Si on veut protéger les terres, il y a un arbitrage. Il y a aussi les questions de changement climatique... Donc tout un tas de choses qui se révèlent dans cette métropolisation. Je pense que cette régulation est fondamentale. Est-ce qu'on peut trouver une nouvelle autonomie ? Est-ce que la ville pourra avoir sa nouvelle autonomie ? Doit-elle conquérir de nouveaux territoires qui étaient à l'extérieur de la ville ?

La deuxième tension repose sur le fait qu'il y a des solutions qui peuvent être présentées comme étant universelles. Je suis plutôt un partisan de la singularité et je ne pense pas qu'il y ait une ville idéale. Et sur la question de savoir s'il y a une ville du 21^{ème} siècle qui serait plus verte, je peux m'aligner uniquement dans la pensée d'Alain BOURDIN qui disait qu'après l'ingénieur « béton », faisons attention à l'ingénieur « vert ». Par contre, je suis d'accord avec le fait qu'il y a une méthode qui doit offrir la complexité et c'est sans doute celle qui est plus écologiste ou écologue. Quelque chose qui ne travaille pas sur les flux mais sur les cycles. Il y a une sorte d'interdisciplinarité. On ne parle plus d'aménagement mais de ménagement. Partout, on fait de l'aménagement des berges, on met du vélo et

c'est une vision très universelle. Je pense qu'il est très important de la décliner, de la comprendre. Elle n'a pas la même intensité et la même forme dans toutes les villes, sinon, on va avoir une forme de généralisation de la ville verte. Ce serait très désagréable de venir à Montpellier et de voir exactement les mêmes vélos, le même urbanisme, le même aménagement que l'on pourrait trouver dans toutes les villes. Cette tension renvoie à la métropolisation dans toutes les métropoles qui sont riches.

La troisième tension est entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ou les ignorants à qui il faut expliquer que la demande sociale a changé et qu'il faut s'aligner sur cette demande sociale. Dans les années 60, on a expliqué aux agriculteurs qu'ils étaient priés de produire pour nourrir l'humanité à moindre coût. Et aujourd'hui, on leur dit qu'il faut changer. Il est très important de voir qu'il y a plus de complexité au-delà d'une vision de l'Etat qui sait et venant de Belgique, je suis très fier de dire que l'on peut vivre dix-huit mois sans gouvernement. Tout n'est pas dans la tête de ceux qui sont en haut.

Il faut reconnaître qu'il y a une diversité des pratiques. Cela renvoie à la singularité mais on a bien montré comment les acteurs du terrain peuvent être des ressources. On voit qu'il y a plusieurs types d'agriculture. Même s'il y a une forme d'uniformisation de l'agriculture par la politique agricole commune, il y a une diversité qui s'est maintenue. Chez nous, on a une politique nationale très forte donc on a réparti les productions de manière géographique à travers le pays. Mais malgré cela, il y a une diversité et il faut retrouver cette diversité et cette ingénierie. Dans les années 80 à Bruxelles, on a travaillé sur le semi-naturel.

Il y avait des gens qui savaient, donc des universitaires, et ils ont dit que sur les espaces où il y a de la biodiversité, il faut protéger, alors qu'il y avait un tas d'acteurs qui occupaient ces terrains vagues, ces friches donc ces espaces à conserver. C'étaient des terrains d'aventure pour les enfants, des terrains pour aller promener les chiens et il y avait un tas d'activités. Ne pas reconnaître ces activités, c'est à mon avis un grand défaut. Il y a une question fondamentale qui est de savoir comment articuler les choses entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas.

La dernière tension est que le rapport à la nature diffère d'une culture à l'autre. En Belgique, on a une ville étalée. Elle commence à Lille et elle va jusqu'aux Pays-Bas. Cette ville étalée représente une forme de rapport à la nature. Pendant ces dernières années, on l'a un peu combattue parce qu'on était aussi dans la vision de la ville compacte. Aujourd'hui, on se rend compte que cette ville a une tradition, à la fois dans le jardin ouvrier industriel et dans l'image anglo-saxonne de la ville. Si vous vous promenez à Bruxelles, vous voyez qu'il y a une manière d'urbaniser la ville avec la nature. C'était déjà vrai au 19^{ème} siècle et sur de très grands espaces. Le fait que chez nous les campagnes ne sont pas des campagnes agricoles par un phénomène qui est le transport pendulaire et qui a été reconnu dès la fin du 19^{ème} siècle. Dès les années 1860, on a permis aux ouvriers de rester habiter à la

campagne. Il y a eu tout un débat entre les catholiques et le mouvement ouvrier dans les villes industrielles. Donc la campagne n'est pas uniquement le milieu des agriculteurs et il y a une énorme présence de gens qui faisaient des mouvements pendulaires de l'ordre de 45 minutes déjà à la fin du 19^{ème} siècle. Cette ville étalée est une ressource. Aujourd'hui, comme on veut travailler dessus, on a réfléchi avec Bernardo SECCHI, notamment sur la manière de mettre en valeur tous ces espaces qui ne sont pas vraiment bien définis, qui ne sont pas des espaces frontières. Il faut donner la possibilité à chacun d'avoir les pieds sur terre. C'est très important. Parfois, ce peut être juste un balcon et avant c'était des plantes vertes dans les appartements.

Culturellement, comment peut-on vivre ce besoin de nature ? Chez nous, on avait l'élevage des pigeons. Les mineurs faisaient de la colombophilie. Il y avait ce rapport à la nature. Il faut comprendre cette diversité de rapports à la nature et pas simplement, voir une grande barrière entre la ville artificielle et la nature.

En travaillant sur ces quatre tensions, on pourra peut-être envisager l'hybride concrètement.

Gaëlle AGGERI

Avant que tout le groupe s'exprime, je voudrais donner la parole à Françoise JARRIGE, enseignante-chercheuse à SupAgro Montpellier et qui a contribué fortement au volet agricole du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de Montpellier que présentera Nicolas ROUBIEU.

J'aimerais simplement compléter ce qui a été dit sur le monde des agriculteurs. Puisqu'on est dans une séquence sur les représentations, trois questions : Comment les agriculteurs vivent le fait d'être associés aux projets des collectivités locales ? Au nom de quelle valeur ? De quelle légitimité agricole pour eux ?

Françoise JARRIGE

Avant de répondre à la question, je voudrais faire quelques remarques sur ce qui me frappe par rapport à la richesse de tout ce qui a déjà été dit. Sur cette histoire des représentations, je pense que c'est vraiment important de pointer aussi la diversification des métiers ou des compétences que nous représentons chacun. Ils conditionnent le regard que chacun nous portons sur ces questions d'agriculture ou de nature en ville. Cela me semble vraiment un préalable important entre les paysagistes avec une entrée plutôt esthétique et paysage, l'entrée plus fonctionnaliste des urbanistes et je m'associe à Serge BONNEFOY. Nous venons plus du monde agricole donc avec une entrée sur les questions de l'agriculture par le monde professionnel et par l'activité professionnelle. Cela fait la richesse des débats mais je pense qu'il ne faut pas non plus se voiler la face sur le fait que derrière, il y a aussi des enjeux de métiers, de pouvoir sur la parole des uns et des autres en termes de préconisation sur la bonne formule. Il faut avoir conscience de

ça pour être plutôt dans la richesse des échanges, mais il faut savoir que chacun a aussi son point de vue.

Avant de répondre directement à la question de Gaëlle AGGERI, il me semble que pour pouvoir favoriser le dialogue entre ces différents points de vue, il est important d'avoir une approche un peu plus systémique de ce dont on parle parce que si on va de l'extérieur vers le centre de la ville, il y a tout un gradient sur ce que sont ces espaces verts, cette nature car il n'y a pas vraiment de nature sauvage et spontanée en ville. C'est peu ou prou toujours une nature cultivée mais c'est vrai qu'entre la logique de l'entreprise agricole qui montre une grande diversité de fonctionnement, d'acteurs et de priorités, on a tout un gradient d'espaces, le jardin qu'il soit un jardin familial, un jardin partagé ou d'insertion et puis l'espace vert cultivé par les jardiniers de la ville. J'ai vu que Serge BONNEFOY a soigneusement évité le terme d'exploitant ou d'exploitation agricole qui n'est effectivement pas très heureux ici mais qui reste revendiqué par les professionnels. Je ne vais pas déployer toute une grille d'analyse mais à chaque fois, il faut avoir en tête que derrière, il y a une logique économique et un système social qui est quand même très différent et des acteurs impliqués au rapport foncier très différent. Vous avez évoqué cette question du partage public/privé et justement quand on passe à l'entreprise agricole, on a un foncier privé. Mais, pour répondre à la question par rapport au rôle de la SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), la présentation de Serge BONNEFOY mettait vraiment en avant les objectifs productifs, les objectifs d'entreprise agricole. On sait dans l'analyse économique, surtout dans la région sud et d'ailleurs ça conditionne beaucoup de différences sur les problématiques des métropoles, que ce sont aussi souvent des propriétaires terriens. On peut les comprendre par l'approche de leur métier, de leur fonction de production alimentaire.

Que ce soit en circuit court ou en circuit long, ils ont aussi une casquette de propriétaire foncier qui est importante. Il y a le poids de leurs associations professionnelles et de leurs représentations politiques qui pèse dans les débats. Si je prends le cas des jardins en terme de foncier, on est encore parfois sur du foncier public quand on parle des jardins privatifs. Pour les jardins collectifs, familiaux, ouvriers ou autres, on est souvent sur du foncier public mais avec une logique qui est tout autre. On n'est plus sur de l'entreprise économique. On est vraiment sur de l'activité d'agrément, de loisirs, une forme de lien à la nature qui a son importance même si la fonction d'autosuffisance alimentaire peut être importante, voire de la redistribution, même de la revente pour certains qui peuvent développer une activité commerciale à partir de ces jardins. Evidemment quand on passe aux espaces verts publics gérés par la collectivité et jardinés par des employés de la commune, on n'est pas sur de la nature sauvage.

On est sur de la nature cultivée mais avec des objectifs d'agrément et où la notion de bien commun, de bien collectif est entérinée par le statut et la gestion de ces espaces, même si on leur attribue des vertus fonctionnelles, notamment de

rafraîchissement en été par rapport au problème climatique. Je voulais poser rapidement ces différents types d'espaces parce qu'après on peut effectivement parler d'hybridation mais ça me semble important de reconnaître qu'à chaque fois on a affaire à des types d'espaces différents qui ont des fonctionnalités et des objectifs différents et derrière, des acteurs différents. On doit ensuite trouver les instances, les arènes de négociation, de concertation pour faire travailler ensemble ces acteurs.

Pour répondre à la question qui m'a été posée sur la participation des agriculteurs au projet de ville, je pense que Serge BONNEFOY y a déjà répondu de manière assez fournie et documentée en ce qui concerne les acteurs de l'agriculture sinon traditionnelle, au moins professionnelle. Selon les métropoles et la tradition de dialogue, on est dans des configurations plus ou moins avancées. Il y a des métropoles où les agriculteurs ont bien intégré les avantages de la proximité urbaine par le développement des circuits courts et on est dans un dialogue où la reconnaissance des fonctions de l'agriculture, autres que la production alimentaire, donc tout ce qui va être aménité paysagère, aménité environnementale, peut être prise en compte mais avec quel système économique ? Donc le partage de la charge privée/publique est important. Mais comment on contractualise avec des agriculteurs ? L'expérience de l'agglomération de Montpellier montre que ce n'est pas aussi évident, dans une tradition de production et d'économie viticole. Même s'il existait des liens entre monde urbain et monde viticole, on ne fait pas facilement du jour au lendemain des viticulteurs les artisans de la construction urbaine. Il y a vraiment des dimensions techniques, mais aussi économiques et des lieux de dialogue à trouver. Dans les fermes innovantes d'agriculture, on a quand même de nouveaux acteurs, des jeunes qui sont de nouveaux agriculteurs peut-être plus ouverts en termes de conception de leur métier, à la fois dans ses dimensions techniques et économiques.

Je pense que l'association des agriculteurs à la construction de la ville doit prendre en compte cette diversité des agriculteurs entrepreneurs agricoles, agriculteurs propriétaires terriens et agriculteurs innovateurs qui sont plus ouverts sur les formes contractuelles. Jusqu'à maintenant, on a pas mal sous-estimé les enjeux économiques sur la préservation de ces espaces.

Qui en porte les coûts et qui en retire les bénéfices ? Il y a toute une analyse économique, au-delà des analyses fonctionnelles et éthiques, qui pèse en arrière plan.

Gaëlle AGGERI

Lors des discussions entre intervenants qui ont déjà commencé, on a parlé dans les pays d'Europe du nord, notamment en Belgique, d'une forte demande sociale dans les métropoles vertes agricoles associée à une forte implication politique et ceci depuis une vingtaine d'années dans les villes comme Bruxelles. Je voudrais en

profiter pour demander à Hugo RECEVEUR et à Frédéric SEGUR qui est plus sur une vision de ville jardinée et de ville biodiversité à Lyon, quels sont vos ressentis sur les demandes sociales exprimées sur ce nouveau type de métropole verte ? Est-ce qu'il y a des images qui émergent ? Quelle légitimité, les habitants donnent-ils aux espaces publics des collectivités ?

Hugo RECEVEUR, Ingénieur paysagiste, bureau d'études La Motrice Paysage et Urbanisme

Pour faire le relai avec Frédéric SEGUR, je vais partir d'une image que j'ai vue sur le diaporama. C'était une prairie gérée par des moutons. Il se trouve que j'avais participé à cet évènement. Il fait partie des initiatives de jeunes agriculteurs qui ont proposé des manières différentes de gérer et d'hybrider. Ces jeunes agriculteurs, qui sont intervenus dans ce projet, sont en l'occurrence paysagistes et architectes. C'est le hasard qui fait bien les choses. Ils avaient proposé d'aller dans le parc de Gerland, l'un des parcs les plus urbanisés et reconnu comme tel à Lyon, de venir avec des bêtes pour entretenir les espaces verts. Ils avaient fait venir non seulement des vaches charolaises, mais aussi des Highlands cattle qui sont des vaches écossaises différentes des autres vaches. Finalement, elles représentent cette image hybride du fait que ce sont des vaches de petite échelle et elles entretiennent les berges. Elles s'adaptent mieux aux milieux urbains et à une gestion humide. C'était une proposition et un atelier. C'était très intéressant de voir comment les habitants ont réagi. A la fin de cette journée, il y a eu un questionnaire pour savoir s'ils étaient prêts à avoir à côté de chez eux des moutons, des vaches, des oies... et de les côtoyer. A l'époque, je trouvais que c'était une belle réaction sur ce qui avait été mené. C'était presque une démarche artistique mais c'était assez intéressant. Je voulais en parler parce que c'était l'occasion.

Frédéric SEGUR

Avant de répondre à la question de Gaëlle AGGERI, je voudrais reprendre ce qui a été dit sur le fait qu'effectivement, il faut définir les espaces. On parlait d'espaces verts urbains, qui seraient très jardinés, en opposition à des espaces naturels périurbains qui porteraient cette naturalité.

En fait, on s'aperçoit que depuis vingt ans, il y a une tendance forte dans la conception et la gestion des espaces verts. On a parlé de la gestion différenciée, puis de la gestion écologique qui porte une vraie logique de protection de la biodiversité, notamment par des choix très volontaristes des collectivités sur la non utilisation des pesticides. Aujourd'hui, quand on fait des mesures de biodiversité faune et flore, ce ne sont pas les zones agricoles périurbaines qui sont les plus riches, ce sont les zones urbanisées, notamment des espaces verts, je dirais assez banals, dans lesquels il y a une forte diversité. C'était un premier point parce qu'il y a parfois une inversion. On s'aperçoit que la population urbaine est très sensible à ces questions du rapport à l'environnement, des pesticides et de la santé. Ce sont

devenu des préoccupations fortes des habitants qui portent sur leur cadre de vie et sur leur environnement immédiat. Mais ce sont des questions qui se posent également par rapport à l'agriculture périurbaine. Si c'est une agriculture intensive et fortement chimique, ça heurte un petit peu la vision et la représentation des habitants qui sont pour des espaces naturels comme des extensions des espaces de découverte de la nature. Ils sont pour une relation à l'agriculture périurbaine, notamment sous un angle pédagogique. Aujourd'hui, 80% des habitants vivent en ville et les enfants doivent apprendre la nature en ville. Il faut qu'ils apprennent les animaux, les pratiques agricoles, etc. Il y a donc une fonction pédagogique forte et une attente forte sur des logiques de circuits courts, de production qui soit contrôlée en terme de qualité, notamment d'un point de vue sanitaire. On s'aperçoit aujourd'hui que cette attente de la population n'est pas encore complètement intégrée dans la réponse des acteurs économiques du milieu agricole.

Serge BONNEFOY

Si vous me permettez, j'ai essayé de dire qu'on ne peut pas poser les choses tout à fait de cette manière. C'est sans doute parce que je suis économiste de formation. Quand j'écoute les discours sur la nature en ville, j'ai toujours l'impression qu'on est dans un monde où l'économie n'existe pas réellement. C'est un monde un peu « bisounours ». C'est un monde où il n'y a pas de conflit, il n'y a pas de rapport de force, pas de grande distribution, pas de production agroindustrielle, pas de mobilité, de transports. Je me souviens avoir entendu Bernardo SECCHI dire qu'il était peut-être temps de s'occuper de nos mobilités, de ne pas laisser faire Fiat ou Renault. A mon avis, si on veut vraiment aller vers l'écosystème, ça veut dire que dans ce rapport « nature en ville et agriculture dans la nature en ville », il faut rentrer le bâti, l'avenir des zones commerciales, les investissements commerciaux, la production, un certain nombre de choses qu'on laisse de côté.

Pour moi, dans les politiques de projets urbains, les agriculteurs innovateurs ne posent pas de problème parce qu'ils sont soutenus par les collectivités. Ils sont soutenus par la société civile parce qu'il y a vraiment une dynamique, un renouvellement du monde agricole. Sur ce qu'on avait fait au Grenelle, on s'aperçoit dans nos politiques locales que l'on avait affaire à ces agriculteurs novateurs ou aux agri-managers prônant la vente directe ou les circuits courts et ce sont les deux piliers des politiques agricoles locales. Par contre, l'agriculteur conventionnel, l'agriculteur habituel de la politique agricole française passait souvent à travers la relation territoire. Et je suis de plus en plus convaincu qu'il faut bien entendu des formes nouvelles mais le rapport agriculture/ville se joue avant tout dans cette possibilité d'hybridation entre une conception classique qui évolue avec ces mêmes agriculteurs qui représentent la majorité et la ville, et pas uniquement dans les marges. C'est un danger de ne considérer la prise en compte de l'agriculture que dans les marges, même si c'est important.

Gaëlle AGGERI

Avant de clôturer ce débat par quelques questions, je propose un dernier regard d'Yves HANIN avec son expertise de sociologue sur ce qui a été dit.

Jean-Paul VOGEL, directeur de l'INSET de Montpellier/CNFPT

Je voyais Yves HANIN réagir sur ce qui a été dit à la tribune, sur ce qu'a dit Serge BONNEFOY, les questions « bisounours », agricoles, etc., la prise en compte d'autres éléments du bâti et ainsi de suite. Il me semble que vous étiez un peu stimulé donc qu'est-ce que vous en pensez ?

Yves HANIN

On sort sans doute d'une période qui était d'artificialiser les villes. Il y a un débat et on parle de métabolisme, de cycles. C'est une méthodologie. Maintenant, on doit sans doute rapprocher les gens qui travaillent sur le cycle écologique et les mettre dans le cycle de la ville. On a trop séparé ces deux méthodologies et les urbanistes devraient être davantage des jardiniers. C'est un point qui me semble être important. C'est certain qu'il y a une demande sociale pour découvrir la nature. Avant, c'était un jardin zoologique. On faisait venir des fauves pour montrer ce qu'était la nature. Il faudrait s'interroger sur la place de l'inconnu. Dans la métropolisation, il y a le mythe de trouver le territoire sur lequel tout pourrait être équilibré. Donc aujourd'hui, la recherche du grand territoire, et j'utilise ce mot à bon escient, c'est l'idée de se dire qu'avec ça, on pourra peut-être faire notre autarcie.

Cela permettra peut-être de résoudre certains problèmes et les problèmes qui posent des questions existentielles. Il faudra rester dans une économie du monde. Il y a des gens qui produisent à cette échelle mais aujourd'hui, la question repose sur l'inquiétude et l'incertitude. Il faut retrouver cette échelle qui donne la confiance.

Gaëlle AGGERI

Je donne la parole à Monique FABBRO, directrice adjointe de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN), un de nos partenaires.

Monique FABBRO

Plus qu'une question, une réaction. Vous parlez effectivement des espaces naturels qui sont présents, mais pas tellement dans les débats que nous avons entendus pour l'instant. C'est un des acteurs qui est apparu dans les années 60 au sens des espaces naturels protégés avec les Parcs Nationaux, ensuite les Réserves Naturelles, puis le Conservatoire du Littoral et on est là effectivement pas chez les « bisounours » mais dans le public. La politique des espaces naturels a été jusque dans les années 80 - 90, l'affaire du public et surtout de l'Etat. Il y a eu le grand tournant avec Natura 2000 et puis maintenant avec la Trame Verte, Trame Bleue où on s'est rendu compte que c'était faire des îlots protégés qui ignoraient

l'agriculture et l'urbain. C'est peut-être pour ça qu'on n'en pas parle tellement maintenant puisqu'en fait, il y avait une sorte d'ignorance, voire de conflit plutôt avec l'agriculture. La réflexion, qui me vient suite à ces différentes interventions, est que l'ignorance entre les villes et la nature tend à s'estomper via les collectivités locales qui deviennent un acteur majeur de la protection de la biodiversité. Par contre, le lien agriculture et espaces protégés, espaces naturels, reste difficile. Est-ce que ça vient de cette question économique qui est centrale ? On a des espaces qui sont financés par le public. Pour combien de temps ? C'est une vraie question parce que l'Etat se tourne pour des raisons scientifiques, pas uniquement économiques, de plus en plus vers l'acteur « collectivités locales ». C'est une solution mais combien de temps va-t-elle durer ? On voit que la question de l'écologie disparaît un peu du paysage politique actuel. C'est une vraie problématique et les problèmes de la biodiversité restent. Est-ce que la ville et le périurbain seront le lieu de rencontre de l'agriculture et des espaces naturels ? C'est un peu ma question à l'issue des différents débats.

Katherine BROOMBERG, cabinet CREATER, Montpellier

Je suis urbaniste libérale. Je voulais revenir sur la question économique parce que dans ces discussions, je trouve difficile qu'effectivement ces services rendus par les espaces naturels, pas ceux qui sont à l'intérieur des villes mais les espaces agricoles, notamment dans une agriculture en mutation, ont un coût important. Je dirais un coût public si on veut essayer de les préserver, de les intégrer dans la ville.

Il se pose vraiment la question des ressources économiques quand on est sur des espaces qui ne sont pas dans une logique d'activité économique c'est-à-dire qu'ils ne génèrent pas leurs propres ressources en direct. Je pense que c'est une vraie question, notamment si on est sur des territoires qui s'élargissent en terme de périmètre d'intervention publique. Il y a aussi un enjeu de sensibilisation des habitants à ce problème de coût. Si on veut avoir accès à une nature et à une agriculture périurbaine, cela a un coût pour la collectivité.

Hugo RECEVEUR

Cela me permet de rebondir en tant que paysagiste et je sais qu'il y a quelques paysagistes dans la salle. Le projet de paysage tel que je l'entends n'est pas essentiellement basé sur un fond esthétique. Il est bien basé sur un devenir économique et je trouve ça très intéressant. Il y a pas mal de paysagistes qui s'inscrivent là-dedans. Comment trouver une justesse d'accord entre la réalisation, la maintenance et l'exploitation ? C'est une des choses très importantes dans la démarche menée aujourd'hui sur les méthodologies que l'on met en place pour faire en sorte que les habitants, les techniciens et les élus travaillent ensemble en accord. On pense qu'aujourd'hui il y a des projets de paysages qui vont se mener et ils seront aussi des lieux de formation. En fait, on formera à la question

économique du devenir de tel espace. Par rapport à la question d'hybride, on pourrait parler de la fameuse noue qui débarque dans les éco-quartiers et qui est une sorte d'hybride entre un fossé agricole et un trottoir enherbé urbain. Je trouve ça intéressant parce qu'on va se retrouver avec des mécanismes d'usages et d'habitants. En périurbain, ils disent que la noue doit être entretenue par la commune, alors que s'ils étaient dans un village, ce serait à eux de l'entretenir parce qu'avant c'était les agriculteurs qui le faisaient et tous les gens qui entretiennent devant le pas de leur porte. Il y a pas mal de choses à discuter sur cette question. Ce qui est important est que l'hybridation est juste une représentation mais il faut se poser la question du fonctionnement et du fond qui amènent à cette représentation. Donc dans les méthodes qu'on essaye de développer, c'est bien de dissocier aussi ce qui est l'ordre des deux entités qui sont hybridées.

Par exemple, on a beaucoup travaillé pour dissocier dans chaque projet la solution technique de la solution politique pour permettre de dialoguer à des échelles différentes. D'ailleurs, on a travaillé comme ça avec le syndicat des routiers nationaux sur des propositions d'actions en terme de développement durable à la gestion, la conception et l'exploitation. Dans l'hybridation, il faut se méfier du fait qu'on ne connaît pas l'origine de l'hybridation. La question se situe sur le phénotype et le génotype.

Nicolas ROUBIEU, directeur adjoint de l'urbanisme et de l'habitat, Montpellier Agglomération

Juste deux observations très rapides. La première est plus pour confirmer la question du principe de réalité, notamment avec un éclairage sur la réalité de rente foncière. Les agriculteurs ou du moins les propriétaires terriens demeurent les acteurs centraux.

Il ne faut jamais l'oublier. Il y a souvent un paradoxe dans la pluralité, voire la complexité des mondes agricoles. Je tenais à rappeler cette réalité à laquelle on est confronté en tant que planificateur urbain. On pourra y revenir toute à l'heure. Une deuxième observation très rapide car là, c'était plus une interpellation pour Monsieur HANIN dont j'ai beaucoup apprécié le regard un peu décalé sur la question de la ville que les Italiens appelleraient la ville diffuse plus que la ville étalée. Ceci m'amène à penser puisque nous sommes invités à travailler en singularité qu'il y a peut-être une singularité au périurbain français qui est une forme de privatisation de ce rapport à la nature. On l'observe bien dans ce que sont les paysages du périurbain français. On est sur un parcellaire clôturé, extrêmement clôturé, voire muré. L'idéal du périurbain est une parcelle de 1500 m² clôturée avec une piscine si possible dans le midi de la France. Je connais mal la Belgique mais il me semble qu'on n'est pas du tout dans ce même rapport en Europe du nord en général où l'habitat reste traditionnellement plus compact et le rapport à l'espace

naturel, qu'il soit cultivé ou non, est un rapport plus commun, plus collectif sans être forcément public.

Gilles LECUIR, responsable du pôle Forum des Acteurs, NATURPARIF

Je travaille à NATURPARIF, l'Agence Régionale pour la Nature et la Biodiversité. Je voudrais juste ajouter une petite touche naturaliste sur la représentation que l'on peut avoir de la ville nature ou du rapport entre la ville et le rural. Il faut quand même garder le sens des réalités et ce sont des réalités qui sont extrêmement complexes comme l'a dit Yves HANIN. Le rapport à la nature y est hyper contextualisé.

Mais concernant le retour de la nature en ville, ce n'est pas n'importe quelle nature qui revient en ville. Il faut le préciser. Et la ville refuge pour la nature est d'abord un signal sur l'état désastreux de la qualité des milieux ruraux. Quand l'abeille trouve refuge en ville, ce n'est pas parce que la ville est accueillante, c'est parce que la campagne ne l'est pas. Je peux parler de l'Ile-de-France qui est par nature un milieu périurbain même si 50% du territoire est agricole, 23% de la forêt. C'est un très petit territoire extrêmement dense et morcelé avec beaucoup d'infrastructures. Ce qu'on voit y revenir, ce sont essentiellement des espèces très généralistes et très opportunistes. Cela veut dire qu'il y a tout un cortège d'espèces qui ne retrouveront pas de place et de fonctionnalités, même dans les trames verte et bleue que l'on va pouvoir mettre en œuvre. Donc ça, c'est la première chose.

Par rapport à la ville, ne mettons pas derrière ce mot « nature » des enjeux qui ne sont pas réels. Il y a les enjeux, et Frédéric SEGUR l'a très bien dit, qui sont les enjeux des services et on a entendu qu'ils nous sont rendus. Beaucoup d'économistes de la biodiversité, Jacques WEBER en premier, disent que la nature ne nous rend rien. On ne lui a pas prêté quelque chose donc on bénéficie directement et gratuitement des services de la nature. Pour pouvoir convaincre, je vous invite à retourner la question de la mesure de la valeur éco-systémique. Nous avons déjà aujourd'hui de très nombreux outils de l'évaluation de l'impact négatif des pratiques.

On a beaucoup parlé de zonage.

Là aussi, sur la question de l'hybridation, il y a un écueil et il faut qu'on fasse attention à ne pas hybrider sous l'angle zonage uniquement. La question des pratiques de la qualité du milieu est essentielle. Je ne suis pas en capacité de dire qu'un milieu agricole intensif est un milieu naturel mais peut-être que d'autres types de pratiques agricoles peuvent nous donner un autre type d'appréciation. On peut dire exactement la même chose sur le milieu urbain. Donc on a des outils qui mesurent l'impact et le coût sociétal d'un certain nombre de pratiques. J'en donne trois très rapidement puis je serais à disposition pour vous donner les éléments de méthodes et de chiffres si vous le souhaitez. Le coût de la dépollution de l'eau potable en France est de 640 millions d'euros par an pour les seuls pesticides. Il est

à mettre en rapport avec un chiffre d'affaire sur le site de l'Union des industriels des produits phytopharmaceutiques qui est de 1,8 milliards en 2010. Donc le coût de la dépollution est de 35%. On ne dépollue pas aujourd'hui ce qui a été vendu hier bien évidemment. Néanmoins, ce coût de 35% est supporté par les collectivités et les citoyens. Sur la comparaison entre friches urbaines et parcs urbains, on a maintenant des mesures qui nous montrent que ce ne sont pas les mêmes cortèges d'espèces. En terme de diversité spécifique, les friches sont complémentaires des parcs urbains gérés de manière écologique. C'est un autre type d'approche.

Et enfin, le dernier point. On a pu mesurer l'impact des pratiques en matière d'usages des pesticides sur les papillons de jour. Avec le Muséum et avec des observations dans le cadre des sciences participatives, on démontre maintenant que là où on n'utilise pas de pesticides, on a deux fois plus d'abondance de papillons de jour et deux fois plus de diversité spécifique de papillons de jour. Donc, ce sont des mesures que l'on peut retourner en se demandant ce que ça nous rapporte comme service. On sait déjà qu'il y a un certain nombre de pratiques qui nous coûtent. Donc retournons l'argument pour convaincre plutôt que d'essayer de vouloir donner une valeur qui pose toujours problème par rapport à la notion éthique à la nature ayant pour beaucoup une valeur intrinsèque.

Séminaire national RSTT – Péri urbain ou péri nature, Hybridation des territoires :
Comment accompagner le passage à la métropole post carbone –
10^{ème} Plate-forme internationale sur les agglomérations urbaines

PÉRI URBAIN OU PÉRI NATURE,
HYBRIDATION DES TERRITOIRES :
COMMENT ACCOMPAGNER LE PASSAGE À LA MÉTROPOLE POST CARBONE

Deuxième séquence

Péri urbain ou péri nature : Quels dispositifs innovants ? Quelles formes urbaines ? Quels leviers locaux ?

Animation : Jean-Paul VOGEL – Directeur du CNFPT/INSET de Montpellier

- Pierre DONADIEU, professeur émérite paysage, LAREP, ENSP, Versailles-Marseille
- Michel ROCHEFORT, urbaniste – coordonnateur – Aménagement du territoire métropolitain
- Nicolas ROUBIEU, directeur de l'urbanisme et de l'habitat – Montpellier Agglomération
- Philippe ASSENS, chef de pôle agriculture, forêt, espace rural – CG Pyrénées Orientales
- Nathalie LENOUEAU, chef de projet eau, CERTU

1. L'agriculture urbaine : formes spatiales, stratégies foncières, gouvernance

- **Pierre DONADIEU, professeur émérite paysage, LAREP, ENSP, VERSAILLES-MARSEILLE**

Fondée sur une critique sociale et politique, l'utopie est un mode littéraire qui propose des mondes imaginaires et rationnels. Dans la mesure où elles ne sont pas chimériques, les utopies peuvent devenir réalistes. En s'intéressant aux relations des hommes avec l'espace et la nature (le paysage), elles peuvent créer les conditions sociales et politiques du Bien commun (la solidarité notamment). En s'appuyant sur l'idée de la ville insoutenable et une utopie de campagnes urbaines (Agropolia), la communication montrera que des visions nouvelles de régions urbaines soutenables sont déjà à l'oeuvre à travers le monde.

Abandonner le concept de ville qui exclut l'agriculture pour celui de campagnes urbaines suppose d'accepter de réunir durablement urbanités, agricultures et jardinages. Mais cette logique se heurte à de nombreuses résistances qui peuvent cependant être surmontées dans les transitions contemporaines.

Les utopies sont des visions idéales et rationnelles du monde : ni des prophéties, ni des prévisions, seulement la construction d'une société virtuelle, sans localisation géographique.

Dans l'utopie de l'homme politique anglais Thomas MORE (1478-1535), cette société exemplaire habite l'île d'Utopia. Il n'y règne ni injustice et iniquité des lois, ni abus et corruptions, ni guerres et autres violences.

More imagine un autre monde, à l'opposé de la société féodale de son temps, où la propriété individuelle et l'argent sont abolis, où les citoyens vertueux sont avides de sagesse et de paix.

L'utopie réunit deux postures vis-à-vis de l'avenir, l'une littéraire est à vocation critique en décrivant des mondes imaginaires (par exemple L'Île de la Tranquillité dans Nous les dieux de Bernard WERBER, 2004 ou La possibilité d'une île de Michel HOUELLEBECQ, 2005) ; l'autre opératoire dissocie le rêve et la réalité pour mieux envisager le passage du premier à la seconde.

Dans ce dernier cas, il existe deux catégories d'utopies. Les unes semblent irréalisables, et si elles se réalisent c'est au prix fort : celui, par exemple dans l'utopie communiste, de milliers de morts dans les goulags. Je les appellerai des utopies chimériques. Elles sont erronées parce qu'elles s'appuient sur des croyances dogmatiques. L'illusion communiste s'est adossée à la croyance à l'infaillibilité de sciences : la lutte des classes était pour les idéologues marxistes soviétiques une vérité scientifique. La science, écrivait le philosophe français Roger

CAILLOIS, était (alors) définie comme le bien d'une faction dont elle devait exprimer les besoins et servir la politique¹.

Le second type d'utopies, au contraire de la précédente, n'aboutit pas à des apories et à des drames humains. Il représente, comme le premier type, des valeurs de Bien commun pour être, penser et vivre ensemble. Et, lorsqu'il se réalise concrètement, matériellement, il donne accès à une richesse commune faite de la solidarité avec l'autre sans nuire à la liberté de chacun (PETRELLA, 1996, 13). J'appellerai ces rêves d'un monde meilleur des utopies réalistes.

Elles ont déjà fonctionné au cours de l'histoire, par exemple dans les politiques américaines, après la crise économique de 1929, de Welfare State, terme que l'on peut traduire par l'Etat providence, l'État-protecteur, l'État du bien-être. Mais ces traductions restent insuffisantes et simplificatrices. L'économiste altermondialiste Ricardo PETRELLA préfère garder le terme anglais hybride l'Etat du Welfare State, (12) pour désigner l'aspiration au Bien commun fondé sur un système politique et social démocratique et non dogmatique, et sur la solidarité entre les hommes.

Partant de ces principes, je vais essayer de montrer que sur la base de la critique d'une ville contemporaine insoutenable² (c'est-à-dire non durable), on peut imaginer un autre monde urbain avec l'agriculture et les agriculteurs. Car ces derniers en ont été expulsés au cours de l'histoire, surtout dans les villes occidentales. Ce n'est pas nouveau : les théoriciens de l'urbanisme comme l'Anglais Ebenezer HOWARD (1850-1928) avaient déjà imaginé de créer des villes avec une agriculture de proximité³. Ce qui a été compris par les urbanistes et les architectes sous la forme paysagiste des cités-jardins.

Un siècle après, ce qui a changé sur la planète, c'est la concentration irrépressible de la population dans les villes (60% à l'horizon 2030) et l'accentuation de la mondialisation de l'économie.

Critiques du monde urbain actuel

Diagnostic d'Augustin BERQUE

Les villes actuelles sont nécessaires mais insoutenables au sens de la notion de sustainable development proposé en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland.

1 Roger CAILLOIS *Approches de l'imaginaire*, Gallimard, Paris, 1974, 144.

2 BERQUE A., BONNIN Ph., GORRAH-GOBIN C., (édit.), (2006). *La ville insoutenable*, Belin, Paris, 366 p.

3 PAQUOT T. (textes rassemblés par), *Les faiseurs de villes*, Infolio, Archigraphy Poche, Paris, 2010, 253-256.

Selon le géographe Augustin BERQUE (2010), l'habitat idéal des terriens urbains aurait pour origine le goût ancestral des élites orientales et occidentales pour des mythes originels et des attributs imaginaires de la nature. Substantiés, ces mondes meilleurs et rêvés, dits paysagers, via la littérature, les arts et aujourd'hui les médias, auraient abouti à instaurer d'abord la nature idéalisée dans la ville (le parc, le jardin), puis l'urbain diffus (le péri urbain). Ces manifestations incontrôlées du désir d'un habitat individualisé en quête de nature réelle ou jardinée sont des obstacles majeurs à une réduction de l'empreinte écologique humaine.

Du point de vue de la géographie mésologique (qui étudie les milieux humains) d'A. Berque, l'imaginaire paysager des sociétés à paysages, instrumentalisé par les politiques urbaines (surtout en Occident) aurait masqué sa propension à ignorer le travail humain qui produit les paysages réels perçus et à ne rechercher que de belles et idéales natures. Si bien que, depuis les paysans et les serfs d'autrefois, en passant par les ouvriers de l'industrie jusqu'aux machines informatisées d'aujourd'hui qui se passent des hommes, le travail, invisible par les sociétés qui ont adopté les postures de leurs élites, continue à être mis à profit par l'économie capitaliste libérale.

Fondé sur l'individualisme, ce système découple le sujet humain de sa capacité à attribuer des valeurs à ce qui l'entoure, dissocie le corps physique des hommes de leur corps médial, c'est-à-dire du lien existentiel établi avec ce qui est perçu du monde. Ainsi le sujet perd sa capacité à donner un sens humain au monde qu'il habite, puisqu'il est replié sur des objets et des espaces fétichisés. Dans ce monde mal habitable, il admet sans broncher des agglomérats d'architectures sans échelle, des sociétés de plus en plus inégalitaires, des habitats ségrégatifs et surveillés, des sources alimentaires peu fiables, des planifications territoriales vaines et des ressources environnementales qui se détériorent inéluctablement.

Des alternatives ?

Pressentant l'origine paysagère de ces maux, certains pouvoirs publics ont de plus en plus recours aux paysagistes. Héritiers de cultures jardinières, ces derniers proposent en général des réponses symptomatiques spatiales. Ils réinstallent la nature (jardinée, forestière ou agricole), ou lui donne accès, là où elle est censée manquer ou est inaccessible. Or, le caractère ponctuel et technique de l'action paysagiste ne peut dissimuler un malaise plus sociétal que spatial. En effet, le paradigme paysager hérité de l'histoire des cultures occidentales et orientales interdit de percevoir les différentes formes de natures urbaines et extra urbaines en tant que produites par des hommes et/ou des machines. Si bien que la campagne agricole périurbaine par exemple, peu appréciée par une majorité, recule inexorablement devant la ville. Alors que les citadins ont besoin de ses produits et de ses services de proximité. Ce qui n'est pas le cas des espaces boisés, du moins en Europe. Le remplacement ponctuel des espaces agricoles par des parcs publics de proximité est une solution logique mais désuète (elle fait référence aux politiques

hygiénistes du XIX^e siècle), et souvent hors échelle des mégalopoles. Sans parler des fermes urbaines verticales dans des tours ou des pyramides qui relèvent d'une utopie chimérique, de la fascination des architectes par les promesses des technologies. Mais qu'il faut savoir tester avec les architectes et les agronomes, pour en cerner toutes les limites économiques et sociales probables.

Une vision existentielle du monde urbain

Pour retrouver la lucidité nécessaire à la survie humaine sur la planète sans faire une confiance illimitée aux sciences de la nature et à l'inventivité humaine, on aura compris que plusieurs conditions seront nécessaires. D'abord, percevoir les paysages et les lieux comme ils sont pour soi (se donnent à être ressentis) et non seulement comme ils devraient être visibles selon des regards filtrés par des modèles culturels surannés ; les percevoir avec les acteurs et les machines qui les produisent et non selon une esthétique usée qui rend ces derniers invisibles (surtout pour une majorité de touristes) ; selon les enjeux sociopolitiques qui les caractérisent et non selon des critères attractifs de bonne et belle apparence. En bref comprendre et admirer le monde pour soi, en cherchant la satisfaction au-delà du confort ataraxique et du plaisir esthétique des spectacles.

Deuxièmement, ces nouvelles relations humaines au monde devront réarticuler le corps individuel physique et sensible avec le corps médial qui a pris éco-techno-symbolique sur les territoires humains ; sur l'écorce d'un arbre, le murmure d'un ruisseau, la couleur d'un vêtement, l'expression d'un visage ou le vacarme d'une route. Ce qui va bien au-delà d'une célébration de la subjectivité individuelle réduite à des affects, par exemple aux plaisirs pavloviens de posséder des objets séducteurs pour les rejeter ensuite. Ce qui outrepassa le fétichisme du goût inculqué par des experts incitant à la consommation authenticisée (des vins, des tableaux, des jardins ou de l'architecture entre autres) ; ou celui des spectacles de paysage (par le tourisme, les loisirs et la promotion immobilière).

Bref réguler la consommation frénétique individuelle par les valeurs écouménéales (poétiques, symboliques en particulier) des mondes de chacun ...

Une vision patrimoniale du monde urbain

Enfin, renouer les liens humains avec les valeurs fondamentales de l'écologie terrienne : ne pas consommer plus que les ressources de la planète ne peuvent produire en quantités et en qualités ; trier, recycler, économiser, se soustraire aux besoins artificiellement créés par la publicité, normaliser les consommations énergétiques (HQE), ne plus dépendre seulement des produits pétroliers ou de l'énergie nucléaire, réduire la mobilité des biens et des personnes, installer des agricultures et des boisements de proximité, et surtout ne pas se satisfaire du fétichisme vert ou bleu pour se donner bonne conscience environnementale. Au contraire, c'est à partir des ressources matérielles de la Terre qu'il conviendrait de prendre conscience des limites de l'existence individuelle qui est aussi collective ;

sans en faire un absolu indépassable, un dogme, sans se faire prendre au piège des seuls mots et des seuls signes de la médiasphère.

Augustin BERQUE a réuni toutes les bonnes raisons théoriques de croire que l'économie capitaliste libéral, aveuglée par des idéaux d'habitat désuets et les intérêts des individus et des entreprises, ne peut conduire qu'à une crise mondiale écologique, morale et esthétique grave dont les prémisses sont déjà perceptibles. Pour en sortir, il propose de refonder l'écoumène (le rapport éco-techno-symbolique entre la nature et notre monde) sur la base réaliste et clairvoyante de ce que « les gens aiment, croient et respectent » (être plutôt qu'avoir), et surtout pas en fonction des injonctions, souvent vaines, des seuls politiques et scientifiques.

Aporie d'une ville sans agricultures de proximité

Dans ce contexte utopique, il est rationnel d'admettre que nourrir le monde urbain par le seul commerce mondialisé est insoutenable. Les émissions consécutives de CO2 par le transport aérien et routier des produits frais ne peuvent qu'aggraver les effets du réchauffement climatique (la migration des populations littorales a déjà commencé).

Concentrer certaines ressources agricoles dans des fermes verticales restera une utopie chimérique, une fiction technologique. Il est certes possible de produire des légumes selon des techniques hydroponiques (sur substrat artificiel) et de les vendre, frais ou transformés, comme on le voit dans les suburbs d'Amérique du nord. Mais les élevages dans ces conditions restent improbables pour des raisons sanitaires et éthiques. Sans parler du coût auquel le consommateur restera longtemps très sensible. Il faut donc chercher les ressources agroalimentaires de base non à distance des villes, mais à proximité des agglomérations à l'échelle de la région urbaine. Abandonner le concept de ville qui exclut l'agriculture pour celui de campagnes urbaines suppose d'accepter de réunir urbanités et agricultures (et non les ruralités qui en sont distinctes).

C'est une perspective qui mérite autant d'attentions que celles des fermes verticales. Lesquelles ne sont d'ailleurs qu'une forme extrême de campagnes urbaines conçue pour des villes très denses et compactées.

2-L'utopie des campagnes urbaines

La vision utopique des campagnes urbaines n'est pas le fruit de l'imagination d'une seule personne, comme l'avait fait Thomas More. Des agronomes, des agriculteurs, des écologistes, des urbanistes et des paysagistes y participent, des associations de consommateurs et de défense de l'environnement, des institutions publiques et privées également. L'équivalent de l'île d'Utopia c'est la région urbaine, un concept scientifique récent défini par l'écologue Américain Richard T.T. FORMAN (2008). La région urbaine (urban region) c'est le territoire de la ville métropolitaine où se juxtaposent des centres urbains denses et des espaces non construits boisés,

agricoles, jardinés et naturels. La ville ou les villes centres, avec leurs pouvoirs publics, peuvent avoir un projet sur l'organisation de cette région urbaine, car elle regroupe de nombreuses infrastructures nécessaires aux citoyens. J'appellerai cette région imaginaire Agropolia.

Agropolia nourrit ses habitants

Agropolia n'est pas une île, mais plutôt un archipel d'espaces urbains construits parmi les champs, les parcs, les forêts et les étangs. On y accède librement par des voies ferrées et des autoroutes, par des ports et des aéroports. Au delà d'Agropolia, s'étend d'un côté l'océan et de l'autre une barrière de montagnes boisées coupées de vallées rurales et peu habitées. Sur les crêtes, comme sur les hauts fonds marins, les pales de milliers d'éoliennes blanches tournent inlassablement.

Agropolia regroupe de très nombreux centres urbains distincts, les uns très denses et anciens dépassent le million d'habitants, d'autres sont des villes nouvelles satellites des précédentes, ou bien, à distance de ceux-ci, des gros bourgs de quelques milliers d'âmes.

Dans cette région, qui n'a pas connu de guerres et de conflits depuis des décennies, la vie sociale est organisée de manière démocratique et décentralisée, mais coordonnée avec les autorités supranationales continentales. Les transports par tramways et véhicules électriques ont presque remplacé les anciens véhicules à essence, cette source de carburant étant pratiquement épuisée et trop chère. Chaque commune (des regroupements d'anciennes petites unités administratives) a réservé à l'agriculture, à l'élevage et à la pisciculture la superficie nécessaire à son alimentation en produits frais ; aux boisements, aux parcs et aux clairières pâturées celle exigée par les loisirs, les réservoirs biologiques et la séquestration du carbone.

Dans ces espaces non spécialisés, de multiples activités humaines se déroulent simultanément.

Une campagne multifonctionnelle

Les habitants d'Agropolia disposent d'une abondante production régionale de produits frais (légumes, fruits, lait, oeufs, poissons, viandes) et transformés de proximité. Ils les achètent sur des marchés bihebdomadaires ou dans des commerces. Ainsi, en cas de conflits ou de raréfaction planétaire des denrées de bases, leur sécurité alimentaire est préservée. En outre les consommateurs peuvent contrôler la qualité des produits en s'informant auprès des producteurs, et en s'appuyant sur une politique de labellisation indépendante des pouvoirs publics. Ce qui n'exclut nullement les échanges commerciaux avec le monde extérieur, mais vise d'abord la satisfaction des habitants de la région. La politique des prix

pratiqués est contrôlée par des représentants des consommateurs qui font approuver des règles communes par des votations.

À ces biens agroalimentaires s'ajoutent des services collectifs et individuels de proximité aux citoyens offerts par les espaces agricoles et boisés de la région urbaine. La gestion de ces services est coordonnée par les services publics d'Agropolia, et mise en oeuvre par chaque unité communale. Ainsi, chaque commune dispose d'un réseau d'espaces non construits (irrigués en été et plus doux en hiver) ; la préservation des espaces inconstructibles (zones d'inondation, de pare feux, d'aéroport, de protection de nappes phréatique, etc.) ; la constitution de lieux de loisirs et de détente (équitation, tourisme, jogging, randonnée, promenade, golfs) ; la pratique de l'agro et du sylvotourisme (chasse, pêche, restauration et gîte à la ferme ou dans des hôtels forestiers) ; et la biodiversification (réservoirs biologiques –jachères- et corridors agriboisés).

Une gouvernance territorialisée

Dans les communes d'Agropolia, la propriété des terres non construites n'est pas abolie. La plupart des terres agricoles restent privées et sont transmises à de futurs agriculteurs pour une destination principalement agricole.

Seules certaines terres d'intérêt public sont achetées par la commune ou la Région, par exemple les espaces de réservoirs et corridors biologiques, de risques d'inondations ou d'incendies, de protection de nappes phréatiques, les forêts et les parcs publics destinés aux loisirs, les sites et les monuments historiques protégés.

Toutes les règles collectives de localisation territoriale des équipements d'intérêt général sont discutées dans les conseils régionaux et communaux. Ces derniers trouvent ainsi des solutions concertées au choix des emplacements pour les incinérateurs d'ordures ménagères, les stockages de déchets, les élevages à risques de nuisances, les carrières, les éoliennes, etc. Il en est de même avec les espaces urbains traditionnels d'habitat, de commerces, de spectacles, d'écoles et d'université, de banques, de sports, etc. qui peuvent être concentrés ou déconcentrés.

Les Agropoliens ne renvoient pas à une autorité supérieure la solution à leurs problèmes politiques. Démocrates, ils discutent les lois et les injonctions de l'autorité supra nationale continentale, sans nécessairement les mettre en oeuvre s'ils ne l'estiment pas juste et équitable pour eux. Souvent ils résistent.

Ce qui ne les empêche pas d'échanger avec d'autres régions urbaines de la planète, de les visiter et de chercher à rester les plus attractifs possibles pour commercer et créer des emplois.

Dans les différents quartiers urbains, les habitants ont pris l'habitude de se réunir régulièrement pour discuter de toutes les questions communes d'intérêt local,

d'examiner les conflits qui résultent d'activités concurrentes ; et de demander à des médiateurs de trouver des compromis avant de recourir à la justice et aux magistrats. Dans les multiples villes d'Agropolia, les quartiers plus modestes voisinent les quartiers plus riches. Mais, si la constitution agropolienne dispose du principe d'égalité des droits, elle pense que chacun doit d'abord exercer sa liberté de choix entre les solutions auxquels il peut avoir accès, quelle que soit sa situation dans la société. Pour cette raison, la démocratie directe, dans des séances parfois houleuses, permet à tous de s'exprimer, liberté essentielle dans cette république où le peuple est roi et contrôle sévèrement ses dirigeants.

La culture agropolienne manifeste de multiples singularités et passions que les habitants défendent et qui les distinguent d'autres régions urbaines : le jardinage par exemple qui est accompagné d'un véritable culte pour les papillons. Tout ce qui menace les parcelles jardinées des habitants, les petits élevages d'insectes, et la liberté et le plaisir d'en user, suscite des résistances immédiates. Il y a souvent émulation entre les quartiers et nul ne saurait édicter d'autres règles que l'imagination, en dépit de la nuisance possible des insectes.

La république agropolienne n'a inscrit dans sa constitution que trois valeurs morales : la liberté, l'égalité des droits et la solidarité. Elle n'a condamné ni l'argent, ni la propriété, ni le marché et aspire à la mise en oeuvre d'un bien commun à la fois local et planétaire. Elle semble pouvoir se passer d'un Etat voire d'une nation.

Est-ce bien réaliste, si cette utopie aspire au réalisme ?

3-Les limites d'une construction sociopolitique

Car une utopie peut devenir réalité pour le Bien commun de tous. Ainsi l'humanité a mis fin en principe à l'esclavage, dans certains pays à la peine de mort et à l'absence de système collectif de santé ou d'éducation. En faisant de la solidarité une valeur cardinale, elle a inventé l'entraide et l'assistance mutuelle entre les membres d'une communauté par exemple religieuse, sportive, syndicale ou professionnel (les militaires ou les ONG en particulier).

Non seulement Agropolia peut devenir réalité, mais les valeurs de solidarité qui l'inspirent sont déjà au travail dans nos sociétés contemporaines. Car elle réunit les deux conditions qui permettent aux rêves de se concrétiser. D'abord ces campagnes urbaines imaginaires sont globales et territorialisées.

Globales car – respectant l'injonction du gouvernement continental –, elles répondent localement aux exigences collectives du développement durable (lutte contre le réchauffement climatique, commerce équitable, économie sociale et solidaire, adoption des énergies renouvelables notamment). Locales, car elles disposent d'une gouvernance territoriale autonome articulée avec les pouvoirs publics. Une deuxième raison est que la réalité agriurbaine existe déjà avec des

agriculteurs qui sont sollicités par deux types de tendance évolutive des activités agricoles périurbaines.

Les uns deviennent des agriculteurs urbains tournés surtout vers les marchés citadins proches qu'ils approvisionnent. Souvent pluriactifs, ils produisent autant des biens agroalimentaires que des services de proximité : d'agritourisme, de recyclage des déchets organiques (compost), d'entretien des haies, des chemins et des lisières boisés, de protection des nappes phréatiques ou des zones inondables par des boisements ou des prairies extensives pour lesquels ils sont rémunérés à partir d'impôts locaux. Les autres, tournant le dos aux villes proches, conservent des agricultures spécialisées, raisonnées ou organiques, exportatrices comme les céréales, les oléoprotéagineux, les biocarburants, la viticulture ou les élevages. Et ces deux postures peuvent être adoptées par le même agriculteur.

Pourtant, de nombreux freins continuent partout à limiter l'agriurbanisation des régions urbaines et la mise en place des infrastructures de natures dans des espaces publics, communs ou privés. Presque partout le rêve d'une Agropolia – propre à quelques uns – se heurte à la difficulté de rendre compatible deux types contradictoires d'intérêt public. D'une part un tissu d'espaces non construits pérennes dans la région urbaine, d'autre part un tissu construit, non moins pérenne, pour répondre aux besoins de logements et d'emplois. En principe, ces deux usages de l'espace sont compatibles dans une planification rigoureuse et vigilante de l'utilisation des sols. Mais, l'application politique manque d'arguments convaincants pour bloquer l'usage du foncier à des fins spéculatives. Le résultat en est l'étalement urbain aux dépens le plus souvent de terres agricoles précieuses.

Bien que la tendance des gouvernements soit à protéger les terres agricoles des régions métropolitaines, dans la plupart des cas (sauf par exemple en Suisse, au Québec et aux Pays-Bas), les sols agricoles périurbains sont construits et la ville s'étale. Ce qui accroît la consommation d'énergie par les transports individuels et diminue les ressources agroalimentaires proches.

Dans bien des cas, les pouvoirs publics locaux cèdent à la pression sociale (il faut prévoir des logements nouveaux accessibles financièrement et physiquement en périphérie), et à celle des lobbies immobiliers privés. L'inconsistance de la gouvernance territoriale et de la participation sociale (sauf dans les pays à gouvernement socio démocrate qui en ont l'expérience, comme les pays scandinaves, les Pays-Bas et l'Allemagne) semble un sérieux frein à la mise en oeuvre de l'utopie des Agropolia.

Ces blocages sont levés quand la conscience du bien commun territorial que représentent les réseaux d'espaces de natures boisées, cultivées et aquatiques s'impose aux électeurs ; quand le regard qu'ils portent sur leurs paysages change : quand ils comprennent que la protection juridique des espaces boisés est un modèle pour le devenir des terres agricoles, et que leur confort et leur sécurité

collectifs ont un prix à payer par l'impôt. Quand ils admettent enfin que les paysages agricoles font partie de la ville et doivent y rester pour leur intérêt propre et celui de leurs successeurs.

Déficit de gouvernances techniques

L'utopie des Agropolia ne peut se concrétiser sans opérateurs formés, sans professionnels convaincus de la nécessité de cette transition vers l'agriurbanisme (urbanistes, paysagistes, agriculteurs urbains, écologues urbains, architectes, etc.). Car il s'agit de remettre en place dans la région urbaine, les activités agricoles qui la quittent. Ce sont de nouveaux métiers qui ont changé. Pour les architectes qui construisent des logements à basse consommation d'énergie ; pour les urbanistes qui pensent la cohérence fonctionnelle des projets urbains et territoriaux ; pour les paysagistes qui conçoivent la plurifonctionnalité des trames vertes et bleues, aménagent les circulations et les accessibilités, et inventent les nouvelles formes de l'habitabilité métropolitaine ; pour les agriculteurs dont les compétences s'élargissent à de nouveaux services environnementaux et sociaux ; pour les écologues enfin dont la mission est de mettre en place des indicateurs de suivi biologique et environnementaux de la qualité écologique des milieux.

Tant que les décisions techniques restent fragmentées et isolées les unes des autres par des administrations jalouses de leurs prérogatives, les habitants continueront à percevoir l'incohérence des gouvernances et à en souffrir. Tant que les services qui gèrent la propriété de l'espace public ne seront pas coordonnés avec ceux qui sont responsables de la sécurité des biens et des personnes, et avec ceux qui veillent à l'approvisionnement en énergies, en eau et en biens alimentaires, comme aux transports et à l'enrichissement biologique, Agropolia restera un rêve littéraire et scientifique. Cet apprentissage commence dans les écoles professionnelles et les universités.

Sociales

Plus que l'altruisme ou l'empathie, la solidarité concerne ceux qui ont une communauté de destin. Devenir solidaire du devenir d'un territoire signifie que chacun est lié à l'autre par ce déficit de gouvernance territoriale qui est décidé pour ses habitants et pour ceux à qui il sera transmis. La construction des patrimoines territoriaux suppose donc de vouloir transmettre des héritages, en demandant aux habitants de valider les décisions publiques.

Quand les gouvernements nationaux deviennent incompétents (comme dans l'échec de la dernière conférence de Stockholm sur le climat), c'est aux Régions intra-nationales de prendre le relais, voire aux régions urbaines, aux communes ou groupes de communes.

Dans ce cas, le principe communautaire de subsidiarité s'applique à l'envers. Quand un niveau de décision politique est faible, c'est au niveau inférieur de s'y substituer.

Si penser et agir ensemble deviennent alors le fondement d'une construction territoriale et de ses composantes matérielles, il est possible de faire valoir les liens entre les habitants et leurs espaces de vie. Ces liens, qui fondent une communauté de biens paysagers, deviennent réalités s'ils reflètent à la fois le projet existentiel de chacun (être selon ses désirs) et la perspective d'une transmission à ses semblables futurs. Ce qui peut relever de la puissance publique, mais reste aléatoire quelle que soit la puissance de l'Etat. C'est en effet l'existence d'un sentiment social d'appartenance à un territoire qui joue un rôle dans la transmission, pour le conserver ou le changer.

Car la territorialisation – y compris autour de projets agriurbains – présente un risque, celui de la fermeture sociale des territoires, des replis collectifs dans des enceintes surveillées (gatecommunities, villes, quartiers et copropriétés fermés). Il relève alors de l'Etat ou de la Région d'en fixer les limites au nom ou pas des identités culturelles.

Singularités culturelles

Les habitants d'Agropolia ont un caractère commun qui les lie : ils vouent un culte panthéiste étonnant aux papillons des jardins. Sans ces insectes qui symbolisent leur cosmologie, et qui les relient les uns aux autres (leurs biens communs), ils perdent une partie des raisons de vivre et de croire ensemble. Les pouvoirs publics doivent le savoir et veiller à conserver cette tradition culturelle qui les distingue des populations des autres régions urbaines.

Ces papillons, qui n'excluent pas les autres êtres vivants (au contraire), sont liés à la flore des milieux naturels des champs, des friches et des landes. Ils dépendent des infrastructures de nature anthropocentrée (une nature pour soi, pour rester en accord avec ses croyances). Mais il s'agit également d'une nature écocentrée (une nature en soi, naturante, celle des écosystèmes matériels).

Dans cette vision utopique et réaliste, l'agriculteur, l'entomologiste et le promeneur ont des intérêts communs. En Suisse, c'est l'Etat fédéral qui paie des indemnités aux agriculteurs pour cultiver des jachères fleuries propices aux insectes et aux chaînes alimentaires qui en dépend

Conclusion

Croire à une utopie et y adhérer revient à se projeter dans le monde futur pour agir, pour soi et pour les autres. Il existe de par le monde des embryons de Métropolia, de tentatives d'instaurer des ordres matériels territoriaux avec des agriculteurs qui semblent plus justes, plus prometteurs pour le bien commun que d'autres.

Localement, ils sont isolés tant les flux commerciaux mondialisés gouvernent les mondes urbains. Mais multipliés par les initiatives publiques et privées, ils se constituent en réseaux sociaux qui grossissent et apportent les preuves des valeurs qu'ils ont promises.

Agir en s'appuyant sur la perception sociétale des paysages agriurbains apporte deux outils :

la mobilisation des projets d'habitat soutenable de chacun (l'état de ses regards sur le monde), et de ceux, même fragiles, de bien commun agriurbain global en cours de construction.

Chacun reste libre de ne pas croire :

- **A la solidarité** nécessaire entre les habitants d'un territoire (conscience des valeurs à la fois individuelles et collectives qui augmentent les aménités génériques (santé, sécurité, éducation) et spécifiques (le « goût » des territoires, le bien-être et le mieux être local)

- **A l'engagement requis par des formes diverses de résistance** collective aux valeurs morales dominant le monde contemporain (individualisme, relativisme, libéralisme dérégulé, lobbies, sectarisme, corporatisme).

Mais chacun reste responsable, dans une perspective subjectiviste existentialiste, de l'habitabilité des territoires qu'il transmet aux générations futures. Car Thomas More n'a certes pas engendré la société qu'il proposait, mais il a fait naître, chez les générations futures, le désir d'un autre monde où les deux maux de son époque : la propriété et l'argent auraient disparu. Ce qui n'est pas le cas d'Agropolia dans le contexte contemporain.

2. Le plan métropolitain d'aménagement et de développement de Montréal, aménités écologiques périurbaines et Trames vertes et Bleues

• Michel ROCHEFORT, urbaniste – coordonnateur – Aménagement du territoire métropolitain

Le 18 septembre 2003, la Communauté métropolitaine de Montréal adoptait sa vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la région. Intitulé « Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, responsable et solidaire », l'énoncé de vision 2025 adopté par la Communauté reconnaît la protection des milieux naturels comme une dimension clé de l'attractivité de la région. On y précise que : « En 2025, la population de la communauté est sensibilisée à l'importance de protéger l'environnement. Ses espaces naturels, dont les collines montréalaises, ont été mis en valeur et préservés. L'accès à des sites uniques d'observation, de détente, d'activités et de

loisirs a été accru. La communauté a facilité, au cours des ans, le déploiement d'un réseau métropolitain de pistes cyclables et pédestres, et a appuyé l'émergence d'un réseau nautique de qualité. Des gestes significatifs ont été posés en faveur de la renaturalisation des berges, de la mise en valeur de plusieurs boisés et de la protection des zones inondables. La population s'est réapproprié ses espaces bleus où la baignade est désormais permise.

La Communauté se distingue par son taux élevé de valorisation des matières résiduelles et par sa qualité de l'air et de l'eau. Ces éléments contribuent à la qualité de vie d'une population en santé ».

En avril 2011, la Communauté adoptait un projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) qui proposait de protéger 12 % du territoire du Grand Montréal. Conformément à la loi, ce projet de PMAD a fait l'objet d'un processus de consultation publique. Lors de cette consultation publique, cet objectif a largement été discuté :

« Un projet revient dans l'ensemble des demandes formulées : une ceinture verte et bleue (ou trame verte) pour le Grand Montréal. La quasi-totalité des mémoires analysés appuie la mise en place d'une ceinture verte et bleue (bois, corridors, plans d'eau, milieux humides, berges et îles) avec un statut de protection et une législation ne se limitant pas au volet récréotouristique. » (CMM, 2011, *Rapport de consultation publique du PMAD*, p. 27)

En décembre 2011, le conseil de la Communauté a adopté la version finale de son document de planification avec un objectif de protection bonifié des milieux naturels à 17 %. Pour ce faire, le PMAD identifie un potentiel de protection composé principalement des bois d'intérêt métropolitain, des corridors forestiers, des cours d'eau et des milieux humides. Le PMAD propose également des mesures de protection des rives, du littoral, des milieux humides, des paysages et du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain auxquelles les villes du Grand Montréal devront se conformer dans les mois suivant l'entrée en vigueur du PMAD.

Pour assurer la mise en valeur de ces éléments, le PMAD propose la mise en place d'un réseau métropolitain structuré autour d'une trame verte et bleue. Cette trame qui permettrait à la population de profiter pleinement de ces lieux de conservation, de détente, de culture et de récréation, contribuera à l'atteinte de l'objectif de protection de 17 % de la superficie totale du territoire de la Communauté.

- **Philippe ASSENS, chef de pôle agriculture, forêt, espace rural – CG Pyrénées Orientales**

Comment préserver durablement les espaces agricoles et naturels périurbains ?

Le PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) est un outil réglementaire et complémentaire de la planification territoriale à disposition des communes dont l'enjeu majeur est la préservation des espaces agricoles et naturels périurbains.

Tous les 5 ans en France, l'équivalent de la surface d'un département comme les Pyrénées-Orientales (400 000 ha) est artificialisé. Cette problématique est particulièrement sensible sur le département où :

- 5 000 nouveaux habitants sont annuellement accueillis (moyenne depuis 1999)
- 2 660 ha ont été artificialisés entre 1990 et 2000 sur la Plaine du Roussillon et le Littoral Sud
- une diminution des espaces agricoles de 5,5% a été constatée en 15 ans.
- la spéculation foncière importante freine la mobilisation des terres pour des usages agricoles, constituant l'une des causes du développement des friches péri urbaines.

Les espaces agricoles et naturels se transforment ainsi irréversiblement, et cela au moment même où d'une part l'agriculture est de plus en plus sollicitée pour produire des biens alimentaires, de l'énergie ou des matériaux de construction, d'autre part, l'environnement naturel est considéré comme un facteur de développement socio-économique.

Il est donc impératif que d'autres modes de développement beaucoup plus économes en espace soient favorisés et que les espaces agricoles et naturels soient effectivement reconnus et protégés.

Un nouvel outil a été créé : les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

C'est pour faciliter la protection durable des espaces agricoles et naturels périurbains que la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a ouvert aux Conseils Généraux la possibilité de créer, en accord avec les communes concernées, des Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN).

Ce dispositif « PAEN » repose sur trois éléments :

1^{er} élément : la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains par le Conseil Général,

2^{ème} élément : l'élaboration concertée d'un programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, ou la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages,

3^{ème} élément : la possibilité pour le Département d'exercer un droit de préemption spécifique pour l'acquisition de terrains inclus dans le périmètre en vue de leur protection ou de leur mise en valeur.

Schématiquement, la création d'un PAEN consiste pour une commune à faire le choix de ne jamais ouvrir à l'urbanisation une partie du sol de son territoire dont la vocation agricole et naturelle est fixée sans limite dans le temps.

Il s'agit donc d'un acte fort basé sur une volonté politique affirmée (le retrait de terrains du périmètre ne peut être décidé que par décret).

La démarche du Conseil Général des Pyrénées-Orientales pour la création des périmètres de protection a été la suivante. L'approche jusqu'à présent privilégiée par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales vise à l'institution de périmètres sur des territoires pour lesquels une volonté de protection est directement exprimée par les acteurs locaux et plus particulièrement par les élus des communes.

La procédure de création d'un périmètre de protection :

- Élaboration du projet de périmètre : plan de délimitation et notice (analyse de l'état initial des espaces concernés, motifs du choix du périmètre et bénéfices attendus)
- Soumission du projet de périmètre par le Département à la commune pour accord et pour avis à la Chambre d'Agriculture et à l'établissement chargé de l'élaboration du ScoT (délai : 2 mois)
- Soumission par le Département du projet de périmètre assorti des accords et avis à Enquête publique
- Création du périmètre de protection par Délibération du Département

La procédure d'élaboration d'un programme d'action portant sur un périmètre approuvé ou projeté :

Il s'agit d'une procédure identique à celle de création d'un périmètre de protection, hormis le fait que le programme d'action n'est pas soumis à Enquête Publique.

Retour d'expériences : des territoires pilotes sur les Pyrénées-Orientales ...

Un premier périmètre a été approuvé en octobre 2010 par le Conseil Général après une étude de faisabilité menée en partenariat avec les communes de Canohès, Pollestres et la Communauté d'Agglomération de Perpignan Méditerranée (1er périmètre créé en France).

Un deuxième périmètre a été approuvé le 19 décembre 2011 par le Conseil Général sur la commune de Laroque des Albères (15 ha - Enjeux : les paysages et la lutte contre les incendies). Une étude pour la délimitation d'un périmètre élargi à l'échelle de l'ensemble des espaces agricoles et naturels de la commune va être engagée par cette dernière, en partenariat avec le Département.

Table ronde : avec Philippe ASSENS et Nathalie LENOUVEAU

Animation : Jean-Paul VOGEL, directeur du CNFPT/INSET de Montpellier

Jean-Paul VOGEL

Philippe ASSENS est le chef du pôle « agriculture, forêt, espace rural », au département des Pyrénées-Orientales et il expérimente la mise en œuvre de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels périurbains. Nathalie LENOUVEAU est chef de projet « Eau » au CERTU et va nous parler d'une réglementation en matière de taxation concernant les questions d'eaux pluviales. Philippe ASSENS, quelles sont vos réactions sur ce qui vient d'être dit et pouvez-vous nous donner par exemple par rapport à Montréal un élément d'échange, pour ne pas dire comparaison, parce que ce n'est pas en terme de comparaison sur ce type de protection et de périmètre ?

Si on rapproche les Pyrénées-Orientales de Montréal, ça donne quoi ?

Philippe ASSENS

Avant de partir à Montréal, sur ce qui vient d'être dit à Montpellier, les PAEN (Protection des terres agricoles et des espaces périurbains) qu'on appelait PENAP (Protection et valorisation des espaces agricoles et naturels) à Lyon, sont un dispositif mis en place en 2005 face au constat d'une urbanisation galopante puisqu'on est à peu près à 20 m²/seconde d'espace agricole qui disparaissent en France et que les conseils municipaux ou même les conseils intercommunautaires sont devenus les arènes de la spéculation. Il y a des documents de planification qui sont très bien mais force est de constater qu'ils ne sont pas suffisants pour protéger les espaces agricoles. Et les PAEN ont justement été créés pour inscrire dans le registre réglementaire les bonnes intentions de protection que l'on retrouve dans les PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) des documents d'urbanisme. Globalement, ce dispositif se présente sous la forme d'un périmètre sur une carte avec un programme d'actions. Il demande l'avis du PLU (Plan local d'Urbanisme) et du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la chambre

d'agriculture et une fois qu'il est institué, il s'impose au document d'urbanisme. Ensuite, pour changer le périmètre, il faut un décret en Conseil d'Etat. C'est ce qui est écrit dans le texte, mais en fait, l'expérience montre que cela se résout au tribunal administratif. Sur le premier périmètre qu'on a créé avec l'Agglomération de Perpignan, nous en sommes à la quatrième requête au tribunal administratif. C'est là où le parallèle avec ce qui a été présenté à Montréal est intéressant.

Les conseils municipaux redonnent à l'Etat la capacité de choisir l'affectation du sol et c'est ensuite le tribunal administratif et non plus le conseil municipal ou communautaire qui décide de la destination des terres.

Jean-Paul VOGEL

C'est en fait une démarche un peu volontaire de la part des maires. Et en l'occurrence, ceux qui ont choisi cette démarche sont soit les maires qui ne se représentent pas en 2014, soit ceux qui sont un peu inconscients et ne se sont pas rendu compte de l'aspect coercitif de cette démarche. Donc si je rapproche les choses, notamment par rapport à Montréal où c'est décidé par l'Etat du Québec, comment peut-on envisager ça de façon plus solide ?

Philippe ASSENS

En fait, dans les Pyrénées-Orientales où nous avons créé le premier PAEN, deux sont créés et il y en a six à l'étude, on s'aperçoit en définitive que le PAEN devient l'outil de protection des terres agricoles à l'échelle des agglomérations.

On l'a vu avec Montpellier, avec Lyon. C'est pareil à Strasbourg, à Bordeaux, dans les Bouches du Rhône et dans l'Hérault. Il y a un groupe à l'assemblée des départements de France qui a été créé. On s'aperçoit que cet outil devient l'outil de protection réglementaire des zones agricoles. Un retour d'expérience par rapport à celui qui a été mis en place à Perpignan : il s'avère que c'est un outil qui est pertinent parce qu'il répond au besoin social de protection de l'agriculture et comme l'a dit Nicolas ROUBIEU à propos de Montpellier, ça permet aux agriculteurs d'avoir une vision sur l'investissement, l'amortissement sur de l'arboriculture, de la vigne ou des bâtiments d'élevage pour au moins 20 à 30 ans. Ensuite, c'est efficace. Par exemple, dans les Pyrénées-Orientales avec 40 000 euros, on a protégé 300 hectares. Quand on voit le coût des études de concertation, etc., ce sont d'un point de vue de l'action publique des outils très efficaces. C'est un dispositif très décentralisé puisque les services de l'Etat n'interviennent à aucun moment. Même, l'enquête publique est menée par le président du Conseil général. Comme je vous le disais toute à l'heure, il s'agit d'un acte fort qui repose sur un changement de perception de l'agriculture. Dans les interventions sur Montpellier ou ce matin sur Lyon, même sur Clermont-Ferrand, on voit que l'agriculture n'est plus la réserve foncière de demain mais que ça devient un espace à considérer à part entière. Ensuite dans le retour d'expérience, on s'aperçoit que la politique agricole commune, le développement rural, a été un élément déclencheur c'est-à-dire que

l'Europe, le FEDER (Fond européen de développement régional) finance à 50% mais il faut que les collectivités cofinancent les 50% restant. Donc, ça demande aux collectivités de définir des stratégies et des espaces sur lesquels elles vont investir. Le troisième retour d'expérience est que les communes sur lesquelles on a mis en place des périmètres sont des communes où il n'y a plus d'agriculteurs dans les conseils municipaux.

C'est un changement social assez profond qui milite non pas en faveur d'une hybridation mais de l'achèvement d'une séparation entre l'espace urbain et l'espace agricole. Comme l'a dit Serge BONNEFOY, c'est une séparation qui a été initiée dans les années 60 et qui a été masquée parce que les agriculteurs siégeaient dans les conseils municipaux. Ces agriculteurs étaient les porte-parole de l'agriculture. Et contrairement à ce qui a été dit, les collectivités ont financé la transformation de l'agriculture à travers les documents d'urbanisme puisque c'est ce qui a permis de financer la mise en retraite des $\frac{3}{4}$ des agriculteurs français depuis les années 60. Si jamais on prend au sérieux cette séparation, le périurbain paraît un peu comme l'« engawa » japonais, c'est-à-dire l'espace entre la maison et le jardin et qui est défini comme un espace qui n'est ni le jardin ni la maison mais quelque chose à part entière qui permet, comme l'a suggéré Pierre DONADIEU, d'être un lieu sur lequel on peut inventer de nouvelles formes de vie et d'occupation de l'espace.

Jean-Paul VOGEL

Sur un autre outil qui est celui de la taxation d'imperméabilisation par rapport aux eaux pluviales, décrivez-nous, Nathalie LENOUEAU, ce qu'est cet outil et en quoi il pourrait répondre à un certain nombre de préoccupations que nous avons.

Nathalie LENOUEAU

On a beaucoup parlé aujourd'hui d'artificialisation, d'étalement urbain, de consommation d'espaces et d'urbanisation. Donc en fait, c'est un paramètre qui est peu documenté actuellement mais qui est notre donnée de base en hydrologie urbaine. C'est l'imperméabilisation des sols. Depuis les années 2000, il y a des travaux qui sont conduits au niveau européen avec un espoir de directive urbaine mais qui n'a pas abouti même s'il y avait eu un projet en 2006. La loi de Grenelle II a modifié un instrument de fiscalité locale qui avait déjà été introduite dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006. C'est la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines. C'est en fait une taxe sur l'imperméabilisation des sols. L'outil a évolué entre les deux lois dans un souci, notamment de simplification. On avait une approche très technique dans le premier texte où on parlait de notions de raccordement au réseau public, etc. On est revenu plus sur une notion d'autonomisation de la gestion des eaux pluviales en définissant un outil sur l'imperméabilisation des sols. C'est une taxe tout à fait nouvelle qui est entre les mains des collectivités donc elle n'est pas du tout à caractère obligatoire. La

collectivité compétente, que ce soit la commune, la communauté d'agglomération, peut instaurer cette taxe qui est un outil pour générer le cas échéant des ressources financières pour cette gestion des eaux pluviales urbaines de plus en plus coûteuse et également pour inciter à une gestion à la source plus responsable de la gestion des eaux pluviales et de cette imperméabilisation ou perméabilisation des sols. Voilà les paramètres ou les stratégies que peut adopter une commune pour la définir ou la façonner localement selon ce qu'elle souhaite porter comme message politique, comme valeur, etc. Elle peut jouer localement sur un tarif. La loi encadre ces tarifs. Le tarif maximum est de 1 euro/m² imperméabilisé. Elle peut également jouer sur l'assiette de recouvrement. Pour un fiscaliste, une bonne taxe est une taxe qui est plus ou moins indolore donc avec une assiette maximale. La commune peut fixer ce qu'on appelle une surface imperméabilisée minimale de recouvrement qui ne pourra pas dépasser 600 m², selon ce que vous voulez cibler, selon votre contexte territorial.

Est-ce que c'est essentiellement de l'habitat pavillonnaire, est ce que ce sont de grandes zones commerciales, etc. ? Voilà les différentes stratégies de tarification entre quelques mètres carrés et 600 m². Puis, il y a également un jeu d'abattement c'est-à-dire que c'est une taxe qui a une vocation de vertu incitative. Différents abattements de 20 à 100% peuvent être octroyés selon les modalités de gestion des eaux pluviales qui peuvent le cas échéant être mutualisées si un dispositif est partagé, notamment avec toutes ces nouvelles formes urbaines et ces questions de densification, on a quand même plus de difficultés à gérer localement à la parcelle qui était devenue une sorte de norme ces dernières années. Donc, il y a possibilité de mutualiser ou de recollectiviser cette gestion des eaux pluviales. On peut aussi dire que c'est une ressource affectée donc il y a un risque de détournement, d'usage de cette taxe dans un contexte financier difficile pour les collectivités. Dans la pratique ou dans les textes, c'est une ressource affectée à ce service public de gestion des eaux pluviales que doit créer préalablement la collectivité qui l'instaure. Donc voilà pour l'outil lui-même et sa présentation. Il existe par ailleurs. Depuis une vingtaine d'années déjà, l'Allemagne a insisté sur cette notion de différenciation des eaux pluviales, des eaux usées puisque dans le domaine de l'eau, on est sur un principe de pollueur/payeur et de récupération des coûts. Là, on passe sur un principe d'imperméabilisateur/payeur.

Jean-Paul VOGEL

A présent, nous allons débattre avec la salle. Par rapport aux différentes interventions qui ont été présentées, est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des réactions ?

Paul BOINO, professeur des Universités, Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Lyon

J'ai des questions de précision et de compréhension pour Monsieur ASSENS. Je n'ai pas compris qui prend l'initiative de mise en place des plans de protection, des périmètres de protection dont vous parlez. Qui prend cette initiative ? Comment les met-on en place ? Vous êtes rentré directement dans le sujet et je n'ai pas bien compris comment ça fonctionne.

Philippe ASSENS

Sur le site du Conseil général des Pyrénées-Orientales (www.cg66.fr) à la rubrique « Harmoniser le territoire », il y a des fiches de synthèse sur l'ensemble du dispositif si ça vous intéresse. Mais pour vous répondre quand même en quelques mots, c'est le Conseil général qui, par délibération, institue le périmètre avec l'accord de la commune, l'avis de la chambre d'agriculture et l'avis de l'organisme en charge de l'élaboration du SCOT.

Jean-Paul VOGEL

Par rapport à ça, j'aurais envie d'interpeller Pierre DONADIEU sur quelques remarques que m'inspirent vos différentes questions. Ce que vous venez de dire par rapport aux Pyrénées-Orientales ou par rapport à la volonté du département d'instaurer des choses, on dépend finalement d'une collectivité politique qui est le Conseil général, à d'autres moments de la commune. A d'autres moments quand on veut instaurer la taxe, ça va aussi dépendre d'élus qui vont vouloir ou ne pas vouloir l'instaurer. Donc on est très tributaire des cycles électoraux. On ne va pas instaurer une taxe en 2013. A mon avis, la formule a très peu de chance de fonctionner en 2013. De la même manière, j'écoutais toute à l'heure avec attention Nicolas ROUBIEU quand il parlait de la question de l'intercommunalité dans le périmètre de Montpellier qui a tardé à émerger. C'est avec un SCOT qui est opérationnel depuis 2004. Ce sont des phénomènes assez lents avec des communes qui sont contraintes par l'intercommunalité. Donc, ça me réinterroge par rapport à ce que Pierre DONADIEU disait sur la démocratie politique et la démocratie sociale. Qui est-ce ? La société civile, les acteurs du territoire et autres ? Comment peuvent-ils interférer sur quelque chose que j'estime être des cycles extrêmement lents et sur les problèmes qui nous préoccupent en matière d'équilibre agriculture, nature, urbain, etc. Est-ce qu'on peut attendre ces cycles lents ?

Pierre DONADIEU

La réponse est assez simple. Dans le cadre de la théorie des biens communs paysagers, ce que vous avez cité est extrêmement intéressant et c'est une des conséquences des rapports public/privé et de l'organisation des gouvernances. Je ne connais pas l'endroit mais si j'interprète correctement, il apparaît une

dissociation entre l'espace agricole et l'agriculteur, entre l'activité de production et l'existence du support spatial. Ce moment là est très exactement celui du bien commun paysager c'est-à-dire le moment entre le bien privé de moins en moins considéré par le propriétaire et le moment de la possible appropriation par le public via les agences foncières. Tout dépend du temps pendant lequel ce moment va durer en fonction des échéances politiques, en fonction de la gouvernance locale, en fonction des conflits.

Donc, il va y avoir un moment où effectivement les municipalités vont être obligées de prendre une position vis-à-vis de leur électorat. On garde, on achète, on n'achète pas et qui va acheter ? Est-ce que c'est départemental ? Est-ce que c'est régional, etc. ? Je suis enchanté. Du point de vue du bien commun, de la théorie paysagère, on a très exactement ce moment qui existe où le bien est en situation de transition du point de vue du concept de reconnaissance. Ce statut est déstabilisé par la reconnaissance, ce qui a été expliqué pour Montpellier.

Il est déstabilisé par la démocratie sociale et par la manière dont les acteurs techniques vont effectivement engranger ce nouveau regard sur l'inversion, etc. Ce qui est intéressant est de savoir à quel moment cette dissociation devient consciente parce qu'elle n'est pas forcément consciente dans la gouvernance. A quel moment on pourra dire qu'après tout, ça peut rester privé et on ne va garder que les services paysagers environnementaux, écologiques, etc. Et c'est tout à fait possible. Donc à ce moment-là, on dissocie les services paysagers et écologiques qui ont un caractère public mais il faut que quelqu'un soit garant du fait que les services soient bien fournis. Et la propriété privée peut éventuellement s'accompagner d'un profit financier. Donc, c'est tout à fait intéressant de voir qu'il y a une remise en question de la relation à l'espace, à la nature, aux acteurs sociaux dans le cadre de ces modifications du changement de la disparition des agriculteurs des conseils municipaux.

Philippe ASSENS

C'est précisément l'objet du tribunal administratif c'est-à-dire l'arbitrage entre le bien commun et le respect des droits de propriété par rapport à une servitude.

Françoise JARRIGE

Je voudrais réagir parce qu'au-delà de la complexité du droit du sol que mettent en évidence ces interventions, je reste quand même interrogative sur la posture française qui est une intervention et une pensée vraiment très axés « outils réglementaires de zonage ». Sur le rapport entre propriété privée et biens communs, on a deux exemples très différents et très extrêmes. Aux Etats-Unis, la reconnaissance de la propriété privée foncière est extrême. Quand on souhaite rendre non constructible un espace agricole ou naturel, on donne, que ce soit l'Etat ou des associations, une compensation financière au propriétaire foncier qu'on considère comme lésé de la plus-value qu'il perd puisqu'il ne pourra jamais

construire son terrain. On a un autre cas inverse avec les Pays-Bas avec une densité très forte donc une reconnaissance du sol, de l'espace comme bien commun où toute la plus-value, qui est réalisée par la rente foncière d'urbanisation des terrains agricoles, n'est pas appropriée par le propriétaire foncier mais par la puissance publique.

Donc, je m'interroge sur les PAEN dans les Pyrénées-Orientales où je suis d'accord pour cette reconnaissance du bien public mais qu'en disent les propriétaires ? On a une intervention légale, un zonage. Que disent les propriétaires qui perdent de fait toute perspective de constructibilité et donc de plus-value sur leur terrain sans aucun dédommagement ? Ils n'ont rien dit ? Est-ce que la décision peut être attaquée ?

Je trouve qu'en France, on est vraiment sur un entre-deux entre la puissance publique et la reconnaissance de la plus-value qui me semble difficile à tenir.

Jean-Paul VOGEL

Philippe ASSENS disait tout à l'heure que les agriculteurs ont pendant longtemps bénéficié de la rente foncière puisqu'en intervenant dans les conseils municipaux, en classant une partie au moins de leur zone agricole en zone urbaine, ils avaient la plus-value foncière. Mais ça m'intéresserait d'avoir aussi par rapport à ces questions qui sont posées le point de vue de Michel ROCHEFORT sur son sentiment vu du Québec.

Michel ROCHEFORT

Il n'y a pas de compensation directe au Québec. Il y a quand même un niveau de taxation quand on est en zone agricole moins élevé par rapport à la zone urbaine. Donc, c'est plus avantageux pour les agriculteurs de se retrouver en zone agricole lorsqu'ils cultivent. Et ça l'est d'autant plus que même lorsqu'ils se retrouvent en zone urbaine, les agriculteurs ont le droit de demander momentanément de faire partie de la zone agricole pour payer moins de taxation. Chaque agriculteur en bordure du périmètre urbain cherche à un moment donné à vendre et à devenir urbanisable pour assurer sa retraite. Il y a de la négociation qui se fait. Bien que ça passe au niveau du tribunal administratif, la loi est ainsi faite et il y a des éléments que le tribunal veut juger et d'autres non. Donc, le tribunal se met à juger les éléments inscrits dans la loi. En utilisant les bons arguments, il y a des moyens de contourner les éléments et de faire ce qu'on appelle le dézonage de la terre et de la vendre. C'est sûr que ça ne fait pas l'affaire de tous les spéculateurs. La loi a été instaurée en 77 étant donné qu'il y avait trop de spéculation autour de Montréal. C'est un choix du gouvernement. On n'a pas enlevé le droit de propriété. On leur disait tout simplement qu'ils avaient un droit de propriété se limitant à l'agriculture. Il y a eu des jugements l'année dernière sur la renaturalisation en espace privé. Jusqu'en 2005, il était permis d'occuper son terrain jusqu'au niveau du ruisseau, de la rivière et de mettre de l'asphalte ou tout simplement du gazon, faire un beau

terrain et raser tout ce qui était naturel. A partir de 2005, on n'a plus eu le droit de s'approcher à quinze mètres du cours d'eau. Evidemment pour toute nouvelle construction, les quinze mètres à partir du cours d'eau doivent rester naturels. Le seul droit qu'on a est de se faire un chemin d'accès très balisé sur 1,50 m et allant dans telle direction avec telle pente.

On s'est posé la question de ce qu'on devait faire sur les terrains urbanisés avant 2005. Il y a une ville qui est testée sur la renaturalisation. Elle a fait un règlement pour dire que maintenant devant les cours d'eau, les propriétaires n'ont plus le droit d'entretenir leur terrain. La nature reprend son cours.

En dehors de la France, le Québec est le seul pays à avoir un code civil qui vient de Napoléon donc on a exactement les mêmes bases juridiques que vous. La cour a tranché que ce n'était pas une diminution du droit de propriété. La ville était donc dans son droit de demander à ses citoyens de ne plus tondre leur gazon et de laisser la nature reprendre. De toute façon, le terrain continuait de lui appartenir et la nature devant son terrain était un bien collectif pouvant être partagé.

Serge BONNEFOY

Une remarque sur le PAEN. Attention à ne pas laisser tomber la planification française et son évolution. Il est clair que lorsqu'on est en Ile-de-France, qu'on a un SDRIF (Schéma directeur de la Région Ile-de-France) et des SCOT qui doivent être compatibles au SDRIF, plus des PRIF (Périmètres régionaux d'intervention foncière), on n'est pas dans le même système avec ces schémas régionaux qui n'ont pas de valeur prescriptive en région, des SCOT qui se cherchent entre le petit et le grand périmètre, des SCOT qui ont des limites précises et d'autres qui en n'ont pas. Donc l'articulation PAEN/SCOT en l'état actuel de la législation nous paraît très intéressante. Mais ce n'est pas l'un contre l'autre, ce sont les deux ensembles. Ma question concerne toujours cette histoire de parcs. Le parc de Baïse Llobregat à Barcelone est de 3000 hectares. Celui de Milan sud est de 44 000 hectares. On est dans un système latin de propriété latine avec une régionalisation qui permet d'avoir quelques financements sur des politiques de couronne verte, d'anneau vert et avec une planification assez volatile. Est-ce que chez nous, la solution peut être de créer des parcs communaux limités parce qu'on a parlé d'agri-parcs de 160 hectares, de 300 hectares ? C'est aussi le cas de Canohès et Velaux. Est-ce que ça peut être comme cela ou est-ce qu'il n'y aurait pas intérêt à lier une stratégie agricole d'un territoire intercommunal ou interterritorial pour parler comme Martin VANIER (La périurbanisation : problématiques et perspectives d'Emmanuel ROUX et Martin VANIER, la Documentation française, 2008) avec l'utilisation d'outils qui ne cache pas l'absence de réflexion stratégique sur l'agriculture et sur la nature en ville.

Nicolas ROUBIEU, directeur de l'urbanisme et de l'habitat, Montpellier Agglomération

Ma première observation est sur l'emboîtement des outils, schéma de cohérence territoriale et PAEN. Je n'oserais pas dire les termes exacts car je n'ai pas encore compris ce que ça voulait dire. Les acteurs publics ont une certaine prévention à lever le petit doigt pour dire leur intention de mettre en place les PAEN. Nous avons eu des discussions avec le Conseil général de l'Hérault ici présent sur différents projets qui d'ailleurs émergent aujourd'hui.

Mais c'est vrai qu'on avait une interrogation dans la mesure où ça pouvait nous laisser penser ou tout du moins laisser penser aux spéculateurs que si on créait des zones protégées à l'intérieur des zones protégées par le SCOT, ça pouvait laisser supposer que celles qui n'étaient pas dans les PAEN seraient amenées à être urbanisées demain ou dans le SCOT suivant.. Or, ce n'était pas du tout ça dont il s'agissait. On a quand même en tête ce risque de la crédibilité et de la validité des signaux que la puissance publique envoie aux acteurs de ce marché foncier dont on connaît la volatilité. Ma deuxième observation renvoie à ce qu'a évoqué Christophe MORALES ce matin en introduction. C'est sans doute dans le paysage éminemment complexe des collectivités en France la difficulté à identifier un acteur légitime, un acteur qui dispose de la surface de compétence économique, juridique pour instruire ce champ de l'agriculture périurbaine. Je crois qu'à l'évidence à part quelques expériences qui aujourd'hui commencent à se développer et qui font référence, on voit bien qu'on est toujours en marge des champs de compétence, des légitimités techniques et administratives. On manque peut-être d'un chef de file clairement légitime. Le législateur a confié l'autorité sur le dispositif du PAEN au Conseil général et on le comprend parce qu'en France, les conseils généraux sont quand même les chefs de file des politiques agricoles les plus proches du terrain. Ce ne sont pas les agglomérations qui n'ont pas de compétence agricole a priori ou alors, si elles s'en dotent, c'est vraiment à caractère volontaire. Donc on voit bien qu'on a aujourd'hui un dispositif juridique, économique et technique qui n'est pas complètement pensé pour ce qu'on voudrait bien en faire.

Katherine BROOMBERG, cabinet CREATER, Montpellier

J'ai une question et une remarque sur ce débat. Il me semble que l'on tourne quand même autour de l'espace en tant que ressource. On a considéré dans toutes politiques publiques que l'eau est une ressource fondamentale et sur laquelle il y a effectivement des politiques dans lesquelles on peut déterminer les arbitrages en termes d'usage. On n'a pas du tout fait la même démarche sur l'espace alors que ça permet quand même de répondre aux besoins fondamentaux que sont le logement et l'alimentation. On voit bien qu'on tourne tous autour des débats d'aujourd'hui sur la manière de gérer le besoin de gestion de cette ressource qui est une ressource fondamentale pour les citoyens d'un pays mais qui est morcelée en terme de propriété, de pouvoir, d'intervention, etc. C'était ma remarque.

Comment peut-on laisser cette ressource d'intérêt général uniquement aux lois du marché ? C'est quand même un peu la difficulté. Ma question est beaucoup plus terre à terre et vous l'avez abordée pour l'agglomération.

Comme vous avez au bout de six ans d'autres évaluations sur le SCOT, est-ce que vous avez essayé d'évaluer l'efficacité réelle en termes de spéculation des limites qui ont été établies.

Est-ce que vous avez regardé en périphérie des limites d'urbanisation s'il y avait eu un impact ou pas sur le prix du foncier agricole avec le SCOT ?

Nicolas ROUBIEU

Aujourd'hui, je n'ai pas d'indicateur synthétique qui me permet d'affirmer qu'il y a eu un effet très net sur la maîtrise des prix fonciers. En revanche, on a pas mal d'indices localisés qui nous font penser que globalement, on a quand même éteint l'incendie de cette pollution des prix fonciers agricoles. J'en vois pour preuve que la spéculation se concentre sur les zones blanches mais quelque part, c'est ce que nous souhaitons. Alors, il y a une course de vitesse entre la puissance publique qui met en place les outils d'anticipation foncière et les spéculateurs qui sont dans leur rôle.

Philippe ASSENS

Par rapport aux ressources, le sol est aussi une ressource productive c'est-à-dire qu'avec le carbone, l'eau et le soleil, ça permet d'avoir une fonction de production sur du sol assurant un revenu à des agriculteurs qui n'attendent pas forcément que des compensations mais aussi produisent des produits agricoles sur les marchés.

Michel ROCHEFORT

Au Québec, ça n'a pas empêché la spéculation sur les terres. Le message a été envoyé dès le départ par les élus comme quoi il serait possible de s'en sortir avec négociation. On a essayé d'inverser la vapeur depuis trois ou quatre ans. Le résultat n'est pas encore là et il y a eu quand même une spéculation malgré le gel des terres agricoles.

Jean-Paul VOGEL

Juste une petite illustration, un petit clin d'œil. Il n'y a pas longtemps, quand je discutais avec des personnes qui étaient dans une commune de Côte d'Or entre Beaune et Nuit Saint-Georges, elles m'expliquaient que le mètre carré d'AOC était à 300 euros. La question du prix du foncier et de la pression foncière de l'urbain sur l'agricole n'a rien à voir avec ce qu'on pourrait avoir dans d'autres territoires. Donc tout dépend aussi du type d'agriculture auquel on a affaire dans la périphérie des villes.

Gilles LECUIR, responsable du Pôle Forum des acteurs, NATURPARIF

J'aurais une question pour les différents intervenants et puis une information. On a beaucoup entendu parler de vos dispositifs réglementaires et je voudrais savoir si vous avez inclus au dispositif de zonage des éco-conditionnalités sur les pratiques des agriculteurs qu'il s'agisse d'agriculture biologique, de maintien ou de restauration des éléments structurants du paysage, etc.

Philippe ASSENS

La réponse est oui.

Gilles LECUIR

Je voudrais vous dire qu'on vous a amené notre toute dernière parution qui s'appelle « Politiques urbaines et biodiversité ». C'est un recueil d'actions de villes et d'agglomérations françaises et européennes. C'est le résultat d'un colloque que nous avons organisé, notamment avec l'AITF et le CNFPT, le 24 janvier dernier. Vous y retrouverez des éléments qui font écho à ce qui a été décrit aujourd'hui, par exemple les outils de maîtrise de l'étalement urbain, le SCOT des Pyrénées, le coefficient de biotope par surface de la ville dans Berlin qui est une solution de revégétalisation, de restauration de la perméabilité des sols dans un milieu urbain très dense, la renaturalisation des rivières, notamment en milieu urbain à Munich, les trames verte et bleue dans l'agglomération de Bruxelles, de Strasbourg ou encore Montpellier avec la stratégie de gestion des friches et des délaissés urbains et puis les circuits courts avec par exemple ceux de l'agglomération nantaise.

Séminaire national RSTT – Péri urbain ou péri nature, Hybridation des territoires :
Comment accompagner le passage à la métropole post carbone –
10^{ème} Plate-forme internationale sur les agglomérations urbaines

PÉRI URBAIN OU PÉRI NATURE,
HYBRIDATION DES TERRITOIRES :
COMMENT ACCOMPAGNER LE PASSAGE À LA MÉTROPOLE POST CARBONE

Troisième séquence

Péri urbain ou péri nature : comment accompagner le changement vers les villes post-carbone ? Quels scénarii du futur ?

Animation : Jean-Claude GALLETY, délégué aux collectivités territoriales, CERTU

- Cédric ANSART, chargé d'études espaces publics et paysages, CERTU, LYON
- Philippe CROZE, représentant Convention Diversité Biologique ONU : les nouvelles pistes des réseaux de métropoles vertes internationales
- Alain CLUZET, DGS Plateau de SACLAY, « le climat sauvé par les villes »
- Baptiste DELHAUTEUR, Société ERIGES
- Nathalie ETAHIRI, mission prospective du CGDD, MEDDTL

Table ronde

Animation : Jean-Claude GALLETY, délégué aux collectivités territoriales, CERTU

- Alain CLUZET, DGS Plateau de SACLAY, « le climat sauvé par les villes »
- Philippe CROZE, représentant Convention Diversité Biologique ONU : les nouvelles pistes des réseaux de métropoles vertes internationales

- **Alain CLUZET, DGS Plateau de SACLAY, « le climat sauvé par les villes »**

Une remarque préalable : le constat fait par les uns et les autres de la rénovation urbaine de la ville belge de Seraing souligne à quel point la ville durable est plus complexe, plus longue et surtout plus coûteuse à réaliser que la ville étalée.

Quand on produit des terrains à bâtir à valeur négative en centre ville, une fois les démolitions et la dépollution effectuées, on mesure la difficulté à produire la ville recyclée à grande échelle, particulièrement quand les outils de la maîtrise foncière urbaine à coût maîtrisé ne sont pas en place, comme malheureusement en France.

Le modèle de ville nature étalée souvent évoqué est attractif, tant il souligne la pollution, la congestion et la rareté des espaces naturels en ville, comme facteur non négligeable de périurbanisation. Il ne faut jamais oublier que selon les statistiques de l’OMS, on enregistre 30.000 décès prématurés en France tous les ans liés aux pollutions urbaines. Mais ce scénario n’offre pas de réelle alternative, ne mettant pas assez en exergue les solutions complémentaires liées à la notion de ville intense, c’est-à-dire d’optimisation foncière, y compris pour les espaces verts en, centre ville et d’extension maîtrisée et dense auprès des transports en commun. Le passage à la ville post carbone, en respectant les objectifs évoqués par les responsables de la mission prospective du Ministère du développement durable (division par 4 des gaz à effet de serre en 2050, prise de responsabilité des villes et sortie des énergies fossiles à la même date) pose le problème de l’urgence et de sa gestion par les différents protagonistes.

Trois ruptures semblent essentielles pour ce faire :

- Un changement culturel :

Le poids des normes est devenu prédominant dans les divers choix de développement. Tous types d’équipements y sont confrontés, sportifs, sociaux comme culturels, tous sont rapidement déclarés obsolètes au fur et à mesure de la sortie de nouvelles règles publiques ou parfois simplement de modifications de modes opératoires des grands groupes. Mais le résultat est souvent le même : un

abandon d'un site central pour une (vaste) extension périphérique ; elle-même à durée limitée mai l'étalement urbain se trouve doublement conforté, par la consommation de nouveaux espaces naturels et par la perte de fonctions centrales, prélude à un nouvel étalement.

Les procédures, et la complaisance des administrations nationale comme locale à leur égard est également un handicap. Qui a perçu la différence entre la procédure d'agenda 21 et celle des plans climat territoriaux. Le risque à confondre le fond et la forme, l'objectif et les moyens, est à terme l'effacement de l'objectif principal, de l'objectif fondateur sans lequel la procédure n'est rien. La complexité des procédures masque trop souvent la fragilité des objectifs.

La communication privée comme publique : le green washing est trop souvent le fondement des politiques de communication. Trop de politiques d'entreprises polluantes sont habillées par un label, une accroche développement durable, même quand celui-ci n'est que marginal dans la démarche globale. Mais les pouvoirs publics cèdent également trop souvent à la facilité et survendent des politiques durables non évaluées, marginales ou simplement souhaitées sans assurance de mise en œuvre.

La ville de Stockholm, première capitale européenne de l'environnement n'a pas eu besoin de plan com pour réduire de façon drastique ses gaz à effet de serre, créer un service de bus alimenté par le biogaz produit par les déchets urbains, mettre en place un péage urbain, des circulations douces....

De tout cela naît un discrédit de l'ensemble des actions dans ce champ et un grand doute quand à la volonté réelle des pouvoirs publics

- Un changement d'échelle

La plupart des solutions évoquées comme des exemples présentés sont trop souvent marginaux et sans réelle possibilité de reproduction. Tout est mélangé sans classement, hiérarchisation ni même démarche visant à sa reproduction. Tel fut le cas du plan climat national de 2004 ou l'usage du roller en ville avoisinait le meilleur usage de l'eau du bain et la relance des transports en commun. Tel est le cas de trop nombreux agendas 21, réduits à de simples catalogues, de centaines de mesures, dont on apprécie le succès sans réelle évaluation par une simple mise en œuvre des plus aisées, aussi pusillanimes soient elles.

Hiérarchiser les mesures selon leur impact potentiel est essentiel.

- La réhabilitation de l'espace géographique

La géographie a trop été effacée par une génération entière d'investisseurs comme de pouvoirs publics qui ont imaginé que la modernité et la technique aboliraient les distances comme la topographie pour produire un espace indifférencié, parfaitement « développable », comme le traduit la formule de gisement foncier.

Dès lors que deviennent les synergies traditionnelles attribuées aux villes, leur capacité à favoriser les échanges, à optimiser les relations sociales comme économiques ? A trop oublier ces fondamentaux, les pouvoirs publics ont souvent laissé dériver les villes au hasard des opportunités foncières et immobilières. Cela se traduit très concrètement au niveau mondial par une production de gaz à effet de serre de l'ordre de 80% par les villes, une surconsommation de ressources énergétiques fossiles de l'ordre de 75% alors que les villes ne comptent que la moitié de la population mondiale et devraient permettre de créer des économies et non des déséconomies d'échelle.

La logique libérale appliquée à l'espace, bien rare par nature, atteint ses limites.

Mes propositions pour des villes post carbone sont au nombre de 30 : 30 réformes urgentes à l'échelle européenne.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

1. Stratégie urbaine pour l'Europe

Définition et promotion d'un modèle européen de développement urbain : une politique des villes moyennes en réseau, un aménagement privilégié le long de grands corridors de développement européens, une volonté d'économie d'espace pour le développement et une priorité accordée à la recherche de toutes les synergies. Par la préservation de la qualité de ses espaces et le renforcement des synergies territoriales, l'Europe renforcera son attractivité et son potentiel de développement tout en améliorant son bilan environnemental.

2. Loi cadre sur le développement urbain

L'Europe doit prendre une compétence subsidiaire sur l'aménagement du territoire et ainsi permettre la reconnaissance formelle des espaces non bâtis comme biens communs rares à consommer avec modération, dont la transformation, simple artificialisation ou urbanisation s'inscrira dans un bilan coût - avantages sanctionné dans un document d'urbanisme local. De même, les aides européennes au développement seront strictement conditionnées à l'existence de schémas directeurs urbains et climatiques prescriptifs à l'échelle des régions. Le principe de maîtrise de l'étalement urbain hors des corridors de développement, sera étendu bien au-delà des actuelles zones Natura 2000.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

3. Création d'un réseau de fret européen

Sur le principe du projet FERRMED, création d'une épine dorsale de fret ferré, du nord au sud de l'Europe, alliant l'harmonisation des réseaux nationaux (gabarit, charge, équipements) et le développement des services, pour faciliter les connections.

4. Création d'un réseau de TC européen interurbain

Mise en réseau commun des lignes ferrées régionales de chaque pays et création d'un réseau de bus interurbains coordonné ou intégré à l'échelle continentale, sur le modèle américain. La densité urbaine de l'Europe ne peut que faciliter la création d'un réseau de transports à l'échelle européenne entre régions urbaines.

ENERGIE ET DECHETS

5. Taxe carbone européenne unifiée

Une taxe sur un modèle intermédiaire entre ceux des pays qui l'ont adoptée (Finlande, Allemagne, Royaume Uni et Slovénie, sans compter Suisse et Norvège aux frontières de l'Europe). Application aux mêmes domaines (chauffage et transports pour l'essentiel) et des taux régulés avec un objectif de départ délibérément faible et de progressivité sur 10 ans, comme en Suède, pour laisser aux usagers le temps de s'adapter. Application généralisée pour éviter l'écueil qu'a connu la première tentative en France et remboursement partiel consenti en fonction des mesures prises par chacun, entrepreneur ou particulier, pour limiter son impact carbone.

6. Taxe carbone aux frontières de l'Europe

Les produits provenant de l'extérieur de l'union doivent être impérativement taxés pour éviter une concurrence déloyale entre produits européens sur lesquels la taxe serait répercutée et les produits extérieurs, au coût carbone plus élevé, qui y échapperaient. Cela participera directement d'une baisse globale de l'impact carbone en incitant à relocaliser les biens de consommation courante. Preuve a déjà été faite que cette taxe, si elle est administrée de façon stricte et générale, ne sera pas incompatible avec les règles de libre échange de l'organisation mondiale du commerce.

7. Aides au financement des réseaux de chaleur

Financement des études et des travaux facilitant la transition énergétique à l'échelle de quartiers et de villes (réseaux biomasse et géothermie). Aide au développement d'une expertise publique pour l'optimisation des solutions énergétiques, écologiques et financières (et non plus simple recensement de bonnes expériences) et autorisation de la commission européenne aux aides nationales.

8. Aides au financement d'usines d'épuration des eaux et de recyclage énergétique des déchets

Les directives européennes anti pollution doivent s'accompagner d'aides financières pour faciliter la transition technologique, particulièrement dans des domaines où les investissements initiaux sont hors de portée de la majorité des

Collectivités, et permettre notamment d'alimenter plus largement les réseaux de chaleur en énergie de récupération, à l'instar des pays du nord de l'Europe.

A L'ECHELLE NATIONALE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9. Débat national sur l'aménagement du territoire

Un débat nécessaire pour poser les conditions équitables d'une rupture avec la logique des Trente glorieuses de développement économique et urbain tous azimuts en dépit de la géographie et de la gabegie inhérente de ressources naturelles. Desserte des territoires, synergies économiques à développer, types d'équipements nécessaires à chaque échelle pour assurer la cohésion nationale et la justice sociale, modalités de foisonnement d'usage et de mise en réseau des équipements à moindre coût, évolution de la fiscalité pour la sauvegarde des territoires à l'écart du développement. Une refonte des politiques publiques doit pouvoir succéder à un tel débat.

10. Grande loi d'orientation foncière

Pour résorber, à prix encadré, un déficit de logements sans égal depuis le début des années 1970, sans procéder à un nouvel étalement urbain périphérique au hasard des cessions foncières individuelles. Cette loi doit permettre de mobiliser le foncier à proximité des lignes de transports à coût non prohibitif, avant mutation d'usage, doter les établissements fonciers régionaux de moyens supplémentaires, faciliter la densification des villes et permettre de recycler les plus-values foncières dans l'équipement des nouveaux secteurs à urbaniser.

11. Schéma directeur régional urbain et environnemental

Dans un délai de 3 ans, dans chaque région, affirmation de cette collectivité territoriale comme échelle pertinente pour la planification urbaine. La Région est déjà compétente pour les transports, lesquels devront désormais précéder et non plus suivre tout projet de développement. Suppression simultanée des SCOT pour alléger le dispositif et sanctionner leur bilan très mitigé, notamment une échelle trop proche de celle des PLU et des périmètres aléatoires.

12. PLU dans chaque intercommunalité

Le PLU Intégrera et coordonnera à une même échelle intercommunale l'ensemble des plans actuels : habitat, déplacements, climat, réseau vert et bleu. Le délai avant approbation sera limité à 3 ans afin de promouvoir partout des plans d'urbanisme éco-compatibles, freiner au plus vite l'étalement urbain et faciliter l'intensité urbaine le long des TC avant le prochain cycle de croissance économique et un nouvel et très probable étalement. Toute croissance non compensée des zones à urbaniser devra faire l'objet d'une étude d'impact.

13. Bilan régulier et indépendant de l'urbanisme et de la qualité de vie en ville

Evaluation de l'étalement (analyse comparative par images satellitaires), de la densification et des surfaces d'espaces naturels tous les 5 ans au minimum à l'échelle de toutes les intercommunalités. Indicateurs de santé publique (CO², particules, qualité des eaux, biodiversité, îlot de chaleur urbaine...) avec suivi trimestriel dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants.

14. Plan de développement économique territorial

Des projets de zones économiques nouvelles ou à réhabiliter, conçus à l'échelle des agglomérations, après étude des thématiques dominantes et des synergies territoriales potentielles. Desserte systématique par des transports de voyageurs et du fret ainsi qu'accompagnement par des services aux entreprises.

15. Nouvelle régulation de l'Urbanisme commercial

Etude d'impact obligatoire en préalable à toute autorisation, intégrant prioritairement l'accessibilité TC, l'économie d'espace, les synergies proposées et l'impact sur les commerces de centre ville. Participation financière au renforcement de la desserte des centres villes en TC. Rééquilibrage de la composition des commissions départementales, lesquelles valident actuellement la quasi totalité des projets en dépit de la couverture commerciale existante comme des considérations de développement durable.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

16. Loi de programmation des transports

Prévue pour 5 ans, tous modes de déplacements voyageurs confondus, elle aura pour vocation d'évaluer tous les grands investissements prévus et gèlera, en l'attente, tout nouvel investissement routier. Sa vocation principale sera de réorienter les investissements routiers vers le fer et le bus en site propre en créant une fongibilité entre les lignes budgétaires. Des financements strictement conditionnés à la densité urbaine autorisée le long des réseaux, à des distances variables selon le type de transport.

17. Plan de développement du fret ferré

En accompagnement du réseau européen de fret (autoroutes ferrées), la France devrait moderniser et mieux desservir les plateformes régionales de fret et faciliter l'intermodalité, avec l'aide des Régions, en utilisant une partie des nouvelles écotaxes (carbone et poids lourds). Ainsi franchir progressivement les deux obstacles principaux du fret ferré : un manque de souplesse chronique et un coût peu attractif, comparativement à la route sur laquelle les camions ne payent que le coût marginal de la construction et de l'entretien.

18. Plan de partage de la voirie entre circulation automobile et autobus

Dans toutes les agglomérations de plus de 50.000 habitants, avec la voie de droite réservée aux bus sur les voiries urbaines comportant au moins deux voies par sens, afin de passer très rapidement de quelques centaines de kilomètres en sites propres urbains et périurbains à des dizaines de milliers de kilomètres, le plus souvent avec un minimum d'aménagements, uniquement par la création d'une file ad hoc au droit des points noirs d'embouteillages à contourner.

19. Création de péages urbains

Dans toutes les agglomérations de plus de 200.000 habitants avec indexation électronique des tarifications selon le niveau de pollution des véhicules et les revenus du propriétaire (niveaux de 1 à 5 pour les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu, niveau de 1 systématique pour les particuliers non imposables). Le produit sera affecté au développement des TC.

HABITAT

20. Loi de programmation sur l'habitat

Pour résorber en 5 ans le déficit de logements au niveau national (900.000). Production en masse de nouveaux terrains à bâtir le long des TC, maîtrise foncière publique, participation des propriétaires fonciers au coût d'aménagement, réorientation des crédits logements vers l'habitat éco compatible (critères : desserte VRD et TC, densité minimale, normes niveau BBC), gestion dynamique des fiscalités foncière et immobilière.

21. Fiscalité foncière incitative à la mise sur le marché des terrains constructibles

Fiscalité défavorable pour les terrains constructibles non bâtis après 5 ans, perte du statut de terrain à bâtir au-delà de 10 ans sans construction. Fiscalité à la baisse pour les terrains inconstructibles.

22. Fiscalité immobilière incitative à la mise sur le marché des logements vacants

Le régime fiscal global doit être moins favorable aux logements vacants, lesquels bénéficient d'exemption de taxe d'habitation. Cela participe au maintien hors marché de 2 millions de logements libres. Bénéficiant généralement de l'essentiel des services urbains, ils doivent être soumis à l'ensemble des coûts induits (abonnements réseaux...) afin d'être loués, réhabilités ou cédés.

ENERGIE ET DECHETS

23. Soutien au développement des réseaux de chaleur

Appui technique, subventionnement à la création d'infrastructures, raccordement obligatoire des équipements publics. Solution de chauffage de base en ville (le chauffage individuel traditionnel à l'électricité ou au gaz devenant l'exception), pour toute opération de construction potentiellement desservie par un réseau et pour

toute opération d'aménagement de plus de 100.000 m² à bâtir, seuil suffisant pour concevoir un premier réseau.

24. Soutien à l'adaptation des énergies renouvelables au bâti existant

Cet enjeu est infiniment supérieur à celui de la construction neuve statistiquement marginale (1% du parc par an), même si la réorientation des politiques énergétiques dans le bâtiment est essentielle sur le long terme. A court terme : soutien à l'adaptation de l'éolien, la géothermie, la biomasse et du solaire au bâti existant.

25. Soutien à l'isolation extérieure généralisée des bâtiments existants

Aides financières et techniques au ravalement thermique des façades des bâtiments (et non plus au simple toilettage et à la coloration). Bonification financière des campagnes de ravalement énergétiques (isolations extérieures), trop rares, particulièrement en France.

26. Aides au développement de filières locales d'économie circulaire

Pour faciliter un recyclage plus complet des produits en fin de vie, raccourcir les circuits, créer un potentiel énergétique renouvelable et de l'emploi local. La loi chinoise sur les éco industries, par son équilibre apparent entre préconisations, soutien technique, fiscalité et création de structures administratives de suivi, semble à ce titre être un exemple prometteur.

SUBVENTIONS ET INVESTISSEMENTS PUBLICS

27. Etude financière comparative des projets d'investissements structurants

Prise en compte plus importante des coûts de fonctionnement, du délai de réalisation et du niveau de service propres à chaque solution envisagée. Dans l'objectif d'optimiser les investissements publics et d'assurer la transition écologique vers des modèles énergétiques et de transports comme de développement et de services plus sobres. La solution de base doit être la plus rapide et la moins coûteuse et pas nécessairement la plus médiatique (ex : pas de TC en mode lourd si un bus en site propre peut suffire, pas de démolition d'un ouvrage si une réhabilitation peut suffire).

28. Etude d'impact financière et opérationnelle de toute nouvelle norme envisagée

Un préalable nécessaire, afin que la production exponentielle de normes ne soit plus, en période de crise des finances publiques, un facteur majeur d'investissements publics locaux et un facteur non négligeable de délocalisation en périphérie des équipements urbains.

29. Subventions à la mise en réseau des équipements

Les aides publiques doivent être prioritairement ciblées vers les projets d'équipements s'intégrant dans une offre complémentaire à l'échelle de territoires plus vastes. La multi fonctionnalité des équipements doit également être privilégiée.

30. Principe systématique d'éco-conditionnalité de toutes les aides publiques

Prêts bonifiés au logement, détaxe automobile, subventions aux associations... Chaque aide peut intégrer ce critère sous des formes diverses. La transition écologique devra s'opérer à crédits constants. Et les bonus - malus devront strictement s'équilibrer, dans le cadre de bilans annualisés.

Table ronde

Philippe CROZE

Je suis l'ancien responsable de la direction « Paysages et biodiversité », à la Ville de Montpellier. Ce qui m'a frappé dans les deux interventions qui viennent de se dérouler, c'est la reconquête du vide. Dans l'une des composantes du scénario, on a parlé d'exode urbain et également de la reconquête du vide et des friches à Seraing. Donc, ça m'a fait penser à toute la réflexion qui est menée en Allemagne, notamment dans les villes de l'est de l'Allemagne.

Ils les appellent les « *shinkringcities* ». Ils réfléchissent à toutes les friches industrielles qui se libèrent pour en faire des réserves de biodiversité.

Ils se posent la question de ces espaces et de l'acceptation par les habitants du maintien de ces espaces qui sont en fait l'image d'une décroissance de la ville et d'un abandon de l'histoire de l'activité économique. Donc, ça m'a interpellé parce que j'ai vu que vous avez l'intention de reconquérir les vides mais pour en faire des espaces un peu élaborés et jardinés.

Jean-Claude GALLETY

Je crois que dans une autre vie, vous avez fait un certain nombre de missions internationales. Est-ce que vous pouvez nous dire un peu ce qui se passe sur ces questions dans d'autres pays du monde, européens ou non.

Philippe CROZE

Ce n'est pas une autre vie, c'est dans le cadre de mes activités à la ville de Montpellier. Montpellier avait intégré le conseil consultatif des villes au sein de la Convention pour la Biodiversité Biologique qui est une convention de l'ONU. Donc à ce titre, j'ai pu participer et échanger avec des collègues du monde entier sur le thème de la biodiversité, du devenir de la ville. J'ai fait des belles rencontres. Ce que je peux en dire, c'est qu'il est difficile de vous dire qu'elle est la ville idéale parce qu'entre Bangkok, Mexico, Nagoya, Singapour, chacun avait ses propres

préoccupations. Aujourd'hui, je peux vous parler des points communs qu'on avait trouvés ensemble que ce soit à Montréal, Bonn, Cape Town et pas mal d'autres villes qu'on a rencontrées. Le premier était la nécessité absolue que les collectivités territoriales et les villes s'investissent dans la sensibilisation de leurs habitants aux services rendus par la biodiversité que ce soit la biodiversité environnante, péri urbaine ou plus lointaine. Compte tenu de l'accroissement de la population des villes au niveau mondial, tout l'enjeu de l'avenir de la biodiversité est considéré se jouer maintenant dans les villes justement par la sensibilisation, l'éducation et les changements de comportement et de consommation des habitants des villes. C'est le premier point qu'on avait en commun et sur lequel on a commencé à développer un certain nombre de programmes. Le deuxième qui ressortait dans toutes les villes quelles qu'elles soient, était la nécessité de maintenir ou de rétablir des connexions avec le péri urbain, entre le centre urbain et le péri urbain. Voilà les deux points qui me viennent à l'esprit en terme de mise en commun de nos expériences.

Alain CLUZET

Une remarque sur le dernier propos. Cela rappelle quoi ? C'est qu'aujourd'hui, faire la ville durable, c'est beaucoup plus compliqué que de faire la ville étalée. Je crois qu'il faut quand même se rappeler les bases. Quand vous rappeliez qu'il faut 100 à 200 euros de différentiels au prix du mètre carré par rapport au tarif à moins de 100 euros le mètre en coût de sortie, on est dans des situations épouvantables pour la gestion d'une opération.

Aujourd'hui, il est tellement plus simple d'un point de vue financier de faire la ville étalée. C'est tellement plus simple d'un point de vue des normes et de toutes les règles. J'ai eu à travailler sur ces questions quand j'étais à la ville de Saint-Etienne. Reconvertir une ville est absolument redoutable et très compliqué. En plus, ce sont en général des villes pauvres parce que l'industrie est partie, parce que les nouvelles technologies sont allées ailleurs, la finance est allée ailleurs, les emplois sont des emplois déqualifiés, les ressources locales sont fragiles. Je ne connais pas la ville de Seraing mais en général, c'est ça la situation des villes industrielles et des « *shinkingcities* ». Donc, on est dans des situations épouvantables. Là, on est dans une situation paroxystique mais même dans des villes ordinaires, plus classiques, ce que sont les villes en France, on voit très bien et c'est facile à démontrer que l'étalement urbain est beaucoup, beaucoup, beaucoup plus facile à faire que la ville recyclée.

Jean-Claude GALLETY

Entre étalement urbain et exode urbain, il y a aussi un certain nombre de mécanismes Biopolis. Sur le plateau de Saclay, ce ne sont pas franchement des collectivités à la traîne. Vous êtes d'accord pour que finalement, on renvoie tout ce monde en milieu rural et on passe sur d'autres systèmes de vie urbaine.

Alain CLUZET

J'ai travaillé en Seine-et-Marne au tout début de ma vie professionnelle et ce qui m'a beaucoup frappé, c'est qu'il y a vingt ans, les gens qui avaient quitté le 93, la Seine Saint-Denis qui est aujourd'hui le département le plus difficile en France au niveau de la qualité de vie et des niveaux de vie avant toute chose, étaient déjà hyper-consommateurs d'espaces et en repli par rapport à ce qu'étaient les structures organisées, collectives des années 60, 70 et aussi des modes collectifs de vie. Je fais court mais j'ai vécu ce rejet très fortement. Je ne peux pas l'ignorer aujourd'hui. On a tous un point de vue sur ce qu'est la ville étalée ou la ville recyclée pour schématiser à l'extrême. C'est vrai qu'il faut donner un avenir à ces gens, c'est vrai que la ville étalée existe et c'est vrai qu'aujourd'hui, y compris quand on voit les trajectoires électorales des populations qui y habitent, on ne peut pas ignorer ces villes et il faut leur donner un avenir.

De ce point de vue, je suis d'accord pour dire que la densité urbaine n'est certainement pas la seule réponse et il faut sans doute avoir des formes d'intensité urbaine auprès des transports, auprès des services, des nœuds de circulation et sans doute y compris dans les villes constituées, des espaces paisibles, y compris en hyper-centre. L'espace vert en centre ville n'est pas un bonus. C'est une nécessité.

Les Anglais l'ont fait il y a très longtemps à Londres à une époque où ici, on n'osait pas en faire. Je rappelle que ça ne date pas d'aujourd'hui. C'est une bataille, c'est un coût et ce n'est pas évident. La question de la densité ne résume pas tout. Je pense toutefois que le scénario Biopolis amène à ce que l'étalement urbain ne soit pas jugulé, ce qui veut dire qu'il doit nécessairement être complété d'un autre scénario sur les transports, sur la densité auprès des transports, sur une maîtrise foncière publique. Ce sont des sujets sur lesquels je reviendrai. La question de la maîtrise foncière publique est une question absolument centrale. Je pense que le scénario Biopolis ouvre beaucoup de voies parce qu'effectivement, on ne peut pas vivre en ville si on n'est pas bien. Aujourd'hui, il est prouvé qu'il ya une surmortalité urbaine considérable : 30 000 morts prématurées en France tous les ans. Ce sont les statistiques de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et elles sont sérieuses. On ne peut pas répondre à ça et je ne parle pas des questions d'insécurité, de tensions sociales diverses, etc. Je ne veux pas caricaturer. Je suis profondément urbain. Je vis en ville mais c'est clair qu'en ville, on doit répondre à ça. Je ne veux pas crisper le propos de ce point de vue mais je pense quand même que le scénario Biopolis doit être complété par un autre scénario.

Jean-Claude GALLETY

On a parlé transports, connexions, relais, etc. Je rebondis sur ce qu'a dit Philippe CROZE sur la nécessité de rétablir des connexions en centre urbain et périurbain. Je me tourne vers mon collègue Cédric ANSART. Le CERTU travaille sur ces

questions de liens, de connexions, etc. Avez-vous envie de réagir par rapport à ça ?

Cédric ANSART, chargé d'études espaces publics et paysages, CERTU, Lyon

Effectivement, le CERTU travaille sur ces questions. Malgré tout, on a aussi vu ici des angles d'attaque qui sont assez singuliers. Je ne vais pas vous faire un topo sur la question de la prospective parce qu'elle est assez complexe, à savoir, est-ce qu'on peut espérer une amélioration des véhicules ? Est-ce qu'on peut aussi espérer ou compter sur des changements comportementaux, sur la redensification ou l'étalement ou la quantité de l'étalement urbain ? Tout ça, ce sont des questions complexes sur lesquelles travaillent beaucoup de chercheurs. Néanmoins, il y a des choses qui nous interpellent aujourd'hui sur les questions de mobilité, même si ce n'était pas le sujet.

Entre autre à travers l'exemple de Montréal, on a pu voir qu'il y avait des questions d'accessibilité à ces espaces publics. C'est peut-être une des premières questions.

Comment a-t-on essayé de concilier continuité écologique et liaison douce avec toutes les questions que ça peut ensuite poser en termes de choix entre un aménagement et une biodiversité qui est parfois fragilisée par l'intensité des pratiques et la pression qui est exercée sur ces espaces. Avec Seraing, on a aussi pu voir une question essentielle en matière de mobilité qui est celle des coupures et l'atténuation des effets de coupure par différents dispositifs comme le boulevard urbain. On a aussi pu apprécier Montpellier avec les liens forts qui sont faits entre les choix de transports et les mesures qui sont établies entre les vitesses d'accessibilité, les vitesses de consommation des sols. Ce qui tout à coup nous renvoie à d'autres questions et à d'autres manières de penser la mobilité. Est-ce qu'il faut revenir à des modes apaisés, à du tramway, à du vélo, à du piéton, ce qui fixe des échelles d'aménagement à la fois temporelles et spatiales c'est-à-dire que ça permet et on le voit dans le cas de Montpellier, de fabriquer de la recomposition urbaine, de l'intensification de certains endroits, mais aussi de la redensification pour des territoires qui sont peut-être trop distendus. Et puis, avec Clermont-Ferrand et les propos d'Hugo RECEVEUR, on a pu noter qu'il y a des questions du rapport au territoire à travers la marche et le vélo, peut-être une sensibilité retrouvée parce qu'on n'est pas dans son véhicule et du coup, le ressenti devient très fort. Cela rejoint d'autres thèses, par exemple celle de Sonia LAVADINHO sur la marche plaisir et le besoin de retrouver le plaisir comme moteur de ces mobilités actives que sont la marche ou le vélo.

Globalement, à travers ces questions de mise en valeur de ces espaces ouverts, on rejoint et on croise les questions de mobilité qui sont au cœur de nos préoccupations, mais avec un angle d'attaque peut-être différent.

Jean-Claude GALLETY

Nathalie ETAHIRI ou Baptiste DELHAUTEUR veulent peut-être réagir ?

Nathalie ETAHIRI, mission Prospective du CGDD, MEDDTL

Je n'ai pas pu assister aux travaux de ce matin mais pour ceux que j'ai vu cette après-midi et peut-être aussi pour réduire le grand écart qui existe entre les réflexions de prospective et les travaux très concrets où on voit qu'il y a vraiment une recherche de renouer avec le vert, je me disais qu'en fait la question des écosystèmes dans la ville est souvent : « comment préserve-t-on les écosystèmes ou comment garde-t-on la nature en ville ? ».

Mais il me semble que le challenge à venir, c'est comment imaginer, comment innover, comment concevoir des écosystèmes qui peuvent tout aussi bien associer des fonctions de ressources, d'énergie et donc d'agrément ; ce qui fait que l'on va conférer aux espaces verts, pas seulement cette question de fonctionnalité qui est importante, mais qu'on regardera aussi un îlot vert comme on regarde aujourd'hui un îlot urbain c'est-à-dire avec toute sa complexité dans son fonctionnement parce que son avenir, c'est d'être au service de fonctionnalités, d'écologie urbaine, de biodiversité, etc. Donc, comment on va concevoir les prochains systèmes complexes qui vont apporter un retour sur investissement quand on va les mettre en place parce qu'on aura un retour énergétique, on aura un travail sur l'écologie urbaine par rapport aux ressources, à l'eau, au rafraîchissement climatique dans les villes, etc. Donc je pense qu'il va falloir qu'on innove sérieusement sur des espaces d'une nouvelle envergure qui sont, même s'ils sont très intéressants, autre chose que des espaces d'agrément.

Jean-Claude GALLETY

J'ai une question pour Baptiste DELHAUTEUR parce que lorsqu'est passée la dernière diapo sur les grandes friches intérieures, je me disais que vous alliez vous mettre aux jardins familiaux. Et non ! C'est un parc public. Pourquoi ? Est-ce que vous y aviez pensé ?

Jean-Baptiste DELHAUTEUR, Société ERIGES

On y a pensé mais sur d'autres éléments de projets. Pourquoi un parc semi-public ? Tout simplement parce qu'il n'y en a pas. Avant de penser à des jardins familiaux, il était un peu de notre devoir d'imaginer un parc. Pour dire toute la vérité, il y a un parc à proximité mais il est fermé au public.

Il appartient à l'industrie qui est également propriétaire du château que vous avez subrepticement aperçu toute à l'heure et qui se trouve en bordure du fleuve. Là encore, on a une négociation en cours avec l'industriel pour qu'il daigne ouvrir les portes de son parc à la population qui n'y a pas accès. L'autre élément de réponse par rapport à la création des jardins potagers est que la question de la pollution se

pose encore et toujours. Nous n'avons pas la possibilité aujourd'hui de développer de la culture, encore moins de l'agriculture sur nos territoires. Il faut bien en être convaincu.

Donc, notre logique est plutôt celle de la qualité de vie, de développement vert. Je ne parle pas de trame verte car on ne peut pas vraiment en parler chez nous mais elles sont en accompagnement, comme on en parlait tout à l'heure à Lyon, non pas avec un premier objectif de biodiversité mais d'abord avec un objectif d'accompagnement de modes doux, de qualité urbaine, également autour du boulevard urbain et dans les zones qui vont permettre de faire la suture entre les quartiers de la vallée sérésienne, donc cette zone particulièrement sinistrée et le reste de la ville qui fort heureusement se porte mieux. Cela permet donc d'équilibrer un peu les finances communales. Si on regarde les choses de manière non pas cynique mais un peu abrupte, la population, qui vit dans la zone sinistrée de la vallée sérésienne, coûte plus cher et elle ne ramène rien en termes d'impôts à la ville qui puissent être réinjectés dans l'entretien de ce quartier. Ce qui veut dire qu'on est clairement dans un cercle vicieux par rapport à ces quartiers. Il ne faut évidemment pas les prendre isolément. Nous avons un certain équilibre sur l'ensemble du territoire. J'aime aussi beaucoup l'expression que vous avez utilisée qui est non pas de parler de « densité mais d'intensité ». Je trouve ça particulièrement intéressant dans la mesure où notre premier objectif est d'abord de rendre la ville attractive, de rendre la vallée sérésienne attractive et donc de permettre que s'y trouvent les éléments de qualité de vie minimum qui permettent à la ville de Seraing d'avoir un certain intérêt au regard de la population liégeoise. Cela veut dire du développement d'espaces verts. Cela veut dire de la qualité de vie, de la culture, des commerces de proximité, etc. c'est-à-dire les bases des fonctions urbaines. Ce qui est assez dramatique est qu'on retrouve ces fonctions par étalement et en périphérie. Les gens s'exilent vers ces fonctions et finalement, notre centre-ville en est totalement dépourvu alors qu'il en était totalement pourvu à une époque.

Jean-Claude GALLETY

Donc rendre la ville attractive ! Dans cette table ronde, on n'a finalement pas beaucoup parlé des questions climatiques. Vous qui avez un peu travaillé dessus, Alain CLUZET, qu'est-ce que vous pouvez nous dire ?

Alain CLUZET

Déjà, est-ce qu'on partage la notion d'urgence ? Moi, j'en suis assez convaincu mais toute à l'heure, Madame ETHIRI a évoqué trois objectifs de votre projet de recherche très structuré que j'ai compris comme tels : division par quatre des gaz à effet de serre en 2050, que les villes prennent toute leur place dans le schéma et la sortie des énergies fossiles en 2050 également. Si on regarde bien, c'est totalement énorme et ça ne doit donc pas admettre la pusillanimité de la plupart de

nos politiques publiques dans ce domaine. Et je pèse mes mots. Je crois qu'aujourd'hui, il y a une véritable rupture culturelle à engendrer parce qu'on fonctionne par des normes, par des procédures, par de la communication et par la micro-échelle. Alors, les normes n'ont jamais vraiment remplacé les vraies régulations. Pour n'en citer qu'une : en termes d'équipement public, la plupart des normes non seulement évoluent très vite, mais impliquent qu'on ne puisse pas restructurer nos équipements publics sur place mais qu'on doive les transférer. C'est typique dans le domaine culturel. C'est typique dans le domaine sportif. C'est également exact dans les domaines sociaux et autres, ça vaut aussi pour les équipements universitaires et beaucoup d'équipements. En général, les responsables de ces équipements sont les premiers porteurs. J'étais choqué dans le développement culturel où je pensais que j'avais affaire à des interlocuteurs sensibles à la qualité patrimoniale intrinsèque de leur milieu. Pas du tout ! Comme je l'ai vécu, s'il s'agit de transformer une salle de cinéma très sympathique en super salle en grande périphérie, ça ne pose pas de problème. On passe à la caisse et on sort une norme à cet effet. C'est redoutable et ce processus est en plus très fortement porté par un certain nombre d'administrations centrales. Il y a eu des débats et ce n'est pas vous que je mets en cause. Ce sont des processus qui nous dépassent tous mais aujourd'hui, c'est absolument redoutable. Sur la question des procédures, quand je vois que les Plans Climat, les fameux PCET (Plans climat-énergie territoriaux) ressemblent furieusement aux agendas 21 c'est-à-dire avec des procédures tellement mécaniques qu'on oublie au bout du bout de quoi on parle. J'ai relu des procédures empruntées à l'ADEME. C'est assez frappant. A la fin, vous pouvez vous demander de quoi il s'agit. J'ai travaillé au Conseil général de l'Essonne qui a fait un agenda 21 très valorisé avec beaucoup d'objectifs. J'ai débattu avec la cheffe de projet qui avait dix personnes pour le faire. On faisait des réunions méthodologiques tellement méthodologiques et tellement bureaucratiques qu'on ne savait même plus de quoi on parlait. Et quand on reprend sur les PCET, c'est la même logique. On est dans l'abstractif pur et je pense que c'est un problème interne à l'administration, y compris l'administration locale dont je suis depuis vingt ans.

Je crains que ce soit un frein à cette rupture que vous évoquez parce que c'est une vraie rupture quand vous évoquez ces trois objectifs majeurs. L'autre aspect est la question de la communication.

Evidemment, la communication privée est totalement cynique de ce point de vue et aujourd'hui, les plus biodivers qui soient, c'est l'entreprise Lafarge et les grands cimentiers et tout un tas de boîtes. J'ai remarqué l'autre jour qu'en buvant un café à la gare de Lyon, je faisais un geste équitable. On se moque totalement du monde. Et c'est tous les jours de nombreuses publicités qu'on subit. D'ailleurs, c'est frappant quand vous achetez une revue environnementale, vous subissez ces pubs vertes qui souvent, ne sont que du *green washing*. Le problème est que les collectivités rentrent dans le « *green washing* » au travers un tas de procédures.

L'administration retrouve finalement une légitimité dans cette action publique donc elle se rassure par la méthodologie et le politique se rassure par le *green washing*. Ce sont les ZUP qui sont devenues ZAC qui sont devenues des éco-quartiers. Je schématise et je caricature mais je veux bien en débattre.

Jean-Claude GALLETY

Est-ce qu'on n'est quand même pas un peu omnubilés par la question de la procédure. Je me demande si ceux qui jouent la procédure ne sont pas ceux qui aiment un peu jouer aussi l'impuissance. Je m'explique. Tout à l'heure, Baptiste DELHAUTEUR nous a dit que le Master Plan n'est pas réglementaire mais c'est un cadre et on travaille à partir de ça. Dans une communauté que je connais bien qui est Lyon, toute la politique qualitative d'urbanisme est basée sur des documents d'orientation non réglementaires. Cela marche parce qu'il y a des hommes, il y a des réseaux, des savoir-faire qui se sont mis en place. On est d'accord qu'il faut faire des procédures mais est-ce qu'on ne s'omnubile pas un peu sur la question de procédures. On sait bien que les administrations centrales n'ont plus que ça à faire. Je veux dire qu'elles ne sont plus sur le terrain quand il se passe des choses. Est-ce que ce n'est pas justement parce qu'on a créé des coalitions d'acteurs, d'acteurs économiques, d'acteurs techniques, etc. ? Est-ce que ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher ?

Alain CLUZET

Je suis complètement d'accord avec ce que vous venez d'évoquer, notamment sur les exemples. Je dis qu'aujourd'hui, la procédure sert d'ersatz et de remplacement à l'action publique. Vous lisez sans doute le magazine Terra Eco. Il y a 40 propositions, mais avec un désordre total dans les échelles de ce qui est proposé. Je voudrais surtout dire qu'il faut réhabiliter l'espace géographique dans les politiques publiques.

Il a été professionnellement effacé. C'est devenu du foncier. C'est devenu un espace banalisé. J'ai vu en venant ici que l'espace géographique continue à demeurer malgré le TGV mais je crois qu'aujourd'hui, il a été relativement effacé par la plupart des décideurs publics et à fortiori privés.

Je pense que pour les villes qui devraient créer des synergies, on a oublié ce que voulait dire de rapprocher les fonctions les unes des autres. C'est comme ça qu'on fait de l'économie spatiale et c'est comme ça qu'on doit créer des espaces pour chacune des fonctions et donc des espaces pour le végétal comme des espaces pour le minéral. Et surtout l'entreprise, les services et les moyens de déplacement doivent être regroupés. Ces notions ayant tellement été abandonnées, il y a aujourd'hui un dramatique delta entre la capacité des villes à créer des synergies et leur production de gaz à effet de serre et leur consommation de ressources naturelles pour l'énergie. C'est pour moi un point fondamental. A partir de là, je pense qu'il faut une grande loi de réorientation foncière. Elle imposerait des

schémas directeurs, non pas simplement dans toutes les agglomérations mais dans toutes les régions. De ce point de vue, je pense que le modèle français est pertinent. Il a été bloqué à un moment donné pour des raisons bureaucratiques, plus exactement politiques. Mais en tout état de cause, le schéma directeur régional est une bonne échelle pour la planification urbaine. Je ne suis pas le premier à le dire mais je pense que les PLU à l'échelle de l'agglomération urbaine sont une bonne analyse, une bonne méthode pour éviter notamment qu'on construise y compris dans les Parcs Naturels Régionaux. Je vois tous les week-end ce problème partout. Je pense qu'à partir de là, il faut aussi trouver une maîtrise foncière publique. C'est un élément absolument capital. Il faut une fiscalité écologique. Il faut aussi des transports à la bonne échelle ce qui veut dire très simplement de ne pas faire un kilomètre de tramway pour faire beau ou de demander comme Monsieur BORLOO que chacun descende de son immeuble et prenne le tramway. En France, personne n'a le tramway en bas de chez lui ; il faut des bus à l'échelle de l'agglomération sur des voies à partager. Le PLU de l'Île-de-France commence à aller vers ce projet mais malgré tout, on est à l'échelle micro par rapport à ce que font de grandes agglomérations dans le monde entier.

Jean-Claude GALLETY

On va prendre deux ou trois questions dans la salle.

Michel REY, consultant, Lausanne

Je vais aborder un sujet tabou en France. C'est la place du nucléaire. Si j'ai bien compris, dans les scénarios que Nathalie ETAHIRI a présentés, le nucléaire est une donnée intangible. Le gouvernement et le parlement suisse ont décidé de quitter le nucléaire. Il y a un peu plus d'une année, on parlait de construire une nouvelle centrale, voire deux centrales. Avec ce qui s'est passé au Japon et la réticence des populations à accepter de nouvelles centrales, le gouvernement suisse suivi par le parlement a décidé d'abandonner les centrales nucléaires. Comme on ne veut pas continuer à vous acheter du nucléaire, le débat a émergé.

Je trouve que c'est une composante forte qui fait redistribuer les cartes et renvoie à toute la problématique des énergies alternatives, des économies d'énergie et au problème des coûts qui vont en résulter. Or dans vos scénarios, est-ce que vous avez le scénario « retrait du nucléaire » parce que je pense que cette rupture va changer les règles du jeu de manière assez fondamentale.

Jean-Pierre FAYE, chargé de mission, CNFPT

Au-delà de ce que j'ai entendu sur les aspects quantitatifs et qui plus est dans ce domaine, ce que j'ai bien apprécié dans cette table ronde est qu'il était question de la qualité de vie du citoyen. Cela a été dit deux fois. Je voudrais vraiment le mettre en avant. On a parlé de Bernard REICHEN plusieurs fois. La maîtrise du temps urbain est véritablement son cheval de bataille. Et quand on parle de maîtrise du

temps urbain, je fais tout simplement le comparatif avec le temps qui est nécessaire aux enfants pour aller jusqu'à l'école accompagnés ou pas. Il a été question à un moment donné du cheminement doux. Même si ça n'a pas été présenté comme cela, c'est la manière dont je le présente. Si ces cheminements doux sont traités de la manière dont ceci a été esquissé tout au long de la journée, ce sont eux qui deviennent les cheminements nobles. Ce n'est plus le cheminement avec la voiture tel que je l'ai conçu en temps qu'urbaniste il y a « X » années parce qu'on était sur une démarche différente. Le Président Pompidou disait qu'il fallait adapter la ville à la voiture. Le cheminement noble peut être celui-là. Et pour terminer, en ce qui concerne l'aspect qualitatif, je suis convaincu que la présence d'un arbre, d'un bel arbre situé au croisement de deux cheminements doux est quelque chose d'essentiel. Cela peut être une balise urbaine qui va permettre par exemple de regrouper les enfants qui font un déplacement sportif, d'être peut-être le lieu d'urbanité partagée lié à un équipement, au théâtre, à tous ces éléments. Et là, effectivement, on dépasse complètement le périurbain ou le péri nature. On est sur un mariage intelligent de la nature et de l'urbain.

Jean-Claude GALLETY

Merci. Madame ETHIRI, vous êtes directement interpellée sur le nucléaire, ce qui va nous permettre de boucler sur la prospective. On refait un saut en 2050 et ensuite, on s'arrête.

Nathalie ETHIRI

Ce que j'avais indiqué pour la question de Biopolis, c'est qu'on avait effectivement une décentralisation énergétique mais néanmoins pour des sécurités d'approvisionnement, il fallait quand même garder la main aussi sur un système centralisé. En l'occurrence, le nucléaire y contribue mais peut-être d'une façon moindre. En revanche, pour un dernier scénario qui est celui de l'urbanité sobre, nous avons évidemment imaginé le tout renouvelable et une sortie du nucléaire parce qu'il n'est pas question de ne pas proposer ce micro-scénario.

Et en l'occurrence, on mise sur les énergies renouvelables mais vraiment de manière importante donc éolien, solaire, hydraulique, géothermique, biomasse, biogaz. Evidemment, on a pris cette variable. Je voulais dire que les six scénarios correspondent à des visions du futur qui sont tout à fait différentes. Mais nous avons aussi analysé cette entrée, en tout cas pour le dernier scénario sur l'urbanité.

Séminaire national RSTT – Péri urbain ou péri nature, Hybridation des territoires :
Comment accompagner le passage à la métropole post carbone –
10^{ème} Plate-forme internationale sur les agglomérations urbaines

PÉRI URBAIN OU PÉRI NATURE,
HYBRIDATION DES TERRITOIRES :
COMMENT ACCOMPAGNER LE PASSAGE À LA MÉTROPOLE POST CARBONE

Grands témoins et clôture

- **Eric CHARMES**, urbaniste-sociologue, directeur du Laboratoire RIVES, ENTPE
- **Alain MALHERBE**, coordinateur scientifique CPDT, Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire, UCL – faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale et d'urbanisme (LOCI) Site de LOUVAIN-LA-NEUVE
- **Patrice AUBERTEL**, chargé de mission au Plan Urbanisme Construction Architecture / DGALN / MEDDTL

- **Eric CHARMES, urbaniste-sociologue, directeur du Laboratoire RIVES, ENTPE**

Ce que je retiendrais de cette journée, c'est qu'on est dans une période de transition. Je crois que cette manifestation le montre bien. Elle s'inscrit en cela dans la continuité, même si le thème en est sensiblement différent, des entretiens du CERTU qui ont eu lieu en février dernier. On voit bien qu'on est sorti d'une opposition entre la ville et la campagne. On ne pense plus que d'un côté, il y a la ville et de l'autre côté, il y a la campagne. Il a été beaucoup question d'hybridation, surtout ce matin, ou d'hybridité pour dire que la ville s'est étendue dans la campagne et qu'en même temps le monde rural est devenu urbain à la fois par les modes de vie et puis par son intégration dans des systèmes métropolitains à des degrés divers, selon des modalités diverses. Evidemment, plus on est près des grands pôles métropolitains, plus l'effet est sensible. Lorsqu'on s'éloigne, c'est assez différent. Bref, on sort d'une pensée où d'un côté, il y a le monde urbain et de l'autre côté, le monde rural. Ainsi s'affirme un entre-deux qu'on appelle péri urbain. Certains contestent d'ailleurs ce terme et voudraient proposer autre chose : l'entre ville, la ville diffuse... Beaucoup de termes sont proposés. Personnellement, je suis assez attaché à péri urbain.

Cet espace péri urbain n'est plus considéré comme une anomalie. Il devient un état de fait sur lequel on réfléchit. C'était assez intéressant de voir que, dans les scénarios de prospective qui ont été présentés dans la dernière séquence, un des scénarios sur lequel il a été mis l'accent, Biopolis, prend acte de l'existence d'un territoire rural mais dans lequel habitent des urbains. Dans ce scénario, on a une réflexion sur la ville post-carbone mais on n'a pas un discours qui consiste à dire que la ville péri urbaine est le strict opposé de la ville post-carbone. Ce discours tranche avec celui que l'on entend dans les grands médias, dans la société civile au sens large, et même dans beaucoup d'interventions de professionnels que l'on peut entendre.

Alors là, on n'est pas dans ce discours et je crois que c'est quand même un élément d'évolution fort du milieu des professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Dans ce contexte où le périurbain est moins objet de condamnation qu'objet d'études, des questions nouvelles se posent, comme sur la coexistence entre les modes de vie ruraux, les activités rurales, notamment agricoles, et les modes de vie urbains, les activités et les constructions urbaines. Il y a plein d'idées, plein de propositions, plein de choses dans lesquelles on peut puiser. Il y a des possibilités d'action à la fois sur le traitement paysager, sur l'organisation de l'espace, sur la réglementation et sur les possibilités d'incitation fiscale. On voit aussi qu'on a pas mal de choses qui peuvent bouger avec les associations, des initiatives d'habitants. J'ai retenu l'idée assez amusante du mouvement « Ma Poule à Montréal ». Il y a

d'autres associations qui se mettent en place comme les AMAP, etc. Beaucoup de choses apparaissent.

Ceci étant dit, dans les relations entre les périurbains et leur environnement, il y a un thème qui ressort encore et toujours, c'est celui de la préservation. On reste encore sur le discours qui est qu'il faut lutter contre l'emprise croissante de la ville, de l'urbain et des constructions urbaines sur les espaces agricoles ou naturels. On a de très bons arguments pour défendre cette position, à la fois des arguments liés à la qualité des espaces qui sont là et des arguments plus fonctionnels sur le fait que préserver sur la longue durée permet d'avoir une visibilité pour des investissements, notamment quand on a une activité agricole pour laquelle il faut quand même avoir des horizons d'assez long terme. Cela permet aussi de lutter contre la spéculation. Cette volonté de préservation est assez ancienne, mais on note malgré tout une évolution. On ne préserve plus seulement de manière, je dirais paternaliste et intéressée, comme par exemple avec les mesures du type ceinture verte : on est plus dans une logique de construction des projets communs.

Les intérêts du monde agricole sont pris en considération, de même que les intérêts des urbains, des citoyens, des habitants et on essaye de voir ce qui peut sortir de tout cela comme intérêts communs, comme projets communs. Comme cela a été rappelé dans une des interventions, on ne trouve pas toujours des compromis qui fassent la satisfaction de tous. Il faut faire des concessions d'un côté ou de l'autre. Il y a aussi des enjeux de pouvoir. Tout cela n'est évidemment pas simple mais on voit bien qu'on est dans des démarches de réflexion sur la construction d'intérêts communs, ce qui est en partie rendu possible par une évolution de notre conception du politique, de la démocratie.

Mais les choses évoluent aussi parce que les urbains s'intéressent de plus en plus à l'agriculture et parce que dans le même temps, les agriculteurs, le monde agricole, peut-être par la force des choses, s'intéressent aux questions urbaines, à la ville. Cet intérêt est maintenant évident dans un certain nombre d'organismes représentatifs et d'organismes syndicaux. On essaie de voir comment on peut coexister.

Dans cette quête de projet commun quoi qu'il en soit, la préservation reste une préoccupation centrale. Cela pose quelques questions. Préservation, certes, mais pour qui ? Quels enjeux sociaux derrière ? De nombreux citoyens, notamment dans le périurbain, sont frappés du syndrome des derniers arrivés (en voulant fermer la porte de l'urbanisation derrière eux). Ils mobilisent tous les outils mis à leur disposition afin de préserver soit des espaces naturels, soit des espaces agricoles, et se réserver l'exclusivité d'un certain cadre de vie. Or ceci se fait au détriment d'autres populations. C'est un problème important surtout dans le contexte d'un pays en forte croissance démographique. Je crois qu'en 1999, il y avait 58 millions d'habitants en France métropolitaine et aujourd'hui en 2012, il y en a 63 millions. Cela fait quand même cinq millions de personnes en plus. Il faut bien les loger

quelque part. On peut refaire la ville sur la ville, densifier, etc. mais ça ne suffit pas, d'autant que ce sont des opérations difficiles à conduire et coûteuses. On l'a bien vu dans l'exposé sur Seraing et cela a été re-souligné par Alain CLUZET, il est extrêmement difficile de faire cette fameuse ville sur la ville.

Ceci me conduit à une deuxième remarque. Il faut quand même garder à l'esprit que du point de vue de l'emprise croissante de l'espace urbain sur l'espace agricole, le meilleur ennemi du monde agricole, c'est l'agriculteur lui-même parce que là, où il y a plus de terres agricoles qui deviennent des terres urbaines, c'est dans les petites communes rurales. Le système de contrôle de l'urbanisme par les municipalités, y compris très rurales, a permis à de nombreux agriculteurs de se financer une retraite correcte, sinon dans certains cas, confortable. Vous savez tous comment ça marche. On a une commune rurale qui rentre dans l'aire d'influence d'une ville avec une demande de nouveaux habitants. Il y a alors des possibilités de faire un lotissement ou d'ouvrir certaines terres à l'urbanisation, il y a des plus-values foncières très importantes à réaliser. Cela renvoie à la question de la maîtrise foncière.

Cela renvoie aussi à une question qui a été posée en mettant en opposition le modèle américain et le modèle des Pays-Bas, concernant la récupération des plus-values.

Effectivement, les tentations sont fortes quand on sait que lorsqu'on peut multiplier par dix, par vingt, la valeur d'un terrain et que ça va pour l'essentiel dans des poches privées.

Mais ces questions sur le foncier doivent être reliées à un autre problème, celui du niveau de décision en matière d'ouverture à l'urbanisation. On doit avoir un raisonnement systémique à l'échelle métropolitaine quand on s'intéresse à la coexistence entre l'agriculture et l'urbain et essayer de sortir des cadres trop locaux à l'intérieur desquels on raisonne. Sans parler de l'échelle de la commune, je pense que la plupart des SCOT sont encore des cadres trop locaux.

Le SCOT de Montpellier nous a été montré et on voit bien que là où s'effectuent la croissance et l'extension de l'aire urbaine, on est hors des périmètres du SCOT. C'est pourtant là que ça se joue. Il faut vraiment porter de l'attention à ces questions. Il est d'autant plus difficile de faire la ville sur la ville ou d'urbaniser dans les zones déjà urbanisées que dans les zones rurales les plus éloignées où lorsque la pression foncière monte, on voit plutôt d'un bon œil la possibilité d'urbaniser, au moins au départ.

Ceci renvoie à plusieurs enjeux. Alain CLUZET parlait des PLU intercommunaux et c'est vrai que dans certaines agglomérations, on progresse beaucoup à ce niveau et au niveau de la réflexion à une échelle plus large pour essayer de concevoir l'avenir de l'agglomération en termes réglementaires. Par contre, dans le périurbain comme dans le monde rural, on a encore très peu avancé de ce point de vue. Les

élus locaux et les habitants sont extrêmement attachés à leurs prérogatives en matière de contrôle des usages des sols. Est-ce que ça doit passer par une régulation au niveau des conseils généraux ? En tout cas, il y a là aussi un travail à faire pour des réflexions d'organisation de l'espace à des échelles larges.

• **Alain MALHERBE, coordinateur scientifique CPDT, Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire, UCL - faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale et d'urbanisme (LOCI) Site de Louvain-la-Neuve**

Tendances et repères de la transition vers une métropole post-carbone

Au gré des contributions apportées au colloque « Péri urbain ou péri nature, hybridation des territoires : Comment accompagner le passage à la métropole post-carbone », il apparaît que la transition entre les modes de fonctionnement de la société industrielle et paternaliste élaborés au tournant du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle avec les critères du développement durable n'est pas aussi radicale.

Les familiarités sont encore nombreuses, notamment les ressorts utilisés par les prosélytes hygiénistes de la fin du XIX^{ème} siècle pour tenter de rendre le capitalisme industriel acceptable. La conclusion qui suit tente de révéler cette structure sous-jacente.

Trois tendances sont en présence durant cette période charnière où l'on prend conscience des dérives de l'industrialisation : le mouvement libéral représenté par les progressistes laïcs, les conservateurs qui se retrouvent dans le parti chrétien et les socialistes. Chacune de ces tendances développent des stratégies qui cherchent soit à améliorer le sort de la classe ouvrière, soit à mieux la contrôler, voir bien souvent les deux. Les socialistes prônent pour leur part une émancipation du prolétariat. Deux exemples belges vont servir de trame et mettre en relation les propositions actuelles du passage à la ville post-carbone, telles qu'elles ont été présentées, avec des fondamentaux historiques encore en vigueur. Ces deux cas ne sont pas uniques dans l'Europe du XIX^{ème} siècle et sont considérés comme des types génériques dont les parentés avec d'autres expériences européennes sont aisées à établir.

Dans cet ordre d'idée, le mouvement coopératif d'origine socialiste a une place de choix parmi les moyens actuellement employé pour tenter d'inverser les comportements de consommation et d'achat pour aller vers une société « durable ».

Le premier est l'ensemble intégré du charbonnage du Bois-du-Luc dans la région du Centre à proximité de la ville de La Louvière, le second est le programme de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne créé en 1935 pour favoriser l'individualisme ouvrier et la déconcentration des quartiers industriels. On constate

que les projets, actions ou stratégies mobilisées pour assurer la transition / hybridation de deux systèmes, le (péri-)urbain et le rural, utilisent les registres de mobilisation déjà éprouvés par le passé. Ils avaient pour objectifs de répondre à la pression démographique urbaine générée par la croissance économique et l'exode rural. Les effets de cette pression ont été relatés dès le milieu du XIX^{ème} siècle lors des grandes enquêtes sur les conditions de vie de la classe ouvrière à Lille, Gand...

Le titre même guidant la réflexion examinant la transition vers la société post-carbone relève les interpénétrations et les contaminations entre la ville et le rural traduites par le concept d'urbain généralisé. Les moyens pour convaincre de la nécessité de ce changement de paradigme jouent sur l'imposition de nouvelles normes morales et sociales plus que sur des contraintes réglementaires. C'est dans la pratique que l'on essaie de transformer les enjeux environnementaux identifiés en demande sociale. Le bottom up est sans doute plus motivé par une imposition supérieure plus ou moins assumée qui a permis de conscientiser un premier cercle par rapport à ces enjeux.

Les stratégies élaborées par les acteurs de la société industrielle du XIX^{ème} siècle éclairent sur la manière de répondre à des besoins autres mais avec des procédés comparables. Après la création d'une première société à Bois-du-Luc en 1685 pour pallier les problèmes d'évacuation des eaux, c'est à la fin du XVIII^{ème} siècle que l'exploitation du charbon prend son envol avec l'apport d'une machine à feu. Il cessera son activité en 1972. Le site de Bois-du-Luc est relié au réseau ferré belge qui est très performant en cette deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Dès l'entame de la deuxième révolution industrielle un hospice, une école, une caisse d'épargne, une salle de fête et la cité ouvrière (les Carrés construits entre 1838 et 1853) s'implantent à côté du charbonnage à l'initiative de la Société du Bois-du-Luc qui développe un paternalisme cherchant à maîtriser l'ensemble de la vie de l'ouvrier et à fixer la main d'œuvre à proximité du lieu de production. Ces équipements de proximité seront complétés jusqu'en 1921 par un hôpital, une église, une bibliothèque publique et une ligue du Coin de Terre. La ligue est l'élément qui éclaire sans doute le plus une des tendances du process actuel.

Peu après sa création, La Société Nationale Terrienne a changé sa dénomination pour adopter l'appellation Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne (SNPPT). Son histoire est également assez éclairante et révèle un mouvement de fond. L'objet social de la société est « d'étendre à la campagne les habitations bon marché ». Dès 1912, il existe une prise de conscience de la nécessité de proposer de petites exploitations agricoles accolées aux habitations pour tendre à une autosuffisance alimentaire pour les ouvriers. Sa concrétisation après la crise de 1929/30 tente d'apporter une réponse aux graves problèmes de subsistances alimentaires pour le prolétariat rural tout en obligeant à l'acquisition des maisons par les bénéficiaires. Pour ce faire, la surface d'une parcelle des maisons construites par la SNPPT doit comprendre un potager et un petit élevage est de

minimum 5 ares pour une surface moyenne de 9 ares. Enfin, un dispositif socio-éducatif encadre la vie du nouveau propriétaire pour qu'il ne s'égaré pas dans les multiples tentations « amORAles ». Cet encadrement pédagogique est décrit dans un éditorial de la revue de la Propriété Terrienne de 1949 : « la technique la plus parfaite est en danger d'échec si son application n'est pas précédée et suivie d'un effort éducatif intense. » (MARIQUE 1949, cité par MOUGENOT, 1999 : 147).

La SNPTT s'appuie sur l'expérience de la ligue du Coin de Terre qui promeut dès la fin du XIX^{ème} siècle l'individualisme et combat le collectivisme. Celle-ci a pour objectif de protéger l'ouvrier acquéreur en déclarant l'insaisissabilité de la propriété : logement et terre. Une communauté d'intérêt réunit le patronat et la ligue. Pour ce faire un encadrement très strict et moralisateur est mis en place avec récompense à la clé pour le meilleur cultivateur. Elle mutualise l'équipement nécessaire à la culture en instaurant des achats groupés de matériels et de semences. La Ligue du Coin de Terre disparaît à la sortie de la seconde guerre mondiale.

Catherine MOUGENOT émet l'hypothèse que sa disparition serait due à une vision passéiste conduisant à la légitimation d'une forme de déclassé social. En se gardant de tout anachronisme, on constate néanmoins que le danger de conforter un déclassé social par stagnation sous prétexte de bien-être postulé pour les bénéficiaires est encore très présent dans les fonctionnements actuels.

Le dernier mouvement qui trouve une parenté dans les exposés de ce colloque est le courant coopératif. Il se distingue des deux courants précédents par sa vision socialiste progressiste. Cette solution structure les volontés d'autonomisation de la classe ouvrière dans la lignée du fouriérisme et de Proudhon. L'adaptation du capitalisme à la mutualisation des achats ou de la propriété pour soustraire le travailleur du cercle aliénant instauré par le patronat est un des fondements de la coopérative. Les principes de Rochdale (liberté d'adhésion, représentation démocratique, redistribution des bénéfices et la rémunération limitée du capital) écrit en 1844 ont ouvert la voie de l'économie sociale actuelle en Europe.

En ce qui concerne la Belgique, c'est surtout à la fin du XIX^{ème} siècle (entre 1881 et 1885) avec la fondation du Parti Ouvrier Belge que le mouvement coopératif prend son envol en s'appuyant sur la législation de 1873. Les pharmacies populaires sont le premier secteur qui a démontré l'intérêt du système coopératif pour améliorer les conditions de vie de l'ouvrier. Louis BERTRAND (Bertrand, 1903) distingue d'ailleurs des particularismes belges des coopératives avec la boulangerie du Vooruit à Gand (1873), contre-pouvoir important de solidarité par la fourniture par exemple de pain aux mineurs en grève. Le mouvement coopératif se situe également dans la mouvance hygiéniste progressiste qui combattait les conditions extrêmement difficiles des ouvriers textiles de la ville scaldienne. Il est donc associé directement aux résistances face au capitalisme.

L'ensemble des ingrédients en présence dans ce XIX^{ème} siècle finissant illustre l'origine des leviers actuellement utilisés dans les mécanismes souhaitant instaurer la transition vers une société post-carbone. Ils témoignent d'une continuité malgré des visées qui paraissent a priori opposées. Cette continuité est cependant perceptible dans la volonté de conscientiser à la cause du bio et du circuit court par un néo-hygiénisme défendant les valeurs de la nourriture saine se dégageant des scories de la production de masse. La notion de « club » d'Eric CHARMES trouve y également une application par un droit d'entrée subliminal nécessaire pour intégrer ces réseaux. Les circuits courts et l'encouragement à l'autosuffisance alimentaire par la mise à disposition de petites parcelles à cultiver ne sont pas sans rappeler les logiques qui ont prévalu à la mise sur pied de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne.

La figure de la ville diffuse issue de la conjonction d'un réseau de transport collectif extrêmement efficace dès la fin du XIX^{ème}, d'une accessibilité due à l'abonnement ouvrier et de l'encouragement à la propriété (MAHAIM, 1920) a installé une structure spatiale elle-même entretenue par une demande sociale forte d'un cadre de vie aéré et sécurisé. La satisfaction de cette demande provoque le renvoi de plus en plus loin des ménages les moins nantis avec une exclusion des « clubs » post-carbone et par ricochet la stigmatisation de ce nouveau prolétariat ou l'aliénation patronale a été substituée par la dépendance aux banques via les prêts hypothécaires.

Plus spécifiquement, quelles sont les articulations entre les stratégies hygiénistes et les mécanismes utilisés pour implémenter la civilisation post-carbone. L'enjeu foncier est au centre de cet accompagnement à la transition post-carbone et à l'équilibre des fonctions faibles face aux grignotages de l'urbanisation. La participation des habitants est un autre thème qui revient lorsque l'on envisage les moyens de changements sociaux. L'autosuffisance alimentaire d'une région urbaine par le recours à l'agriculture péri urbaine est un autre enjeu important comme les solutions à apporter pour diminuer la dépendance énergétique en utilisant le péri urbain comme espace de ressources.

La biodiversité comme métonymie de la multifonctionnalité revient également en filigrane dans de nombreux discours actuels de même que le rôle joué par le paysage pour se protéger des « agressions » et des moins-values économiques en mettant en avant l'argument de sa protection. Les trames vertes et bleues sont des moyens employés pour rencontrer ces objectifs.

L'ensemble de ces composantes s'intègrent dans la problématique plus vaste et récurrente des relations villes / campagnes et de la préservation des espaces ouverts et les modes de gestion de la nature avec son volet public / privé et ses logiques foncières avec les mises en tension évoquées par Yves HANIN. La distinction avec la société industrielle est dans le renforcement de l'action publique pour impulser les prises en compte du bien commun défini par Pierre DONADIEU.

Le droit de l'urbanisme Wallon et Français reconnaît d'ailleurs le territoire comme « un patrimoine commun ». La ségrégation sociale construite au XIX^{ème} siècle soit sur la base d'une organisation fonctionnelle de l'espace au sein des cités ouvrières (Frey, 1986), soit au travers de la ville via la prolongation de l'opposition entre la définition des modalités d'accès aux espaces par le contrôle des flux et du foncier et la mixité.

Ces enjeux ont des répercussions différenciées et agissent à des échelles territoriales distinctes. Les lectures sont parfois biaisées où des confusions s'installent entre le potentiel de « nature » péri urbaine qui doit venir irriguer la ville compacte alors qu'une certaine biodiversité est plus présente en centre urbain que dans les espaces monofonctionnels agricoles.

Ces contradictions ne sont-elles pas à la base d'un nouveau mythe barthésien où une classe sociale impose un type de mode de vie par ce qui doit devenir « le bon sens », dans l'approche de Barthes en reprenant le sens comme « postulant un savoir, un passé, une mémoire, un ordre comparatif de faits, d'idées, de décisions » (Barthes, 1970 : 202). L'espace naturel acquiert un sens holistique capable de rencontrer l'ensemble des problèmes hérités de la société industrielle comme l'équité dans l'approvisionnement alimentaire, l'accessibilité à des paysages légitimés, la cohésion sociale, la contribution à l'acceptabilité de densités en se les réappropriant pour assurer sa domination.

La transition n'est-elle dès lors pas à trouver dans un transfert des instruments socio-productifs élaborés dans un contexte industriels et appropriés avec les mêmes clivages idéologiques par la société post-Kyoto. Elle a métabolisé l'hygiénisme paternaliste ou progressiste en moyen de concrétiser un projet de cohésion social et environnemental portant en germe des valeurs moralisatrices de domination. La lutte contre l'étalement urbain et la crainte des nouvelles congestions par les grandes densités préconisées font apparaître les contradictions internes des dispositifs ainsi que la difficulté de se démarquer de l'héritage du second capitalisme industriel de la fin du XIX^{ème} siècle.

Les mutations pour assurer la transition énergétique et la décarbonisation de la société énumérées au travers des exemples exposés au colloque s'inscrivent donc dans un processus assez long avec des objectifs divers mais utilisant des moyens similaires pour y parvenir. Une philosophie hygiéniste est adaptée consciemment ou non à des politiques environnementalistes. Les organisations et les acteurs qui cherchent à impulser le changement ont une certaine stabilité qui vise à l'autonomisation de l'individu : par la solidarité ou par l'individualisation. Certains souhaitent renforcer leur contrôle sur autrui en imposant leurs valeurs. Les recettes de la société industrielle pour répondre à ses besoins fondamentaux sont donc encore mobilisées et le clivage idéologique est toujours présent lorsque l'on cherche dans un néo-paternalisme à occuper, via des systèmes d'insertions professionnelles, les personnes marginalisées dans un bien faire maraîcher afin de

les insérer dans un modèle (préoccupation ancienne) où lorsque dans une mutualisation des compétences et des moyens, les groupes d'achat se fédèrent.

Les racines sont multiples et non figées. Pour être complet dans la comparaison des systèmes, il serait utile de comprendre le fonctionnement des ingénieurs verts qui tendent à remplacer l'urbaniste moderniste. Les seconds ont tenté d'adapter au forceps la ville ancienne à une organisation fonctionnelle répondant aux besoins « fondamentaux ». Les premiers souhaitent également que la ville héritée corresponde aux nouveaux dictats environnementaux. Les arborescences témoignent de cette stabilité dans le temps ou les ruptures sont plus souhaitées que constatées et les clivages idéologiques d'une prégnance en adéquation avec les fractures du processus de métropolisation.

Ce processus n'a pas encore digéré les transformations fondamentales impulsées par la révolution industrielle mais les exacerbe inconsciemment.

Sans faire de déterminisme territorial, il est donc difficile d'échapper à sa stratigraphie avec toutes ses composantes : spatial, social, économique, physique, naturel, culturel... La transition à la ville post-carbone dans l'hybridation péri urbain/péri nature est tributaire de la société méta-industrielle dans son contexte global. L'exode n'est plus rural mais les reconfigurations sont à l'échelle planétaire comme cela a déjà été largement démontré. La diversité des marchés instaure des coexistences entre des producteurs locaux et d'autres qui ont un écoulement mondial. La force de la transition se trouvera plus dans la détermination d'un bien commun désiré et co-construit à l'instar des « pathsdesire » du Puy de Dôme. Ce bien-commun est forcément identifiable à toutes les échelles et tissé de lin par la navette avec toutes les tensions du métier. L'agriculture, dans sa force économique et paysagère est sans conteste au centre de ce bien-commun de même que les micro-espace vert qui deviennent naturels comme dans le cas de la requalification des quartiers urbains industriels de Berlin à New-York en passant par Liège, Roubaix, Turin, Manchester ou Aachen.

- **Patrice AUBERTEL, chargé de mission au Plan Urbanisme Construction Architecture/DGALN/MEDDTL**

Je suis très heureux d'avoir participé à la rencontre d'aujourd'hui. Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) est un dispositif de recherche et d'expérimentation. Dispositif veut dire que nous sommes à la disposition des acteurs de la ville, des acteurs du territoire. Aujourd'hui, c'est un moment de rencontres entre acteurs et praticiens. C'est tout à fait ce que nous souhaitons soutenir, voire, mettre en forme.

Je voudrais tout d'abord remercier ceux qui ont fait que cette journée puisse se tenir. Remercier, tout d'abord, l'équipe du CNFPT/INSET, Jean-Paul VOGEL,

Gaëlle AGGERI et les autres membres du CNFPT. Je sais que ça n'a pas été facile de concevoir cette journée, de faire venir des publics très différents. Je souhaite aussi remercier les membres du réseau scientifique et technique territorial. C'est vraiment un réseau très important qui doit être soutenu. Il mobilise à la fois des membres et partenaires de l'Etat et des collectivités territoriales.

Donc, il y a plein d'enjeux qui vont se poser à l'avenir et aujourd'hui nous en avons identifié. Je souhaite remercier nos amis francophones, Alain MALHERBE, Yves HANIN et ceux qui sont dans la salle. Ils sont intervenus et nous ont fait partager leurs expériences. C'est souvent intéressant d'avoir le témoignage d'expériences étrangères qui remettent en cause des idées reçues. En parlant d'idées reçues, je remercie les chercheurs qui sont toujours ceux qui nous disent qu'on doit apprendre à penser, à sortir des ornières habituelles, à regarder autre chose. Je voudrais enfin remercier la ville de Montpellier.

C'est une grande chance que ce colloque se soit tenu aujourd'hui à Montpellier. C'est la capitale européenne de la biodiversité 2011. Elle partage cet honneur avec Hanovre en Allemagne, Kremnica en Slovaquie, Szentés, en Hongrie et Puebla de Sanabria en Espagne. Tout à l'heure nous a été présenté l'éco-cité qui s'étend de Montpellier à la mer. C'est la première convention d'éco-cité signée. Et puis, quand j'ai parlé de Montpellier, capitale européenne de la biodiversité, il faut rappeler qu'aujourd'hui 9 mai, c'est la journée de l'Europe. Nous sommes réunis le jour de la fête de l'Europe et c'est très bien.

Je voudrais aussi rappeler que parler de péri urbain et de péri nature, c'est une gageure car le péri urbain et ça a été rappelé aujourd'hui, notamment par Eric CHARMES, est un concept difficilement appréhendable. On y rencontre des centres-villes rénovés, des villages perdus dans la nature et toute cette diversité urbaine, on l'a regroupé sous un mot : « péri urbain ». Pour ma part, je serai plutôt pour du péri urbain tel qu'il est vu par Eric CHARMES. On avait parlé au PUCA de « Vivre en ville hors des villes », en insistant sur la tension entre vouloir vivre en ville sans être dans la ville. Et cela nous semblait être cette dimension plus sociologique en termes d'aspiration qui reflétait bien la question du péri urbain. Quant à péri nature, c'est vraiment très difficile à définir. Alors, j'ai fait comme tous les étudiants, j'ai regardé sur Google. Vous y trouvez deux occurrences pour péri nature. D'abord notre séminaire. C'est donc le seul séminaire consacré à ce thème et c'est la première fois qu'on parle de péri nature Et la deuxième occurrence, c'est l'Etang de l'Or qui s'étend entre Palavas-les-Flots et La Grande Motte, donc ici, à côté de Montpellier. Un Etang de l'Or qui fait partie d'un programme européen de protection des lagunes et des espaces péri lagunaires et qui est une zone Natura 2000. Finalement à Montpellier, on va faire l'alliance d'or entre le péri urbain et la péri nature.

Séminaire national RSTT – Péri urbain ou péri nature, Hybridation des territoires :
Comment accompagner le passage à la métropole post carbone –
10^{ème} Plate-forme internationale sur les agglomérations urbaines

Compte-rendu de la 10^{ème} plate-forme internationale des agglomérations

Péri urbain ou péri nature,
hybridation de la nature et de la ville à l'ère post-carbone :
Quels modèles de développement durable ?

Coordination : Jérôme Rollin
UMR Triangle 5206
Université Lyon 2
Institut d'urbanisme de Lyon
jerome.rollin@univ-lyon2.fr

Du 10 au 12 mai 2012 à l'INSET de Montpellier, la dixième session annuelle de la plate-forme internationale des agglomérations a permis de revenir sur les enseignements tirés du séminaire organisé par le CNFPT, le CERTU et le PUCA intitulé « Péri urbain ou péri nature : hybridation des territoires : comment accompagner le passage à la métropole post-carbone ? » le 9 mai 2012.

Ce document a pour objectif de synthétiser l'essentiel des réflexions menées lors de ces journées. Trois ateliers thématiques ont permis, par la présentation d'études de cas belges, français, québécois et suisses d'échanger sur la question de l'hybridation de la nature et de la ville, dans ses dimensions opérationnelles et théoriques. De plus, l'environnement montpelliérain a permis d'enrichir considérablement cette 10^{ème} plate-forme des agglomérations grâce à une visite de terrain et à des débats sur les opérations urbaines et les politiques d'aménagement menées sur ce territoire.

Sommaire

Atelier 1 : Etat des lieux de la problématique

1/ Péri urbain, péri nature et hybridation : des définitions peu stabilisées

Le péri urbain

La péri nature, hybridation de la ville et de la nature

2/ La recherche d'outils d'aménagement transversaux

3/ Des pratiques professionnelles homogènes mais disciplinaires

L'expérience montpelliéraine

Un territoire dynamique

Une gouvernance intégrée

La maîtrise foncière

Sur la péri nature

Atelier 2 : Dynamiques nature et urbain : apports et conflits

1/ L'auto-suffisance : quelle échelle pertinente ?

La région urbaine

La Wallonie autarcique ?

La politique métropolitaine montréalaise

2/ La mise en cohérence des projets dans les agglomérations

3/ L'intégration de la nature en ville-centre : les espaces publics et l'agriculture urbaine

Atelier 3 : Quel équilibre entre le citoyen, l'urbain, la nature, l'énergie : vers quels modèles ?

Les modèles de ville : rupture ou continuité ?

L'inscription dans les pratiques professionnelles

Les résultats

Bibliographie

Atelier 1 : Etat des lieux de la problématique

Animateur : Jean-Paul VOGEL, directeur de l'INSET de Montpellier, CNFPT (France)

Participants :

- Larissa PEIXOTO, JNC International (Belgique)
- Françoise JARRIGE, enseignante chercheuse, UMR innovations territoriales et développement, Montpellier Supagro (France)
- Michel ROCHEFORT, coordinateur aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal (Québec)
- Pierre-Yves DELCOURT, conseiller scientifique de direction, ARE / Office fédéral de développement territorial (Suisse)

Le premier atelier avait pour objectif de dresser un état des lieux des pratiques dans les quatre pays francophones concernés, afin de nourrir la réflexion sur la problématique avancée. Les agglomérations peuvent-elles être considérées ou devenir des espaces d'hybridation entre la nature et la ville ? Si tel est le cas, dans quelles conditions et selon quelles modalités ? Quelles politiques d'aménagement peuvent être efficaces ?

La thématique des relations ville - nature abordée par les participants fait ressortir des tensions autour d'un triple cloisonnement : en termes de définition « inversées » des marges urbaines et naturelles (selon que l'on se place du côté du périurbain ou de la péri nature) ; au niveau opérationnel avec un problème de transversalité réglementaire et lié aux projets d'aménagement ; au niveau professionnel avec une forte sectorisation disciplinaire.

1/ Périurbain, péri nature et hybridation : des définitions peu stabilisées

Le périurbain

De la France au Québec, en passant par la Belgique et la Suisse francophones, l'utilisation et la définition de la notion de « périurbain » sont très variables. Le cas français montre que cette catégorie recouvre un nombre important d'espaces aux morphologies urbaines diverses. Éric CHARMES tente toutefois d'en dégager les principales spécificités en soulignant que nous n'assistons pas à un phénomène d'étalement urbain avec des vagues d'urbanisation qui s'élargissent du centre vers la périphérie, mais plutôt à la multiplication de petits noyaux urbains, formés

d'anciens petits villages qui croissent avec adjonction de petits lotissements (Charmes, 2011).

Au terme du processus de périurbanisation, les bourgs ainsi formés n'excèdent que rarement 2000 habitants. Ils sont caractérisés par des migrations pendulaires importantes à double-sens. La plupart de la population travaille dans la ville centre mais souhaite préserver l'environnement où elle habite considéré comme plus naturel (Bailly, Bourdeau-Lepage, 2011). À l'inverse, d'autres personnes, habitant souvent dans la ville dense, assurent des emplois de service dans les noyaux périurbains. Ce processus de périurbanisation est une caractéristique récurrente des dynamiques métropolitaines françaises. Il imprègne les milieux de l'urbanisme et de l'aménagement. Mais l'utilisation de cette notion n'est pas toujours extensible aux autres pays francophones.

En Wallonie, il est difficile de définir ces espaces situés aux franges des agglomérations, dans la mesure où ils sont le produit de l'histoire industrielle locale (L. Peixoto, Y. Hanin). Dès la fin du 19^{ème} siècle, l'urbanisation se diffuse sous l'impulsion de l'industrialisation. Elle est alors contemporaine du développement des chemins de fer, ce qui concourt à la formation de formes urbaines polycentrique. Nettement plus importantes que les pôles secondaires français, de véritables petites villes se structurent. Elles présentent à la fois une activité économique propre et une population ancrée localement, le plus souvent ouvrière. Dans les années 1960, l'opposition ville - campagne est encore marquée, la première se définissant essentiellement par les fortes densités de population et par la présence d'équipements. Puis, durant les années 1970, plusieurs facteurs, comme la diffusion de l'automobile, l'évolution du bâti construit et l'éparpillement des activités économiques, rendent difficile l'identification des marges des agglomérations. Aujourd'hui, on ne peut donc plus parler de modes de vie urbains ou ruraux.

La Suisse présente une autre particularité. Dans un contexte où l'autosuffisance alimentaire est un objectif politique national, deux types de marchés fonciers se développent. En effet, la notion juridique de « zone à bâtir » engendre une dualité entre les espaces construits / constructibles et les espaces non construits, essentiellement agricoles et forestiers (C. Margalhan-Ferrat). Dans les agglomérations, ces deux types d'espaces coexistent, tout comme les usages sociaux qui en découlent. L'entremêlement de ces fonctions ne permet donc pas de lire les dynamiques de périurbanisation de la même manière qu'en France. Cette mixité ville - nature est aussi fortement présente au Québec (M. ROCHEFORT). À Montréal, certains espaces comme le Mont-Royal accueillent de véritables écosystèmes. Paradoxalement, aux marges de l'agglomération, le développement de l'agriculture productiviste et industrialisée appauvrit considérablement les espaces naturels qui se réduisent souvent aux parcs de proximité. Ce n'est donc pas en périphérie que la biodiversité est la plus importante.

Ces différentes perspectives montrent combien le lien entre la ville et la nature est vécu de façon variée selon les pays et les dynamiques de leurs agglomérations. Si la notion de périurbanisation permet d'en appréhender quelques aspects, celle de péri nature est aussi susceptible d'apporter d'intéressants éléments de réflexion.

La péri nature, hybridation de la ville et de la nature

L'un des objectifs de la 10^{ème} plate-forme des agglomérations était d'interroger le concept de péri nature. L'intérêt était sans doute d'aller plus loin que la « mise à niveau » internationale opérée pour le terme périurbain. En effet, comme cela a été montré précédemment, s'interroger sur la périurbanisation n'engendre pas de réelle réflexion sur les éléments constitutifs de la nature elle-même. La valeur ajoutée du terme péri nature est donc de définir ce qui caractérise les espaces naturels, dans ces zones frontières entre la ville et la campagne. Le plus souvent, la question agricole est au cœur des préoccupations dans ces espaces. Toutefois, d'autres thématiques revêtent parfois une importance non négligeable, comme la mise en valeur des paysages en Suisse ou la préservation de la biodiversité à Montréal ou à Lyon. L'assainissement de cours d'eau en Wallonie est aussi un exemple intéressant d'interactions entre les activités urbaines - dans ce cas les pollutions industrielles, et le milieu naturel.

L'exemple suisse est une parfaite illustration du lien établi entre les espaces naturels et agricoles, puisque le péri urbain peut être défini comme l'ensemble des parties du territoire des agglomérations hors des zones à bâtir. Leur devenir est en question dans le contexte de densification des villes. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'il faut être agriculteur pour pouvoir acheter du terrain agricole. La présence d'agriculteur au sein même des agglomérations est ainsi une spécificité importante à prendre en compte, dans la mesure où elle influence ? où l'hybridation ville - nature s'inscrit aussi dans la structure sociale. L'omniprésence de l'agriculture en ville invite donc logiquement à associer la nature à l'agriculture.

Dès lors, une des solutions pour dépasser la simple dualité terminologique « ville - nature » est d'employer le concept d'hybridation (P. DONADIEU). Cette notion est sans doute plus opérante, dans la mesure où elle permet de comprendre les dynamiques de naturalisation, d'agricolisation, de socialisation, etc. Apparaît alors une grille d'analyse de processus, plus à même d'appréhender des démarches de projet ou de réglementation.

2/ La recherche d'outils d'aménagement transversaux

Si chacun des pays étudiés présentent des politiques d'aménagement des espaces urbains ou naturels, les différents cadres réglementaires et institutionnels offrent plus ou moins de possibilités de gestion des interactions entre ces espaces.

Dans tous les pays étudiés, l'encadrement réglementaire mentionné se caractérise par une relative souplesse. En Wallonie, les outils d'aménagement se situent au

niveau communal. Mais le cadre réglementaire, parce qu'il n'est pas lié à la réalité, n'est pas adapté à la situation (L. Peixoto). De fait, les démarches de planification se structurent suivant un schéma *bottom up*, sans réelle base légale. En matière réglementaire toujours, les « zones à bâtir » suisses, du fait de la division binaire de l'espace qu'elles font émerger, n'incitent pas à l'hybridation. Au contraire, elles stabilisent l'occupation de l'espace, y compris dans les centres-villes. Enfin, en termes institutionnels, il est intéressant d'étudier le cas des communautés d'agglomération françaises qui ne sont pas compétentes en matière agricole (J.-P. VOGEL). Des stratégies d'élargissement du spectre d'activités de ces établissements intercommunaux leur permettent de prendre pied dans le domaine de l'agriculture, réduisant ainsi cette carence. La mise en place de circuits-courts en est un bon exemple.

Dans ces conditions, la démarche de projet apparaît comme un moyen satisfaisant d'accéder à une transversalité des outils d'aménagement. Ceci se vérifie dans la plupart des pays étudiés. En Wallonie, la planification peut être considérée comme un projet de territoire, dont l'un des enjeux serait la préservation des espaces non bâtis dans les franges des agglomérations. Le projet la « Haine bleue » a, par exemple, pour vocation de valoriser la traversée de l'eau sur l'ensemble du territoire (L. PEIXOTO). Cet assainissement de la rivière impose donc de remettre un élément naturel au centre des débats, et ainsi une appropriation collective de l'enjeu. D'importantes questions transversales, sur la qualité de l'eau, sur le risque inondation, sont alors traitées.

En Suisse, le gouvernement fédéral a élaboré une stratégie de développement durable pour les années 2012 à 2015 (P.-Y. DELCOURT). Cette dernière se propose de développer une action spécifique pour lutter contre les atteintes à la biodiversité. Il s'agit notamment de préserver les espaces non bâtis insérés dans les zones urbanisées. Ainsi, il y a bien intégration de la biodiversité dans l'urbanisme. Pour preuve, l'article premier de la loi sur l'aménagement du territoire précise que son but est de conserver la biodiversité. La confédération traite alors essentiellement de l'aménagement des espaces non construits en milieu périurbain: aménagement de parcs, de jardins ouvriers, d'espaces agricoles, etc. Mais, nouvelle indication que les processus réglementaires ne font pas tout, il n'y a toujours pas d'obligation pour les agglomérations de mettre en place des mesures sur la nature. Les démarches de projets sont donc incitées par le gouvernement fédéral et forment des cas d'hybridation, à l'image des pénétrantes naturelles à Lausanne, qui vont de la périphérie jusqu'au cœur de l'agglomération.

Le Grand Lyon mène également une politique de préservation des espaces naturels intégrés dans la révision du PLU (F. SEGUR).

Pendant longtemps, les ceintures vertes ont été éloignées du centre des villes, avec pour fonction de constituer des réserves foncières pouvant être affectées à l'urbanisation future. Aujourd'hui, les démarches promeuvent plutôt la nature en

ville, dans un souci d'hybridation. C'est ainsi que sont mis en œuvre, par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, les PAEN, périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles périurbains. Cinq éléments et principes sont caractéristiques de ces politiques : la mise en place des trames vertes et bleues ; la caractérisation de la valeur des écosystèmes ; la recherche de synergie entre les enjeux « nature » et « urbain » ; la prise en compte des inégalités environnementales ; l'équilibrage entre les richesses naturelles privées et publiques. Il est intéressant de constater que, là encore, cette politique locale supplante le système législatif français qui ne prévoit pas de complémentarité entre le code de l'urbanisme et le code rural. La prise de conscience est donc plus forte. Les initiatives se multiplient sans encadrement réglementaire.

Enfin, l'exemple montréalais montre que la planification stratégique métropolitaine peut aussi avoir un rôle à jouer dans l'hybridation de la ville et de la nature (M. ROCHEFORT). Dans les années 2000, les communautés métropolitaines deviennent les structures opérationnelles de ces plans-projets. Cette planification permet de protéger les espaces naturels : à Montréal, 58 % des terres sont en zone verte (cultures, bois, etc.) et 42 % en zone blanche dont 71 % d'espaces construits. Les surfaces dédiées à l'urbanisation sont gelées jusqu'en 2031. L'objectif poursuivi par les démarches de planification est de faire passer les espaces naturels protégés de 10 à 17 %. La mise en place d'un plan vert est également programmée. Cependant, la question la plus lancinante est de savoir comment ramener la nature à la campagne dans la mesure où, nous l'avons vu, les marges des agglomérations sont marquées par une agriculture productiviste et l'implantation de plus en plus de plate-formes logistiques ? Dans ces conditions, la concertation auprès des élus et de la population est une partie importante du projet. L'utilisation de la société civile, des médias, des journaux locaux est alors particulièrement appréciée. En effet, de prime abord, il est difficile de faire accepter aux urbains et aux élus le gel de l'urbanisation, alors qu'ils ont l'impression d'être constamment entourés d'aménités environnementales naturelles comme le Mont-Royal.

Certaines démarches de projet permettent de mettre en œuvre la production de la ville transversale allant au-delà des réglementations trop souvent sectorielles. Il faut toutefois se demander si ces projets sont de l'ordre de l'exceptionnel ou bien si l'hybridation ville - nature intègre réellement les pratiques professionnelles.

3/ Des pratiques professionnelles homogènes mais disciplinaires

Dans la plupart des cas, il ressort de cette multiplicité d'expérimentations des logiques très homogènes et d'une grande cohérence. Basées sur des démarches scientifiques et technicistes, elles rappellent fortement le courant hygiéniste de la fin du 19^{ème} siècle (P. BOINO). L'expertise scientifique, qui permet parfois de légitimer le retour de l'État, est utilisée pour convaincre. Elle fait alors office d'autorité,

reléguant à la marge les questions économiques, sociales, culturelles. L'écologie tend alors à se diffuser comme objectif principal que doit viser toute politique. En conséquence, il apparaît nécessaire de se prémunir face à ce risque d'accaparement, en instaurant des débats et des controverses avec les professionnels concernés, c'est-à-dire les ingénieurs écologues notamment. Pourtant, malgré cette apparente homogénéité des démarches des écologues, le manque de passerelles entre les disciplines est patent.

Premièrement, les réseaux professionnels regroupant des ingénieurs écologues se forment à des échelles de réflexion différentes et restent très ancrés dans leur spécialité. Des visions variées de cette activité coexistent (G. AGGERI). L'école de pensée sur le « grand paysage » travaille par exemple sur la composition des territoires ; l'État et la maîtrise d'ouvrage territoriale s'intéressent quant à eux aux espaces publics, à la notion de nature en ville dans une perspective plus militante ; la question de l'articulation entre les échelles de la parcelle et de l'agglomération dans les Masterplans est aussi abordée par certains ; une école économiste existe enfin. Des formations professionnelles sont alors mises en place pour lutter contre ce cloisonnement disciplinaire qui se situe au sein même de l'activité d'ingénieur écologue. L'expertise technique, qui est toujours au cœur de ces métiers, est parfois un frein à cette transversalité. Mais il semble que ce soit surtout la multiplicité des métiers et des profils concernés par les relations ville - nature, qui rend complexe la collaboration entre les professionnels. Celle-ci est en effet conditionnée par la construction de valeurs partagées, notamment au sein des services publics (J. PIALOUX).

Deuxièmement, le dialogue entre les « ingénieurs-béton » et les « ingénieurs-vert » n'est pas sans poser questions (F. JARRIGE). Cette autre forme de cloisonnement est historiquement liée à la séparation entre les formations dispensées sous l'autorité du Ministère de l'Équipement et du Ministère de l'Agriculture. De la formation des ingénieurs aux opérations de terrain menées sous l'égide de ces ministères, il est encore difficile de lutter contre une ossature sectorielle. Toutefois, à Sup Agro, une multitude de discours sur la fabrication de la ville émergent, la prise en compte de la nature dans les projets urbains tendant à être reconnue comme un réel enjeu d'aménagement. Une telle initiative incite à imaginer de nouvelles configurations de savoirs professionnels qui associeraient les disciplines de l'urbanisme et celles de la gestion de la nature, ici de l'agriculture.

Si le cloisonnement entre l'École des Ponts et Sup Agro semble très marqué historiquement, il est peut-être possible de trouver d'autres formes d'enseignements garantissant un dialogue entre les disciplines ce qui permettrait de renouveler le cadre de savoirs et de savoir-faire de ces « ingénieurs-béton » et des « ingénieurs-vert ». Dans cette optique, un travail de définition des termes et des concepts propres à chaque discipline doit être mené et partagé. De même, il devient nécessaire de construire de nouveaux modèles, de nouvelles pratiques et

méthodes. Cette démarche globale est la seule permettant de se situer dans le champ de l'hybridation de l'urbain et de la nature.

L'expérience montpelliéraine

Visite de terrain

- Miguel GEORGIEFF, architecte paysagiste, COLOCO (France)
- Eugène GREAU, directeur de la stratégie et du développement de l'aménagement à la société d'économie mixte de la région de Montpellier (France)

Discussion et retour d'expérience

Animateur : Jean PIALOUX, CNFPT (France)

- Christophe MORALES, vice-président de Montpellier agglomération, Président délégué de la commission « Urbanisme et Politique Foncière », Président délégué suppléant de la commission « Tramway - transports et déplacements » (France)
- Yves NURIT, directeur général des services de Montpellier agglomération, chargé du développement territorial (France)
- Jean-Paul VOGEL, directeur de l'INSET de Montpellier, CNFPT (France)

Lors de la 10^{ème} Plate-forme des agglomérations, la ville et l'agglomération de Montpellier qui nous recevait, en lien avec le CNFPT, ont souhaité nous présenter les réalisations, en cours, de Port Marianne, un nouveau quartier au péri centre de la ville centre de l'agglomération qui accorde une large part à la présence de la nature. Plutôt péri centre, donc, que péri urbain dans son acception habituelle. Un débat mené par Yves NURIT et Christophe MORALES dans les locaux de Montpellier Agglomération, a ensuite permis de mieux saisir les modalités opératoires des stratégies d'aménagement présentées.

Un territoire dynamique

La métropole montpelliéraine est composée de 415 000 habitants. Elle gagne encore 5 à 6 000 habitants chaque année.

Cette croissance a d'importantes conséquences sur l'offre de logements, composée d'un important pourcentage de logements sociaux. Le développement économique n'est pas porté par l'industrie lourde. Dans les années 1980, la technopole a permis la création de nombreux emplois en valeur absolue. De lourds investissements sur les grandes infrastructures sont aujourd'hui réalisés, avec trois milliards d'euros

dans les huit prochaines années : création d'une deuxième gare TGV, de gares TER. Ce sont des investissements qui se positionnent dans la continuité du portage des politiques menées depuis une trentaine d'années.

Une gouvernance intégrée

Montpellier Agglomération, communauté d'agglomération composée de 31 communes est un ancien district formé initialement de 15 communes. Elle n'a pas d'accès au bord de mer, puisque la commune de Palavas ne fait pas partie de l'établissement public de coopération intercommunal. L'aéroport ne fait pas non plus partie du périmètre. La compétence urbanisme ne lui a pas été transférée par les communes. Malgré cela, Montpellier Agglomération tente de jouer un rôle dans l'aménagement de son territoire. Elle détient les compétences transport, déchet, eau potable, assainissement. Elle ne se contente donc pas de ses compétences obligatoires. Comme souvent dans le mode de fonctionnement des établissements intercommunaux, la politique de l'agglomération est basée sur le consensus (Boino, 2009). Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a ainsi été voté à l'unanimité en 2006. Ce document s'attache à identifier les sites qui méritent une vision stratégique. Il a pour ambition d'entretenir la possibilité d'intervenir et d'aménager les sites en incitant toutes les collectivités à s'investir en ce sens.

L'efficacité de la politique d'aménagement de l'agglomération est facilitée par la cohérence des documents de planification. Tout comme le SCoT, le Plan local de l'habitat (PLH) et le Plan de déplacement urbain (PDU) sont de compétence intercommunale et concernent l'ensemble du territoire de Montpellier Agglomération. Il est donc plus facile de les mettre en œuvre. Aucun document n'est pensé comme étant réglementaire, mais comme un projet de territoire. Le PLH donne ainsi de grandes orientations sur l'habitat qui s'imposent au PLU, en matière de mixité sociale et de taux de logements sociaux par exemple. Dans cette même optique d'intégration des politiques d'aménagement, le PDU se fait en fonction de l'habitat et des zones où les possibilités de développement existent.

L'intégration inter-scalaire est aussi considérée comme un atout par les acteurs de Montpellier Agglomération. Cette dernière développe plus de moyens pour faire valoir sa position. Elle tâche de fournir des services indispensables aux communes. Elle prend en charge les études urbaines, elle fournit des savoirs et des savoir-faire aux communes en matière de planification et de projets urbains. Elle tente par ailleurs de diffuser certains préceptes du développement durable comme l'incitation à la densification urbaine.

Ceci passe, bien entendu, par une lutte contre le gaspillage foncier. Si Montpellier Agglomération ne possède pas la compétence urbanisme, la gestion de l'assainissement lui permet d'influencer la réalisation des schémas d'assainissement, eux-mêmes susceptibles de bloquer les terrains à l'urbanisation. Les leviers d'action de la communauté d'agglomération auprès des communes sont

donc réels. Enfin, l'articulation entre le niveau communal et l'établissement intercommunal est très visible à Montpellier. Les grandes orientations d'aménagement sont discutées hebdomadairement avec les représentants de la Société d'économie mixte de la région de Montpellier (SERM). La politique globale est ainsi mise en œuvre grâce à la réunion de ces acteurs.

La maîtrise foncière

La politique foncière menée à Montpellier est apparue comme réellement exemplaire. La ville connaît une transformation exceptionnelle depuis 30 ou 40 ans. Les équipements et les espaces publics en sont la plus vive démonstration. De même, Montpellier « anticipe le développement ». Mais c'est surtout la base publique de l'économie qui impressionne. À Lyon par exemple, le secteur privé participe à ces opérations. Ici, l'acquisition des terrains est réalisée par la collectivité. En effet, Montpellier bénéficie aujourd'hui de la politique foncière menée il y a 25 - 30 ans. À cette époque, de nombreux terrains sont achetés à des prix très bas. Le SCoT permet aujourd'hui de gérer le patrimoine foncier et de savoir où réaliser des projets.

Le fait de maîtriser tout le processus d'aménagement permet de réaliser des économies d'échelle. La SERM se positionne comme aménageur. Elle parvient à faire diminuer les coûts en travaillant avec d'autres métiers. Le retour fiscal permet de ne pas trop endetter l'agglomération. Le contexte semble maîtrisé, sur chacun des éléments du dispositif. Par ailleurs, le principe d'anticipation reste la règle.

Sur la péri nature

Les intervenants de la communauté d'agglomération sont enfin interrogés sur le concept de péri nature et sur ce que cela leur évoque. L'aspect paysager représente un atout réel pour l'agglomération, notamment en matière économique. Aussi, le principe de la ville-nature est considéré comme une valeur essentielle dans la mesure où il invite à lutter contre le gaspillage de l'espace. Des outils sont donc développés dans le SCoT, comme les agriparcs ou encore l'aménagement d'espaces de promenade. Les agriparcs sont une spécificité montpelliéraine. Il s'agit d'un domaine agricole acheté par la communauté d'agglomération, pour garantir la poursuite de l'exploitation agricole dans des zones où existe une forte pression foncière. L'exploitation agricole se fait alors dans le cadre de la préservation de la biodiversité et des équilibres écologiques, sans soumission aux impératifs de l'agriculture productiviste.

Les agriparcs s'inscrivent dans la promotion de la multifonctionnalité rurale et agricole, en lien avec les dynamiques impulsées par les éco-quartiers.

De plus, les espaces périurbains sont au cœur des préoccupations puisque le SCoT tente d'éviter le développement trop rapide de ces dynamiques d'agglomération. Il s'agit de contrôler la création d'une nouvelle périphérie générée

par l'émergence des quartiers péri centraux. L'objectif est d'empêcher cette forme d'exclusion, en essayant de densifier de créer des lieux de vie denses autour des stations de tramway par exemple.

Atelier 2 : Dynamiques nature et urbain : apports et conflits

Regards croisés

- Corinne MARGALHAN-FERRAT, directrice de l'agglomération de Fribourg (Suisse)
- Yves HANIN, sociologue-urbaniste, professeur d'urbanisme et de développement territorial, Université catholique de Louvain (Belgique)
- Pierre DONADIEU, professeur émérite paysage, LAREP, ENSEP, Versailles-Marseille (France)

Projets d'intégration de la nature en ville

- Michel ROCHEFORT, coordinateur aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal : « Trames vertes et bleues à Montréal » (Québec)
- Gaëlle AGGERI, responsable du pôle de compétences ingénierie écologique, INSET Montpellier/CNFPT « Nature et espaces publics » (France)

Agriculture urbaine, tourisme, loisirs

- David BOURDIN, AGRIDEA : « Agriculture urbaine, projets-pilotes dans l'agglomération de Genève » (Suisse)
- Alain MALHERBE, Université catholique de Louvain, CREAT : « Nature et loisirs urbains en Wallonie : Coteaux de la Citadelle, Liège et Parc des Trois Pays » (Belgique)

Ville écologique et post-carbone : quelles conséquences ? Le cas de Besançon

- Cécile PIGANOL, agronome, Grand Besançon (France)

Les dynamiques « ville - nature » sont impulsées ou encadrées par plusieurs types de projets.

Plus qu'une typologie par pays, il est ici nécessaire d'opter pour une démarche multi-scalaire. En effet, aux différentes échelles d'action correspondent des enjeux particuliers. L'auto-suffisance urbaine est ainsi une problématique gérée au niveau de la région urbaine (Montréal et autres métropoles), voire même d'un réseau urbain (Wallonie). La problématique des agglomérations, que se soit dans le domaine des espaces agricoles (Besançon, Fribourg) ou dans celui du tourisme (Wallonie), est celle de la mise en cohérence d'une multitude de projets initiés par de nombreux acteurs. Enfin, la ville-centre présente des initiatives plus ciblées, comme la gestion des espaces publics ou de l'agriculture urbaine.

1/ L'auto-suffisance : quelle échelle pertinente ?

La région urbaine

En matière d'auto-suffisance alimentaire, il est primordial de mettre en exergue les réflexions qui sont menées à l'échelle des régions urbaines pour penser, de façon cohérente, les relations entre la ville et les espaces agricoles (P. DONADIEU). À l'heure actuelle, environ 800 millions de personnes, dans le monde, pratiquent aujourd'hui, l'agriculture urbaine. Cette pratique assure entre 15 et 20 % de la production mondiale de nourriture. Il faut prendre au sérieux cette échelle d'action, en lui conférant un cadre institutionnel et opérationnel permettant de penser l'articulation des pratiques urbaines et agricoles. En effet, parler de région urbaine auto-suffisante conduit à faciliter l'adaptation des agriculteurs au marché urbain, avec en particulier, l'association d'activités complémentaires. Cela amène aussi à mettre en place des politiques urbaines qui favorisent le jardinage et l'horticulture.

Afin d'atteindre ces objectifs, trois conditions opérationnelles sont nécessaires : la maîtrise foncière, la reconnaissance de la multifonctionnalité et le recours à la gouvernance démocratique. Néanmoins, la mise en œuvre de ces impératifs suppose de savoir si la région urbaine est un cadre institutionnel ou une simple échelle géographique qui serait la base d'un « bio-régionalisme » (Forman, 2008). Cette notion vise à définir le périmètre dont a besoin une ville, qu'elle soit petite, moyenne ou métropolitaine, afin qu'il puisse exister un équilibre ville - nature. Ainsi, les espaces agricoles ou forestiers sont considérés comme autant d'infrastructures physiques naturelles nécessaires au développement urbain. Dès lors, la limite des infrastructures vertes peut être définie selon des données démographiques et statistiques. Dans cette même logique, le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) prévoit des pénétrantes agricoles à protéger, des continuités boisées, etc. De même, dans le Vexin français, le parc naturel régional permet de maintenir une politique d'équilibre entre un ensemble de ressources et un nombre limité de logements. De strictes contraintes sont alors formulées afin de limiter la croissance des villages.

Néanmoins, ces pratiques peuvent aussi voir émerger une forme renouvelée d'entre-soi, laissant à l'écart les régions trop pauvres pour s'auto-suffire, en ne leur permettant pas de bénéficier des surplus agricoles produits dans les régions fertiles et échangés à l'échelle mondiale.

La Wallonie autarcique ?

L'exemple de la Wallonie pose la question de savoir comment évolue l'hybridation ville - campagne face aux dynamiques de mondialisation (Y. HANIN). Les politiques agricoles sont une bonne illustration des échanges à l'échelle du pays, à l'échelle de l'Europe et dans des marchés mondiaux. L'élevage bovin de Belgique est tout à fait caractéristique. En effet, les animaux naissent dans les Ardennes puis sont élevés dans la Flandre avant de participer à un marché non seulement européen, mais aussi mondial. Ce fonctionnement est essentiellement lié aux politiques agricoles des années 1930 qui, pour pallier à la faible productivité des terres wallonnes, ont développé la production animale de viande bovine sur cette partie du territoire. La viande était alors élevée dans le sud, puis vendue à des Flamands qui les revendaient à leur tour. Il est alors possible de se demander si la recherche de l'autarcie alimentaire et de la multifonctionnalité n'exprime pas une certaine forme de réassurance sur l'avenir, faisant émerger des facteurs de cohésion et de confiance.

Dans le même temps, la question de l'hybridation « ville - nature » renouvelle la problématique du territoire pertinent, de la métropolisation et de cette notion de région urbaine. En matière de division fonctionnelle premièrement, le constat a été fait qu'il y avait un ralentissement de la consommation des terres agricoles par l'urbanisation. Il s'agit peut-être là d'une reconfiguration fonctionnelle. Deuxièmement, en Belgique, contrairement à une vision qui ferait du périurbain une simple zone d'habitat, l'espace multipolarisé est pourvoyeur d'emplois. Cela peut constituer un argument en faveur d'une autarcie sociale et économique de ces espaces. Troisièmement, parler de péri nature, c'est prendre en compte des cycles, comme ceux de l'eau ou de l'air, ce qui interroge sur l'échelle de l'écologie urbaine. Enfin, en matière d'acteurs des politiques publiques, il est intéressant de savoir quels sont les interlocuteurs privilégiés : les associations ? les municipalités ? Bruxelles ? Il semble bien, de fait, que les échelles de résolution des problèmes posés soient multiples. Tous ces éléments sont autant de preuves d'une reconfiguration territoriale qui émerge de l'hybridation étudiée, mais aussi de l'éclatement des critères permettant l'identification des territoires pertinents.

La politique métropolitaine montréalaise

La communauté métropolitaine de Montréal s'engage fortement sur la définition du périmètre d'intervention, en tâchant de mettre en cohérence les nombreuses échelles (M. Rochefort). Avant l'émergence de la planification métropolitaine décrite précédemment, les villes préféraient réaliser leur propre projet.

La vision régionale était alors relativement faible. Le périmètre de la communauté, comprenant 82 villes, est défini en 2001. Toutes ont voulu avoir des terrains à développer. Elles ont donc été obligées de négocier entre-elles, afin de développer une vision régionale plus large. Dans ce cadre, il faut se conformer au niveau métropolitain pour pouvoir négocier l'ouverture d'espaces à urbaniser. La planification métropolitaine est alors associée au principe d'autosuffisance alimentaire défini depuis la loi de 1978 sur la protection du territoire et des activités agricoles. On comprend que la problématique de l'hybridation se manifeste par la recherche d'un équilibre entre espaces agricoles et espaces urbains. Mais comment cet équilibre est-il recherché à l'échelle des agglomérations ?

2/ La mise en cohérence des projets dans les agglomérations

De plus en plus, la mise en cohérence des projets d'agglomération nécessite la construction d'une action collective réunissant des intervenants très variés. Ces coordinations concernent aussi les relations entre la ville et la nature. Il est même nécessaire de savoir si ces liens font naître de nouvelles interactions en acteurs. En France, l'agglomération de Besançon permet d'éclairer ces nouveaux jeux d'acteurs, cette nouvelle mise en cohérence (C. PIGANIOL). Le territoire du Grand Besançon est constitué à 37 % de forêts et de 30 % d'agriculture (64 % de prairies). Les terres arables, comme ailleurs en France, sont soumises à la pression de l'urbanisation. C'est ainsi qu'entre 1979 et 2000 la surface agricole utile a été amputée de 16 %.

La problématique locale est celle du partage de l'espace et de la place allouée aux espaces agricoles. Ils sont notamment aménagés pour la fabrication du lait (AOC Comté) et structurés autour d'unités de production. Le territoire de l'agglomération est toutefois très contraint par la topographie, dans la mesure où le dénivelé atteint jusqu'à 300 mètres. Pour mener à bien un projet de préservation et de valorisation des espaces agricoles, le Grand Besançon conduit plusieurs démarches parallèlement. Il tâche dans un premier temps d'accompagner la mise en œuvre du SCoT qui regroupe 133 communes. Ainsi, la deuxième grande orientation de ce document de planification est centrée sur les espaces agricoles et naturels : définition de zones à se développer ou non ; typologie de communes et objectifs de densité ; zones de qualité environnementale reconnue (définition de neuf secteurs agricoles).

D'autres moyens sont mobilisés pour préserver la nature comme la mise en place de zones de protection d'espace, qu'il s'agisse de ZAP (**Zone agricole protégée créée par la loi d'orientation agricole de 1999**) ou de PAEN. Il s'agit aussi de mobiliser une animation foncière. Celle-ci a pour objectifs de cibler les zones à enjeux, contacter les propriétaires exploitants, racheter le foncier, mais le portage foncier reste une question en suspens.

Par ailleurs, pour promouvoir une autre conception de l'agriculture, une charte a été signée. Elle associe le Grand Besançon, le Département, la Chambre d'agriculture, la Région et s'interroge sur les types d'agriculture que l'on souhaite connaître à l'avenir. Outre ce portage foncier, cette politique du Grand Besançon permet d'agir sur les paysages et le développement économique. La thématique paysagère, jusque-là délaissée, est réinvestie dans la vallée du Doubs avec la replantation de vergers familiaux notamment. Le développement économique est aussi pris en considération, avec le soutien à l'installation de maraîchers et la mise en place de pépinières d'activités permettant de réaliser des expérimentations. Enfin, l'accompagnement des projets individuels est primordial. L'entrée est alors plus sociale qu'agricole. L'aide porte sur le montage de projet, l'organisation de sessions de formations. Mais il peut aussi s'agir d'accompagner des projets de collectivités territoriales en lien avec des élus locaux.

En Suisse, la réglementation sur les zones à bâtir a déjà bien été expliquée. Il est ici nécessaire de préciser les conséquences de ce fonctionnement en matière de jeu d'acteurs (C. MARGALHAN-FERRAT). S'il n'y a pas de distinction ville / campagne et que les frontières de l'urbanisation sont définies dans le cœur de l'agglomération, il existe toutefois des négociations politiques autour de ces enjeux. La Suisse connaît une augmentation du nombre de ses agglomérations, notamment du fait de la pendularité. Sous l'effet de cette dynamique, la pression sur les zones agricoles utiles augmente. Elles ont alors tendance à être grignotées par les zones à bâtir. Les acteurs des politiques d'agglomération et de préservation du paysage se coordonnent alors autour de projets comme les « Trames vertes et bleues ». Des enjeux comme la qualité paysagère et la protection contre les inondations sont identifiés. Les élus, qui veulent éviter les tensions entre l'urbanisation et les zones naturelles, recherchent un consensus politique pour définir les zones à bâtir. Par exemple les collines de Fribourg, qui ponctuent le projet de structuration de l'agglomération, ne peuvent pas être urbanisées. L'échelle de l'agglomération permet donc de hiérarchiser les enjeux et de mener des réflexions sur la reconfiguration de l'occupation des sols.

La complexité des jeux d'acteurs liés à l'articulation entre espaces bâtis et espaces naturels, est aussi visible dans la gestion des Coteaux de la Citadelle de Liège et du Parc des trois Pays, plate-forme de coopération transfrontalière entre la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas (A. MALHERBE). Les Coteaux de la citadelle à Liège sont les anciens glacis qui surplombent la ville. On y trouve une stratégie offensive pour amener la nature en ville, ce qui se manifeste par des conflits entre les défenseurs d'une vocation naturelle pour ces terrains et les tenants d'un développement agricole, basé sur l'exploitation de vignes et sur la production de Champagne. Aujourd'hui, la patrimonialisation de cet espace est un enjeu central de l'hybridation. Pour sa part, le Parc des trois Pays se distingue par le nombre important d'acteurs qu'il regroupe.

En effet, dix administrations publiques collaborent pour sa mise en valeur. Contrairement à la stratégie offensive menée dans les Coteaux de la Citadelle, le Parc des trois Pays adopte une démarche plus défensive. Il se construit en tant qu'espace de ressources. En effet, il doit faire face à une pression résidentielle importante, ainsi qu'à une augmentation de la fragmentation des couloirs écologiques. Dans cette logique défensive, les objectifs sont, par exemple, ceux d'une gestion territorialisée, d'une régulation intégrée de la gestion de l'eau, d'une diversification des pratiques agricoles, etc. Ainsi, l'étude de l'hybridation ville - nature à l'échelle de l'agglomération, illustre bien comment des intervenants nombreux et très différents arrivent à forger un projet commun.

3/ L'intégration de la nature en ville-centre : les espaces publics et l'agriculture urbaine

Si l'on souhaite évaluer les perspectives liées au passage à la ville post-carbone, il est nécessaire de saisir les logiques sous-jacentes aux politiques d'hybridation. Ainsi, quelles sont les motivations qui président à cet éventuel changement politique ? Quelques éléments de réponses peuvent être donnés en identifiant plusieurs étapes historiques (G. AGGERI). Durant les Trente Glorieuses, l'accent est surtout mis sur les espaces verts fonctionnels : des ingénieurs sont formés à gérer ces espaces, dans des domaines comme l'horticulture par exemple. Dès la seconde moitié des années 1970, le modèle des villes du Nord se diffuse, amenant les municipalités à employer des scientifiques qui résonnent à l'échelle des écosystèmes (des forestiers notamment). Ainsi dans les années 1980 - 1990, des expérimentations sont menées à Rennes (réflexions sur la ville comme écosystème), Orléans (campus universitaire novateur avec la présence d'éléments naturels) et Paris. Durant les années 2000, de plus en plus d'élus s'approprient des projets réalisés par les techniciens, répondant ainsi à une demande sociale diversifiée, mais faisant valoir plusieurs représentations de l'idéal de campagne : espaces de proximité naturalisés, spectacles de vie pittoresque, nature épreuve (sport notamment).

En résumé, face à une demande d'espaces naturels équipés, propres, entretenus, les villes s'adaptent par plusieurs moyens. Elles créent des outils comme les Chartes vertes, adhèrent à des labels, réalisent du marketing territorial comme Versailles, Angers pour la filière horticole ou Hyères pour les jardins, les palmiers, l'agriculture. Il s'agit de développer des modèles de ville horticole et de ville paysage de forte attractivité pour les touristes et de rompre avec l'ambiance des centres-villes en conférant une identité paysagère à chaque quartier. D'autres choix sont réalisés : Perpignan choisit le modèle de la ville-campagne avec le développement de friches gérées par des agriculteurs ; Marseille celui de la ville-nature sauvage ou ville biodiversité de Marseille avec le Parc national des Calanques ;

Nantes devient capitale verte européenne ; enfin, Lille crée *ex-nihilo* le Parc de géants. En termes politiques, il s'agit surtout de faire prévaloir une exemplarité territoriale, surtout auprès de la société civile. La notion de biodiversité devient le cheval de bataille de tous ces projets. Mais reste à savoir si les élus des villes réussiront à fédérer autour de ces enjeux ou bien s'ils se contenteront de fonder leur action sur des principes gestionnaires qu'ils n'ont pas toujours les moyens de respecter.

La politique menée par le canton de Genève donne un exemple intéressant de gestion planifiée de l'agriculture urbaine (D. BOURDIN). La loi cantonale va en effet plus loin que la loi fédérale dans ce domaine où l'hybridation ville - nature est possiblement importante. La réglementation crée des réseaux agri-environnementaux, par la mise en lien des surfaces de biodiversité dans des documents de planification. Des contrats entre les agriculteurs et la municipalité sont alors signés, afin de mettre en œuvre ce processus. Le lien entre la ville et l'agriculture se manifeste par d'autres types de mécanismes : le canton met en place des labels pour les produits qui suivent les normes locales ; des zones agricoles sont créées et préservées ; les projets d'investissements sont accompagnés. Mais, si la biodiversité et sa préservation sont bien prises en compte, le lien avec les préoccupations énergétiques n'est, en revanche, pas établi. Cela résulte notamment des distorsions de temporalités entre politiques énergétiques et politiques agricoles-bio. L'objectif est donc de produire et de consommer localement, ce qui se caractérise par les fermes urbaines gérées par les agriculteurs-entrepreneurs et par une collaboration étroite avec la collectivité qui dispose de la maîtrise foncière. En conclusion, cet exemple de planification des espaces agricoles en ville montre combien l'hybridation ville - nature peut revêtir une importance stratégique en Suisse.

Atelier 3 : Quel équilibre entre le citoyen, l'urbain, la nature, l'énergie : vers quels modèles ?

Acceptabilité sociale de la ville écologique et dense

- **Paul BOINO, Professeur d'urbanisme et d'aménagement à l'Institut d'urbanisme de Lyon (France)**

Ce dernier atelier a pour vocation de mettre en perspective les présentations et les contributions réalisées lors de ces rencontres. Il s'agit de tenter de modéliser les relations entre la ville et la campagne. Les débats, menés par Paul BOINO, s'articulent autour de trois grandes questions : quels sont les modèles de ville promus ; comment cela s'inscrit dans les pratiques professionnelles ; quels sont les résultats obtenus ?

Les modèles de ville : rupture ou continuité ?

Parler des liens entre la ville et la nature conduit d'abord à s'interroger sur les différents positionnements de cette relation : nature en ville, autour de la ville, sur la ville et même sous la ville (exemple des champignonnières). Cela amène aussi à faire attention à différents types d'espace : parc, friche-nature, agriculture bio, AMAP, etc. Ce foisonnement typologique suppose que de nombreux modèles de villes sont promus. Ceci est d'ailleurs accentué par une multitude de tensions contradictoires : l'approche bio-centrée basée sur la reconstitution de la nature sauvage, s'oppose à la vision ethnocentrée favorisant l'air pur ou le cadre de vie ; la nature comme facteur de production entre en débat avec la nature comme bien collectif local, utilisé généralement avec un usage gratuit ; enfin, les approches dualistes opposant la ville à la campagne entrent en contradiction avec la conception moniste de l'écosystème. De là, il est possible d'imaginer de nombreux modèles : une ville bétonnée entourée d'une nature préservée, une ville-nature, une ville-jardin, une ville holiste, locale et autarcique, une ville dans la mondialisation, etc. Plusieurs solutions semblent apparaître, mais il semble important de savoir si l'émergence de ces modèles est liée à l'avènement de la problématique étudiée, ou s'ils tirent leur origine de débats anciens sur les villes.

Les débats ont montré qu'au contraire, les modèles de ville aujourd'hui considérés comme novateurs, sont issus de longues traditions scientifiques, intellectuelles et politiques de réflexions sur la ville. La volonté d'aménager des espaces naturels dédiés à l'alimentation ou aux loisirs, s'apparente au fonctionnalisme. CERDA déjà prévoyait de créer des espaces verts en cœur d'îlots, à des fins de réduction de chaleur.

En outre, cela a été dit dans l'atelier 1, les discours scientifiques sur la nature rappellent parfois les injonctions moralisatrices de l'hygiénisme, même s'il faut

ici nuancer en précisant que c'est aujourd'hui surtout les excès du bétonnage qui sont condamnés. Par ailleurs, le retour en puissance d'une science peu controversée dans la mise en œuvre des politiques, n'est pas sans rappeler le courant positiviste, selon lequel le progrès et la connaissance scientifique feront toujours que demain sera mieux qu'aujourd'hui. Enfin, on prétend très souvent que la nature en ville favorise le lien social, les relations sociales. Ceci rejoint les discours anciens sur les espaces publics. Il ressort donc de ces éléments que les modèles proposés se situent dans une continuité plus que dans une rupture. L'avènement d'une problématique des relations ville - nature n'engendre pas de modèles spécifiques. Il correspond à une construction sociale, à des débats, à des controverses actuels.

L'inscription dans les pratiques professionnelles

Le discours scientifique devient l'un des piliers fondamentaux de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique publique. Cette démarche comporte un certain nombre de risques. Elle introduit en effet l'obligation de mener une politique publique par phases successives : le problème est objectivé ; des solutions sont recherchées ; le lien entre ce problème et ces solutions entraîne la création de la politique. Ce modèle a déjà existé chez les urbanistes, où les « vrais besoins » étaient hiérarchisés en fonction de cette tradition d'objectivation des phénomènes. Dans cette optique, les ingénieurs transports par exemple, détenaient une place de choix dans l'appareil technocratique français. L'expert et sa rationalité était alors la figure de prou de l'urbanisme. Si, aujourd'hui, l'expertise urbaine semble beaucoup plus humble, les thématiques environnementales sont, semble-t-il, propices à la réémergence de ce type de positionnement. Il apparaît donc que l'ingénieur-vert, en remplaçant progressivement l'ingénieur-béton, arrive à orienter les politiques publiques et à convaincre. Toutefois, il est important de nuancer le propos en affirmant que des dérives scientistes paraissent assez peu probables, l'intelligence scientifique n'étant pas monofonctionnelle. Un ensemble systémique peut fonctionner dans la mesure où, à la fin, l'élus a toujours raison.

Par ailleurs, ce mode de fonctionnement, où la politique mise en place est basée sur une objectivation scientifique de problème, est loin d'être systématique et opératoire. D'une part, bien des politiques publiques ne suivent pas le même modèle. Le cas du problème des quartiers sociaux est intéressant à étudier. Dès le début du 20^{ème} siècle, l'École de Chicago a étudié les dynamiques urbaines et sociales de ces espaces de la ville.

Elle a montré qu'ils étaient capables d'accueillir de nouveaux arrivants en ville et de leur fournir un point d'ancrage provisoire, pour enfin leur permettre de se disperser dans d'autres quartiers. Cette lecture, fondée sur des analyses scientifiques, entraîne aux États-Unis des politiques de type *empowerment*,

visant à favoriser l'intégration. En France au contraire, ce cycle d'intégration des populations pauvres dans la ville est rompu par les politiques de destruction de quartiers entiers et de dispersion d'habitants déjà fragilisés. Ceci est caractéristique d'une toute autre façon de raisonner, selon laquelle l'acceptabilité sociale de l'immigration et la rationalité électorale, priment sur les approches scientifiques.

D'autre part, on peut se demander si ce mode opératoire est réellement « scientifique ». Les termes employés sont souvent flous, dans la mesure où ils peuvent connaître plusieurs acceptions. Il s'agit aussi parfois de syllepses, où l'adéquation entre le sens figuré et le sens propre peuvent amener à des confusions. De fait, le flou est utilisé sans précautions scientifiques. Par exemple, l'espace public, qui a une grande importance dans le discours des écologues, peut être considéré aux sens juridique et architectural. Il peut aussi être compris comme le lieu où s'opère le débat. Finalement, les écologues arrivent à développer un discours mobilisateur qui articule utilité et valeur : « les courtes distances, c'est le bien ». Des systèmes de valeurs, en définissant ce qui est bien et vertueux, sont ainsi établis. Ce mouvement social développe alors une réelle capacité de mobilisation dans la mesure où les expérimentations vont bien au-delà des lois.

Les résultats

En résumé, deux éléments doivent être retenus. D'une part, les modèles qui semblent émerger aujourd'hui, sont en fait ancrés dans des traditions beaucoup plus anciennes. D'autre part, les pratiques professionnelles, liées au renouveau de ces traditions sont caractérisées par un retour de la figure de l'ingénieur. Dans ces conditions, les expérimentations « nature en ville » sont le plus souvent initiées par une démarche projet. Cette démarche fait alors l'objet d'une construction sociale, dans laquelle chacun des participants expose sa vision de la « nature en ville ». Il se forme alors un projet particulier, où l'ingénieur prend une place considérable. Mais cette multiplication de projets risque alors de parcelliser la production de la ville, provoquant la création d'un néo-régulationnisme basé sur la question environnementale.

Bibliographie

Aggéri, G., 2010, « Inventer les villes-natures de demain : gestion différenciée, gestion durable des espaces verts », Dijon, Éditions Educagri, 199 pages.

Bailly A., Bourdeau-Lepage L., 2011, « Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : vers une urbanisation durable en France », *Géographie, économie, société*, vol. 13, n°1, pp. 27-43.

Bourdeau-Lepage L., Vidal, D., « Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ? », *Revue Déméter* 2013, pp. 293-308.

Boino P., 2009, « Logique de champ et intercommunalité », dans Boino P., Desjardins X. (dir.), *Intercommunalité : politique et territoire*, Paris, La documentation française, p. 13-39.

Charmes E., 2011, *La ville émietlée : essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, Presses universitaires de France, 289 pages.

Donadieu P., 1998, *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud ; Versailles ; Ecole nationale supérieure du paysage, 200 pages.

Donadieu P., 2000, « Campagnes périurbaines », dans Paquot T., Lussault M., Body-Gendrot S. (dir.), *La ville et l'urbain*, Paris, La Découverte, p. 156-168.

Donadieu, P., 2009, *Les paysagistes ou les métamorphoses du jardinier*, Arles, Actes Sud ; Versailles ; Ecole nationale supérieure du paysage, 169 pages.

Dumont M., Hellier E. (dir.), 2010, *Les nouvelles périphéries urbaines : Formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 218 pages.

Fleury A. (éd.), 2005, *Multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine. Vers une agriculture du projet urbain*, Les Cahiers de la multifonctionnalité, INRA-CEMAGREF- CIRAD, 5.

Forman, R. T. T., 2008, *Urban Regions: Ecology and Planning Beyond the City*, Cambridge / New-York, Cambridge University Press, 408 pages.

Gauthier M., Mévellec A., « La ceinture de verdure de la capitale nationale du Canada : une frange périurbaine en transformation », dans Dumont M., HellierE. (dir.), *Les nouvelles périphéries urbaines : Formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 167-182.

Grosjean B., 2010, *Urbanisation sans urbanisme : Une histoire de la "ville diffuse"*, Bruxelles, Editions Mardaga, 349 pages.

« L'agriculture regagne du terrain dans et autour des villes », dossier de *La revue durable*, n°43, 2011, p. 15-59.

Le Caro Y., 2010, « L'espace agricole dernière frontière de l'urbanité ? Une approche par les pratiques habitantes à Rennes (Bretagne) », dans Dumont M., Hellier E. (dir.), *Les nouvelles périphéries urbaines : Formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 117-134.

Monteventi Weber, L., Deschenaux, C., Tranda-Pittion, M. (dir.), *Campagne-ville, le pas de deux : enjeux et opportunités des recompositions territoriales*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 340 pages.

Torre, A. (coord.), 2012, « Nature et agriculture pour la ville : les nouveaux défis des citoyens s'imposent », dossier de la revue *Déméter 2013 Économie et stratégies agricoles*.

Wiel M., 2010, *Étalement urbain et mobilité*, Paris, La documentation française, 86 pages.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du développement
durable
et de l'énergie

Ministère
de l'Égalité
des territoires
et du logement

Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentations et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

Il est organisé selon quatre grands départements de capitalisation des connaissances : Société urbaines et habitat traite des politiques urbaines dans leurs fondements socio-économiques ; Territoires et aménagement s'intéresse aux enjeux du développement urbain durable et de la planification ; Villes et architecture répond aux enjeux de qualité des réalisations architecturales et urbaines ; Technologies et construction couvre les champs de l'innovation dans le domaine du bâtiment. Le PUCA développe une recherche incitative sur le futur des villes à l'impératif du développement durable.

Ce plan 2007-2012 se décline selon huit programmes finalisés dont les objectifs de recherche répondent aux défis urbains de demain. Ces programmes sont accompagnés d'ateliers thématiques, de bilans de connaissances et de savoir-faire, ainsi que par des programmes transversaux à l'échelle des territoires et des villes et à l'échelle européenne, avec la participation du PUCA à des réseaux européens de recherche.

Le PUCA, par ailleurs, assure le secrétariat permanent du programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT).

plan urbanisme construction architecture

- ▶ Le gouvernement des villes et la fabrique du bien commun
 - Planification sociale de l'urbain et des services publics
 - Citoyenneté et décision urbaine
 - Intercommunalité et métropolisation
 - Normes et fabrique du bien commun
- ▶ Le renouveau urbain
 - Rénovation urbaine et mixité sociale
 - Renouvellement et recomposition des quartiers
 - Créativité et attractivité des villes
- ▶ L'avenir des périphéries urbaines
 - Qualité et sûreté des espaces urbains
 - Architecture de la grande échelle
 - Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité
 - Systèmes périurbains et coûts d'urbanisation
 - Dynamiques et pratiques résidentielles
- ▶ Comportements résidentiels et défis démographiques
 - Vieillesse de la population et choix résidentiels
 - Habitat et services aux personnes âgées
 - Évolutions démographiques et inégalités territoriales
- ▶ Accès au logement
 - Trajectoires résidentielles
 - Recompositions institutionnelles de l'offre de logement
 - Modes et formes de l'hébergement
 - Économie foncière et immobilière
- ▶ L'innovation dans l'architecture et la construction
 - Logements optimisés : coûts, qualité, fiabilité, délai
 - Concept qualité, habitat, énergie
 - Logement design pour tous
 - Évaluation énergétique du patrimoine existant (PREBAT)
 - Bâtiments démonstrateurs (PREBAT)
 - REHA (PREBAT)
- ▶ Territoires et acteurs économiques
 - Espaces urbains et dynamiques économiques
 - Lieux, flux, réseaux dans la ville des services
 - Développement économique local et mondialisation
 - Économie de l'aménagement
 - Attractivité des territoires
- ▶ Vers des villes viables et acceptables
 - Politiques territoriales et développement durable
 - Risques technologiques : enjeux économiques et territoriaux
 - Villa urbaine durable
 - Quartiers durables
 - Aménagement et démarches HQE
 - Collectivités locales et politiques énergétiques (PREBAT)
 - Collectivités locales et défi climatique (PREBAT)

PUCA Plan Urbanisme Construction Architecture

Grande Arche de la Défense
Paroi Sud
92055 La Défense cedex
tél. 01 40 81 24 30
fax 01 40 81 63 78
rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca